

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL 4	RAPPORT DE GESTION 28	BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS 86
FOCUS MOBILITÉ PROPRE 6	PUBLIGAZ - FLUXYS 30	COMMENTAIRES DES PRINCIPALES RUBRIQUES RAPPORT D'AUDIT 102
SOCOFE, UNE HOLDING CITOYENNE 18	PUBLI-T - ELIA 42	RAPPORT DU COLLÈGE DES RÉVISEURS 104
NOTRE ACTIONNARIAT 22	ÉOLIEN 54	RAPPORT DE RÉMUNÉRATION 106
NOTRE CAPITAL 24	EAU 66	RÈGLES D'ÉVALUATION 112
NOTRE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 26	EDF LUMINUS 74	
	PUBLISOLAR & START-UP INVEST 75	
	TABLEAU GÉNÉRAL DES PARTICIPATIONS 76	
	NOTRE HISTOIRE 78	

MESSAGE
DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

EDITO



Notre stratégie, guidée par un souci constant de privilégier l'intérêt collectif et d'assurer une croissance durable et un rendement fiable, porte ses fruits.

Parfois, se rappeler d'où l'on vient permet de mieux saisir la cohérence d'une stratégie. Il y a tout juste dix ans, à l'occasion du repositionnement de SOCOFE dans le réseau de transport de gaz naturel via PUBLIGAZ, nous évoquions notre volonté de ne pas abandonner des secteurs aussi essentiels que le transport du gaz et de l'électricité aux seules mains du marché, ainsi que celle de favoriser la diversification des sources d'approvisionnement, tout en assurant un rendement stable à nos actionnaires, et ce dans une optique s'inscrivant dans la durée.

L'évolution de notre portefeuille montre que notre stratégie, guidée par un souci constant de privilégier l'intérêt collectif et d'assurer une croissance durable et un rendement fiable, porte ses fruits.

Au transport du gaz et de l'électricité se sont notamment ajoutées de belles opportunités d'investir dans l'éolien offshore et onshore. Celui-ci occupe une place grandissante dans le mix énergétique de notre pays et apporte, en complément du gaz, une réponse pertinente à la sortie du nucléaire. Soulignons qu'avec une capacité de production électrique en mer dépassant désormais les 1.000 MW, la Belgique se place dans le top 5 mondial de l'éolien offshore !

Saisir les opportunités qui découlent de la profonde transformation de notre paysage énergétique est aussi une préoccupation de tous les instants d'entreprises comme FLUXYS et ELIA, où nous sommes présents au travers de PUBLIGAZ, PUBLIPART et PUBLI-T. Comme vous le verrez dans ce rapport, ces gestionnaires de réseaux de transport n'ont de cesse de se réinventer et d'innover afin de faire face aux nombreux défis de la transition énergétique. 2018 leur a aussi permis de se renforcer sur la scène internationale, avec des effets positifs attendus pour la sécurité d'approvisionnement de la Belgique.

Il est donc logique que SOCOFE cherche à renforcer sa position dans PUBLI-T et PUBLIGAZ. Comme nous l'avons déjà expliqué en 2017, face à la concentration en cours des activités de distribution de gaz et d'électricité en Flandre au sein de FLUVIUS, et à la concentration déjà acquise de la participation bruxelloise en PUBLI-T et PUBLIGAZ au sein d'INTERFIN, il serait selon nous opportun de simplifier les structures aussi au Sud du pays. L'intérêt premier serait d'avoir un endroit clair où discuter de la stratégie concernant la participation des communes wallonnes dans FLUXYS et ELIA. SOCOFE a ainsi lancé, en 2018, une série d'initiatives destinées à renforcer la position des acteurs communaux wallons dans PUBLI-T et

PUBLIGAZ, dont le rachat des parts détenues par NETHYS fait partie. Une telle évolution s'inscrit dans notre culture et permettra de confirmer les équilibres des structures, garants du consensus.

Mais revenons à la transition énergétique. Inutile de rappeler les nombreuses questions et incertitudes qu'elle soulève. Nous les avons longuement évoquées en 2017, en 2016, en 2015... En revanche, aujourd'hui encore, il est de notre devoir de rappeler que quel que soit le futur scénario adopté, de nouveaux investissements sont nécessaires très rapidement. Or, les signaux de marché actuels sont insuffisants pour les attirer.

Pour paraphraser l'expert en énergie et transports que nous avons sollicité pour le focus 2018 : Aujourd'hui la question n'est plus de savoir si oui ou non on va vers une énergie de plus en plus propre, car la transition est résolument en marche ! Par contre, est-ce que notre pays sera capable d'en saisir les opportunités ?

Claude Grégoire
Directeur général
15 mars 2019



FOCUS

UNE MOBILITÉ PROPRE : QUELS DÉFIS POUR LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE ?

Partout dans le monde, le développement de la mobilité propre est devenu un enjeu majeur. Même si les scénarios de véhicules à carburants dits alternatifs restent encore difficiles à anticiper, il est certain que les choix qui s'imposeront vont impacter de manière déterminante les différents acteurs de l'énergie, tant électriques que gaziers. On le sait, toute révolution est aussi source d'opportunités. C'est pourquoi SOCOFE, présente à la fois dans les secteurs du gaz, de l'électricité et des énergies renouvelables, a décidé de consacrer son focus 2018 à ce thème aux défis multiples.

Dossier rédigé à la demande de SOCOFE par Schwartz and Co,
cabinet indépendant de conseil en stratégie dédié aux secteurs
de l'énergie, des transports et de l'eau.
www.schwartz-and-co.com

Aujourd'hui, la question n'est plus de savoir si oui ou non on va vers une mobilité sans carburants fossiles ni quand. Le train de la transition est résolument en marche ! De nombreux États et grandes villes, en Europe ou ailleurs, se sont déjà engagés dans une politique résolue pour la réaliser.

On ne compte en effet plus les villes ayant déjà planifié l'interdiction de circulation des véhicules thermiques à faible échéance : Oslo en 2019 pour le diesel et l'essence, Copenhague en 2019, Paris en 2024, Bruxelles et Londres en 2025 pour le diesel... Un grand nombre d'Etats européens ont également annoncé leur volonté d'interdire les ventes de véhicules thermiques à des échéances variant entre 2025 (Norvège), 2030 (Danemark, Irlande, Islande, Pays-Bas, Suède, par exemple) et 2040 (France, Royaume-Uni). La Chine, très touchée par la pollution due aux véhicules thermiques, a également évoqué une interdiction similaire d'ici 2040.

UN ENJEU PRIORITAIRE DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE SANTÉ PUBLIQUE

- Le secteur des transports est responsable d'environ 20% des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle européenne, et d'environ 22% des émissions de la Belgique.
- Le transport routier est responsable à lui seul de plus de 97% des émissions totales des transports belges.
- L'Organisation Mondiale de la Santé a classé les gaz d'échappement des moteurs diesel comme cancérigènes avérés pour l'homme et les gaz d'échappement des moteurs à essence comme cancérigènes possibles.

LES TROIS FILIÈRES LES PLUS PROMETTEUSES

Plusieurs filières de véhicules propres ont émergé au cours des dernières années et sont aujourd'hui disponibles sur le marché. A l'heure actuelle, trois d'entre elles se profilent comme les plus prometteuses.



VÉHICULE ÉLECTRIQUE À BATTERIE

- Technologie en plein boom
- Développement du marché le plus fort aujourd'hui



VÉHICULE GNV (GAZ NATUREL VÉHICULE)

- Technologie la plus mature
- Marché le moins dynamique (à l'exception de certains pays comme l'Italie ou la Belgique)



VÉHICULE À HYDROGÈNE

- Technologie la moins mature technologiquement
- Potentiel de développement important à moyen et long terme



VÉHICULE ÉLECTRIQUE À BATTERIE

Une filière en pleine expansion

Initialement freinée par une autonomie limitée, un prix élevé des véhicules et un manque d'infrastructures de charge ouvertes au public, la filière électrique connaît aujourd'hui le développement le plus rapide.

Deux types de véhicules utilisent l'électricité comme carburant à l'heure actuelle : les véhicules 100% électriques qui n'ont qu'un moteur électrique, et les véhicules hybrides rechargeables qui sont équipés de deux moteurs : un

électrique et un thermique. Tous ces véhicules sont équipés de batteries, qui constituent encore aujourd'hui une part importante de leur coût.

Les pionniers du véhicule électrique que sont les constructeurs Tesla, Nissan, Renault, BMW et BYD sont aujourd'hui rejoints par la majorité des grands constructeurs européens, américains et asiatiques qui investissent fortement pour électrifier leur gamme. Le groupe Volkswagen a ainsi annoncé un plan

d'investissement dans le véhicule électrique de 44 milliards d'euros entre 2019 et 2023, Daimler de 11,7 milliards de dollars et Ford de 11 milliards. Des pays européens comme la Finlande, la Suède, les Pays-Bas, la France, le Portugal, le Royaume-Uni, et surtout la Norvège, voient leurs ventes de véhicules électriques augmenter de manière importante : en 2018, environ un véhicule particulier sur deux vendus en Norvège était un véhicule électrique.

POURQUOI LE MARCHÉ DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES A LE VENT EN POUPE

1. Des politiques gouvernementales volontaires
2. Des investissements massifs des constructeurs automobiles
3. Des progrès technologiques rapides sur les batteries
4. Un déploiement soutenu d'infrastructures de charge publiques



Et l'autonomie ?

Les principaux freins au déploiement du véhicule électrique portent sur l'autonomie, l'accès à l'infrastructure de recharge et le surcoût à l'achat. Mais aujourd'hui, l'autonomie ne constitue plus un véritable problème.

L'accroissement continu des capacités des batteries permet aux constructeurs de proposer des véhicules avec des autonomies de plus en plus étendues : entre 300 km et près de 600 km selon les modèles, la norme pour les nouveaux modèles étant d'au moins 450 km.

En ce qui concerne l'accès à l'infrastructure de recharge, le déploiement de réseaux de recharge publics est en cours partout en Europe. En 2018, on comptait plus de 140.000 points de charge en service, dont environ 85% de charge dite « normale » (entre 3 et 22 kW) et 15% de charge rapide (plus de 22 kW, principalement 50 kW pour les infrastructures en place).

Par ailleurs, on assiste à l'émergence de solutions de recharge dites « à très haute puissance », comprise entre 150 et 350 kW, destinées principalement aux autoroutes, et permettant la recharge de batteries de forte capacité en un temps très limité (300 km d'autonomie récupérés typiquement en moins de 10 minutes pour la charge à 350 kW). En effet, nombreux sont les constructeurs automobiles à avoir annoncé, à partir de 2019, le lancement de modèles de véhicules particuliers électriques permettant la recharge sous une puissance supérieure à 100 kW. A titre d'exemple, le groupement Ionity (comprenant BMW Group, Daimler AG, Ford Motor Company, Porsche et Audi) prévoit le déploiement de 400 stations de charge à haute puissance sur les grands axes routiers européens avant fin 2020, dont plusieurs sont déjà en service.



LES ATOUTS DE L'ÉLECTRIQUE

Performant sur le plan environnemental

Son bilan CO₂ est très favorable si l'électricité utilisée est produite à partir de sources d'énergie non carbonées, l'optimum étant évidemment un approvisionnement à 100% d'origine renouvelable, même si la fabrication des véhicules électriques est plus émettrice en gaz à effet de serre que celle des véhicules thermiques. Le véhicule électrique est également un véhicule sans aucune émission en roulage, idéal pour préserver les centres villes de toute pollution, donc la santé publique. Il minimise également les émissions de particules dues aux plaquettes de frein, grâce au freinage régénératif.

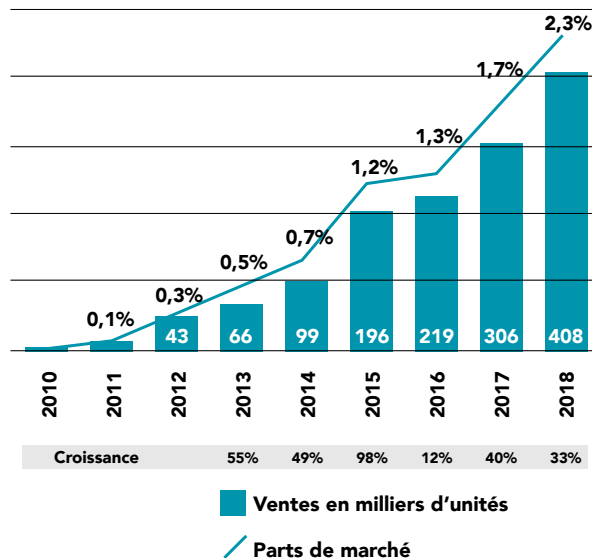
Agréable à conduire

C'est un véhicule très agréable à conduire, en raison de son couple important et constant, et de son silence, autre atout pour diminuer le bruit dans les centres villes.

Très faible coût d'utilisation

Par rapport à un véhicule thermique équivalent, le véhicule électrique présente un très faible coût d'utilisation (maintenance et carburant). De plus, le surcoût à l'achat du véhicule électrique vis-à-vis du véhicule thermique se réduit progressivement, au rythme de la baisse des coûts des batteries et de l'augmentation des volumes de vente. Le coût moyen des batteries a baissé d'environ 80% entre 2010 et 2017 et cette tendance devrait se poursuivre avec l'augmentation des volumes, puis l'arrivée de nouvelles technologies.

Ventes de véhicules électriques rechargeables en Europe (en milliers d'unités et % des ventes)



QUELQUES REPÈRES 2018

33% en Europe : Les ventes de véhicules électriques légers (y compris les véhicules hybrides rechargeables) ont progressé de 33% en Europe pour atteindre 2,3% des ventes annuelles, soit plus de 400 000 véhicules électriques commercialisés.

1,3 million en Europe : Le parc total de véhicules électriques légers en Europe a atteint environ 1,3 million de véhicules, soit 0,4% du parc total.

+81% aux Etats-Unis : Aux Etats-Unis, ils ont enregistré une croissance exceptionnelle d'environ 81% pour atteindre 2,1% de part de marché dans les ventes totales.

40% pour Tesla : La croissance américaine est principalement due à la commercialisation du Model 3 de Tesla (près de 40% des ventes totales).

1,4 million en Chine : Les dernières estimations pour le plus grand marché mondial indiquent que les ventes de véhicules électriques y ont atteint environ 1,4 million de véhicules, soit une part de marché d'environ 4,2%.

ET EN BELGIQUE...

13.500 ventes : La Belgique a enregistré en 2018 environ 13.500 ventes de véhicules électriques (en légère baisse par rapport à 2017), représentant environ 2,4% du marché du véhicule particulier, permettant à la flotte totale de véhicules électriques d'atteindre plus de 45 000 unités.

3.100 points de charge : La Belgique compte environ 3.100 points de charge publics, soit 14,5 véhicules par point de charge. La Directive européenne sur le Déploiement d'une Infrastructure pour Carburants alternatifs recommande quant à elle 1 point de charge pour 10 véhicules.



VÉHICULE GNV ET BIO GNV

La filière la plus mature

Le Gaz Naturel Véhicule (GNV) est la filière la plus ancienne de véhicules à carburants alternatifs. A l'heure actuelle, les constructeurs automobiles ne semblent cependant pas privilégier le développement de ce carburant particulièrement adapté aux transports public, routier, maritime et fluvial.

Les véhicules GNV utilisent du gaz naturel, soit sous forme gazeuse appelée GNC (Gaz Naturel Comprimé), soit sous forme liquide à basse température appelée GNL (Gaz Naturel Liquéfié).

La filière GNV est mature, avec des marchés très développés au Pakistan, en Iran, en Argentine, au Brésil, ou encore en Italie. Ce carburant est très utilisé notamment dans les pays producteurs de gaz naturel. L'Italie est l'exception européenne, avec le marché le plus important sur le vieux continent.

Plusieurs constructeurs automobiles sont aujourd'hui acteurs de la filière GNC et proposent un ou plusieurs modèles adaptés à l'utilisation de ce carburant, mais aucun ne fait du GNV sa filière de base pour développer la mobilité propre, et nombreux sont les constructeurs ayant fait l'impasse sur ce type de véhicules, préférant se focaliser sur l'électrique.

> Le GNC s'adresse surtout aux véhicules particuliers et aux petits utilitaires, ainsi qu'aux transports publics par bus. De manière générale, il s'agit le plus souvent de véhicules à bicarburation, compatibles avec l'utilisation d'essence. Ainsi, hormis l'autonomie des véhicules, qui est inférieure lorsque ces derniers roulent uniquement au GNC, les caractéristiques techniques des véhicules sont similaires à celles des véhicules essence.

> Le GNL s'adresse au transport routier de marchandises à longue distance (camions lourds), aux transports maritimes et fluviaux, ainsi qu'au transport de passagers par car sur de longues distances.

> Bio GNV : Une des filières de production du GNV repose sur l'utilisation de la biomasse comme matière première. Le carburant correspondant est alors qualifié de biogaz carburant ou bio GNV, qui peut se décliner en bio GNC ou en bio GNL. Il s'agit bien évidemment de la filière privilégiée pour obtenir les meilleures performances environnementales.

LES ATOUTS DU GNV

- Le carburant fossile le moins polluant.
- Pour des performances techniques comparables à celles d'un véhicule essence ou diesel, un véhicule roulant au GNC réduit de manière considérable les émissions en gaz polluants, élimine les émissions de particules fines. Il réduit aussi sensiblement les émissions CO₂ du puits à la roue : entre 11 et 22% pour du GNC d'origine fossile, et de près de 85% pour du biogaz produit à partir de fumier.
- Une filière très mature.
- Le GNV est la plus ancienne des filières à carburant alternatif, et de ce fait la plus mature en termes de véhicules et d'approvisionnement.
- Il est économiquement compétitif.
- D'un point de vue économique, un véhicule GNV particulier a un prix légèrement supérieur à celui d'un véhicule diesel équivalent et le coût du carburant au 100 km est en moyenne 30% moins cher que pour un véhicule diesel comparable.
- Le GNV est particulièrement adapté aux transports routiers et fluviaux (sous forme de GNL pour les camions lourds et les péniches).



QUELQUES REPÈRES 2018

En baisse : Les ventes annuelles de véhicules GNV légers ont baissé fortement en Europe entre 2013 et 2017, d'environ 102.000 véhicules à 50.000, et ont connu un léger regain en 2018, soit 66.000 en 2018.

6 x moins que les électriques : Les ventes de véhicules GNV légers ont été 6 fois moins élevées que celles de véhicules électriques.

ET EN BELGIQUE...

En hausse : La Belgique connaît une tendance à la hausse des ventes de véhicules GNV notamment grâce à une politique d'incitation à l'achat des véhicules GNC.

14.000 véhicules : Fin 2018, le parc automobile belge comptait quelque 14.000 véhicules alimentés au gaz naturel, dont une centaine de camions fonctionnant au GNL.

5.000 nouvelles immatriculations : 5.000 nouvelles immatriculations d'engins GNV ont été enregistrées en 2018, dont 1.000 pour les poids lourds et utilitaires, et 4.000 pour les voitures particulières.

104 stations : Le réseau belge de distribution du GNV était composé de 104 stations délivrant du GNC fin 2018, auxquelles s'ajoutent 4 stations de GNL. D'ici début 2020 sont prévues respectivement 30 et 8 nouvelles ouvertures.



VÉHICULE À HYDROGÈNE

Un marché embryonnaire mais prometteur

Le développement des véhicules à hydrogène reste encore à un stade embryonnaire. Cependant, l'espoir que l'hydrogène soit un des principaux vecteurs de la mobilité propre du futur est fondé sur une série d'atouts intéressants.

La filière hydrogène est basée sur le moteur électrique à pile à combustible. Les véhicules ciblés actuellement sont principalement les véhicules privés, les petits utilitaires et les bus. Des camions commencent aussi à apparaître sur le marché, et le premier train à hydrogène est entré en service en 2018 en Allemagne.

Puisque l'hydrogène ne se trouve pas sous forme pure sur terre, tout le besoin doit être produit. Pour cela, deux principaux procédés de production sont utilisés aujourd'hui : le vaporeformage et l'électrolyse.



VAPOREFORMAGE

Quoi ? Transformation des hydrocarbures en présence de vapeur d'eau et à des températures élevées en gaz de synthèse.

CO₂ ? La production d'hydrogène par vaporeformage, qui représente l'essentiel de la production d'hydrogène à l'heure actuelle, est très émettrice en CO₂, ce qui rend cette technologie inadaptée à un usage dans les transports, sauf si l'on parvenait à capturer le CO₂ dégagé à un coût modéré, ce qui n'est envisageable qu'à proximité de gisements épuisés réutilisés comme stockages.

ELECTROLYSE

Quoi ? Réaction électrochimique qui sépare l'eau en oxygène et hydrogène en utilisant de l'énergie électrique.

CO₂ ? Les émissions de CO₂ de l'électrolyse dépendent directement de la source d'électricité utilisée, et sont donc quasi nulles en bilan global si l'on utilise de l'électricité 100% renouvelable (hydrogène vert).

Hydrogène vert : un coût encore trop élevé...

Le coût de production d'hydrogène vert par électrolyse est actuellement entre 3 et 4 fois plus cher que celui d'hydrogène carboné produit par vaporeformage. Le coût total de cet hydrogène vert livré au client dans une station de distribution se situe à environ 10 €/Kg, soit environ 12 € au 100 km en tenant compte de la consommation de ce type de véhicules.

On estime que l'hydrogène vert deviendra compétitif si l'on parvient à descendre son coût total livré station d'environ 50%, ce qui pourrait se matérialiser à moyen terme grâce aux améliorations des technologies d'électrolyse et à la baisse des coûts de production du solaire photovoltaïque, mais c'est loin d'être acquis.

L'espoir que l'hydrogène soit un des principaux vecteurs de la mobilité propre du futur est donc nourri d'une part par le fait que la production d'hydrogène par électrolyse est non émettrice en CO₂, si elle est alimentée par de l'électricité non carbonée, d'autre part par les performances techniques et environnementales des véhicules à hydrogène qui ont une autonomie et un temps de remplissage proches de ceux des véhicules essence ou diesel, et des émissions de CO₂ et de polluants nulles en roulage.

POUR L'INSTANT, LES PRINCIPAUX FREINS À L'HYDROGÈNE SONT :

- Le coût de production d'hydrogène non carboné encore trop élevé
- Le coût des infrastructures de distribution
- Le coût des véhicules, encore très élevé par rapport aux technologies concurrentes (autour de 60.000 € en 2019 pour les véhicules actuellement commercialisés en Europe).

En revanche...

- L'hydrogène présente une limite d'autonomie comparable à celle des véhicules traditionnels à essence ou au diesel.

QUELQUES REPÈRES 2018

12.000 véhicules dans le monde : Le marché mondial des véhicules à hydrogène est estimé à moins de 12.000 véhicules, dont plus de 50% en Asie pacifique, principalement au Japon, et environ 40% en Amérique du Nord (majoritairement en Californie).

75% pour Toyota : Toyota est aujourd'hui en pointe dans la production des véhicules à hydrogène (environ 75% des véhicules en circulation sur le marché mondial). Honda ou encore Hyundai produisent aussi des véhicules à pile à combustible.

500.000 véhicules aux USA en 2030 : Soutenu par des mesures incitatives du Gouvernement, le département de l'Énergie des États-Unis a pour objectif d'avoir environ 500.000 voitures à pile à combustible sur les routes d'ici 2030.

6.000 véhicules au Japon en 2020 : Avec les Jeux olympiques de Tokyo en vue, le Gouvernement japonais s'active pour que la commercialisation des véhicules à hydrogène et le développement d'infrastructures de ravitaillement s'accélèrent et permettent d'atteindre 6.000 véhicules sur les routes et 160 stations d'ici 2020.

100 taxis Hype : En Europe, certains projets voient le jour, parmi lesquels citons le projet Hype, la première flotte de taxis à hydrogène au monde. Il a été lancé le 7 décembre 2015 pendant la COP21 par la Société du Taxi Electrique Parisien (STEP), avec 5 premiers véhicules. Aujourd'hui, la flotte compte plus de 100 véhicules. Hype vise 600 véhicules avant fin 2020. Ces taxis à hydrogène disposent d'une autonomie de plus de 500 km et se rechargent en 3 à 5 minutes.

ET EN BELGIQUE...

40 véhicules : Le territoire belge compterait à fin 2018 une quarantaine de véhicules particuliers à hydrogène et uniquement deux stations publiques de ravitaillement (dont une seule produisant de l'hydrogène renouvelable). Cinq autres projets sont attendus sur la période 2019-2020.

Taxis Hype à Bruxelles : L'entreprise Hype a annoncé fin 2018 vouloir se lancer à Bruxelles début 2019 avec une soixantaine de voitures.

TRANSPORTS PUBLICS

25% des bus achetés dès 2025 seront propres

Comme pour les transports individuels, plusieurs technologies de bus à faibles émissions sont proposées aujourd'hui.

Les filières les plus matures aujourd'hui sont les bus GNC, les bus hybrides rechargeables et les bus 100% électriques. Les objectifs à moyen terme annoncés par les pouvoirs publics en termes de bus propres s'appuient souvent sur un mix de bus électriques et de bus GNC.

À titre d'exemple, citons le plan 2025 de la RATP (la régie des transports parisiens), qui s'est engagée à être le premier opérateur en Europe à gérer en 2025 une

flotte de bus 100% propre, avec pour cible 2/3 de bus électriques et 1/3 de bus au biogaz. La flotte bus actuelle de la RATP est composée de 4.700 bus dont 83 électriques, 140 biogaz et 930 hybrides.

Par ailleurs, le 11 février 2019, le Conseil de l'Union européenne et le Parlement ont acté un premier accord sur les quotas de bus propres dans les marchés publics. A l'échelle européenne, au moins 1/4 des bus achetés par les autorités publiques dans les zones urbaines devront être propres en 2025, et au moins 1/3 des achats en 2030. La Fédération Européenne pour le Transport et l'Environnement a indiqué que 50%

des objectifs peuvent être réalisés via l'acquisition de bus électriques et 50% via des bus GNL ou GNC.

En ce qui concerne l'offre de véhicules, plusieurs constructeurs proposent des modèles de bus GNC à un prix environ 10% plus cher qu'un équivalent diesel. Les modèles de bus électriques commencent à pénétrer le marché et sont quant à eux commercialisés avec un prix pouvant aller jusqu'au double du prix d'un bus diesel. Enfin, il existe également une offre de bus GNL et de bus à hydrogène, mais celle-ci est encore limitée.

19 BUS TOTALEMENT ÉLECTRIQUES EN BELGIQUE

En 2018, Statbel (office belge de statistique) a recensé 19 bus et autocars électriques et aucun véhicule au gaz naturel dans cette catégorie.





ACTEURS DE L'ÉNERGIE : LA MOBILITÉ PROPRE VA ENTRAÎNER DES INVESTISSEMENTS, MAIS AUSSI DES OPPORTUNITÉS.

Hervé Schwartz est Président fondateur de Schwartz and Co, cabinet international et indépendant de conseil en stratégie et management dédié aux secteurs de l'énergie, de l'eau et des transports. Il nous livre son analyse des impacts de la mobilité propre sur la production électrique, ainsi que les réseaux de transport et de distribution d'énergie.

Le développement des véhicules électriques va-t-il entraîner une hausse significative de la consommation électrique ?

Il ne pose pas de problème en termes de volume d'électricité additionnelle consommée, mais de nature de cette électricité. Le niveau de consommation associé au développement à grande échelle des véhicules électriques est en effet relativement faible par rapport à la consommation totale d'électricité. A titre d'exemple, le scénario de développement du véhicule électrique le plus optimiste en France, à savoir 15 millions de véhicules électriques en 2035, impliquerait une consommation du parc de véhicules électriques à l'horizon 2035 qui représenterait moins de 7% de la consommation totale sur le réseau français sur cette même année. D'un point de vue environnemental, il est cependant essentiel que ce besoin de consommation soit approvisionné par des moyens de production d'électricité non carbonée, ce

qui requerra un développement important des moyens de production renouvelables, principalement de type solaire et éolien.

Quel sera l'impact pour les réseaux de transport et de distribution d'électricité ?

Le développement de l'électromobilité passe par le déploiement d'infrastructures de recharge raccordées aux réseaux de distribution d'électricité, permettant de répondre aux besoins des utilisateurs chez eux et au travail (infrastructures dites « privées »), ou lors de leurs déplacements sur la voirie, dans des parkings ouverts au public ou dans des stations-services (infrastructures dites « publiques »). Il est donc nécessaire que les réseaux électriques s'adaptent afin qu'ils ne soient pas un frein au développement des véhicules électriques et qu'ils puissent optimiser l'intégration de ces infrastructures en termes de coût et de gestion opérationnelle. Les analyses

réalisées montrent que globalement, les réseaux électriques ont la capacité d'absorber le niveau de consommation associé au développement à grande échelle des véhicules électriques, mais que ce développement à grande échelle présente des enjeux importants pour les réseaux en termes de puissance appelée, tant au niveau de la distribution locale qu'au niveau du transport.

Si des millions de véhicules se connectaient simultanément au réseau électrique pour recharger leurs batteries pendant les heures de pointe de consommation (par exemple le soir entre 18h et 20h), même à des puissances de charge raisonnables (entre 3 et 7 kW), la contrainte supplémentaire sur le réseau en terme de puissance appelée serait significative, impliquant des investissements de renforcement importants des réseaux à basse, moyenne et haute tension.

Comment faire face à cette problématique tout en maîtrisant les investissements ?

Différentes simulations réalisées par certains gestionnaires de réseaux d'électricité montrent que si un pilotage de la recharge est mis en place à travers un signal tarifaire ou un signal plus fin, le système électrique est alors capable d'absorber cet appel de puissance en minimisant les investissements de renforcement des réseaux. Un tel pilotage intelligent de la recharge devra permettre de limiter, en cas de besoin, la puissance de la recharge, ou de recharger les véhicules principalement pendant les moments où les contraintes réseau sont les plus faibles, comme la nuit. A titre d'exemple, Enedis, le principal gestionnaire du réseau de distribution français, a évalué que l'impact, en termes de coûts d'infrastructures de réseaux, de l'insertion de 9 millions de véhicules électriques sur le réseau public de distribution français pourrait diminuer de 30 à 35% avec la mise en place d'un pilotage de la recharge performant.

Les véhicules pourraient aussi contribuer à équilibrer le réseau électrique...

En effet, le réseau électrique pourrait également tirer profit du véhicule électrique qui est un mode de stockage d'électricité sur quatre roues. A ce titre, il pourra participer à l'équilibrage du réseau. Tout l'enjeu sera de mobiliser efficacement ces services. Le pilotage intelligent de la recharge permettrait alors de proposer des solutions de flexibilité au système électrique, qui contribueraient à l'intégration des sources de production renouvelables intermittentes. A terme, les solutions agrégées de « Vehicle-to-Grid », consistant à rendre des services au réseau ou au système électrique à partir

des batteries de véhicules électriques, pourraient représenter une opportunité d'améliorer la sécurité d'alimentation du système électrique. A ce jour néanmoins, le business model n'est pas stabilisé, même si des expérimentations sont en cours dans plusieurs pays européens et aux Etats-Unis.

Quels sont les impacts de l'hydrogène et du GNV sur les réseaux ?

En ce qui concerne le développement de la mobilité hydrogène et GNV, l'injection d'hydrogène vert ou du biogaz dans les réseaux de gaz naturel constituera à terme l'enjeu principal. D'une part, l'injection de ces gaz renouvelables dans les réseaux permettra de mettre à disposition un maillage primaire sur lequel viendront se raccorder des stations de ravitaillement réparties sur l'ensemble du territoire. D'autre part, la conversion des réseaux actuels de gaz naturel en des réseaux d'hydrogène ou de biométhane devrait permettre, avec l'essor des filières respectives de mobilité propre, de pérenniser l'utilisation des réseaux de gaz naturel. Dans un contexte de tendance baissière des consommations de gaz naturel associées aux usages historiques, la promotion des carburants propres représente une opportunité pour l'avenir des réseaux gaziers.

Où en est-on en la matière actuellement ?

Aujourd'hui, les injections de biogaz dans les réseaux restent encore très limitées (environ 0,5% des consommations totales de gaz naturel en Europe) et les injections d'hydrogène renouvelable dans les réseaux font quant à elles l'objet de certaines expérimentations pour une injection partielle (10% d'hydrogène),

notamment en France, au Royaume-Uni et en Australie. La conversion totale de réseaux de gaz naturel en réseaux d'hydrogène est encore au stade des études de faisabilité.

Comment voyez-vous l'évolution du « mix mobilité propre » ?

Même si la filière électrique a pris un certain ascendant sur les autres filières de mobilité propre, en particulier sur celle du GNV, l'évolution du mix de carburants alternatifs et de véhicules propres associés demeure difficile à anticiper à long terme. Le bio GNV pourrait encore tirer son épingle du jeu, a minima pour les véhicules utilitaires et les transports publics, et l'hydrogène pourrait jouer un rôle très important à l'horizon 2030-2040, y inclus pour les véhicules légers si les industriels parviennent à faire décroître significativement le coût de production de l'hydrogène non carboné.

Quelle conclusion tirez-vous en ce qui concerne les secteurs dans lesquels SOCOFE est présente ?

Le développement important de la mobilité électrique, qui paraît aujourd'hui inéluctable, représente des enjeux très importants d'investissements dans les réseaux de transport et de distribution d'électricité et dans la production d'électricité renouvelable, qui sont autant d'opportunités pour les acteurs du secteur comme SOCOFE. Le développement de la mobilité GNV et hydrogène pourrait également être l'un des moyens de transformer les infrastructures gazières actuelles, vouées à disparaître à longue échéance si elles ne transportaient que du gaz naturel d'origine fossile, en des infrastructures au cœur de la transition énergétique, en acheminant biogaz et hydrogène vert.

SOCOFE

Une holding citoyenne

Des dividendes réguliers et croissants

Sur la base des 26 dernières années, SOCOFE affiche un retour sur investissement croissant et régulier, largement supérieur à 10% en cumulant dividendes et plus-values sur le portefeuille.

Depuis 2005, la croissance du dividende ordinaire d'un exercice à l'autre a toujours été au minimum de 5%. Par ailleurs, pour 2005, 2008, 2009 et 2011, des dividendes extraordinaires appréciables ont pu être distribués (voir graphique et tableau page 25).

En 2013, le dividende a franchi un seuil important puisqu'il a été augmenté de 50%. Il a alors été convenu de s'inscrire dans une perspective de distribution assez stable, sans prévoir de croissance annuelle systématique mais bien un réexamen annuel.

Au terme de l'exercice 2018, le dividende est resté équivalent à celui de l'année précédente.

Charte de Gouvernement d'entreprise

TRANSPARENCE ET BONNE GOUVERNANCE AU CŒUR DE NOS ACTIONS

Dans un souci d'assumer pleinement notre volonté de transparence et de rigueur, nous nous inscrivons dans une dynamique de Corporate Governance. Alors que nous n'y sommes nullement contraints, SOCOFE se soumet à des règles de bonne gouvernance. C'est ainsi que notre Assemblée générale de 2008 a adopté notre Charte de Gouvernement d'entreprise¹.

Pour nos actionnaires communaux et financiers, ainsi que pour nos partenaires, cette démarche constitue une garantie : leurs intérêts sont défendus via les meilleures pratiques.

La Charte de Gouvernement d'entreprise de SOCOFE se divise en quatre sections principales :

1. La première fixe avec précision nos modalités de fonctionnement en matière de relations avec nos actionnaires et de transparence des informations qui leur sont fournies.

2. La deuxième fixe les principes de gouvernance en précisant la tâche des organes qui représentent et exercent notre contrôle.
3. La troisième définit les missions du Conseil d'administration et de ses comités. Elle fixe l'ensemble des règles qui le régissent. Elle établit également les droits, devoirs et règles de conduite des administrateurs.
4. La quatrième concerne la direction de SOCOFE, le cadre dans lequel elle s'exerce et les règles de conduite.

Adaptations en cours

Suite aux décrets wallons sur la gouvernance et la transparence des mandats publics, adoptés par le Parlement wallon le 29 mars 2018, SOCOFE a entrepris un travail d'adaptation de ses statuts, règlements et Charte de Gouvernement d'entreprise.

¹ Cette Charte peut être téléchargée sur le site www.socofe.be ou obtenue sur simple demande.

NOS VALEURS

Les valeurs qui guident les choix de SOCOFE découlent directement de la spécificité de nos missions. Nos actions s'inscrivent dans une démarche de citoyenneté, avec une volonté de conjuguer intérêt général, durabilité de la croissance et professionnalisme.

PRIORITÉ À L'INTERÊT COLLECTIF

Pour nous, l'intérêt collectif prime sur le rendement. Nos missions sont sans ambiguïté : elles nécessitent de concilier facteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Les prises de participation s'inscrivent dès lors dans une vision à long terme, au travers de choix stratégiques et mesurés.

TRANSPARENCE ET PROFESSIONNALISME

L'efficacité au profit de la collectivité ET des actionnaires ne laisse pas d'autre voie que celle de l'excellence.

Acteur économique à part entière et soumise aux règles du marché, SOCOFE est guidée par le professionnalisme.

Au travers de nos organes de gestion et de notre Charte de Gouvernement d'entreprise, nous adoptons des règles strictes de gouvernance et de transparence dans toutes nos décisions.

DURABILITÉ DE LA CROISSANCE

La rentabilité maximale immédiate n'étant pas recherchée à tout prix, SOCOFE peut être active dans des secteurs où le rendement est différé dans le temps, mais où l'enjeu pour les populations est majeur.

Ceci explique notre présence dans des secteurs comme celui de l'eau ou des énergies renouvelables.

NOS MISSIONS

Depuis plus de 25 ans, SOCOFE fédère des intérêts communaux wallons. Nous intervenons dans des dossiers économiques et financiers et investissons dans des secteurs stratégiques pour les communes et pour les citoyens.

SOCOFÉ FÉDÈRE DES COMMUNES

Nous sommes un véhicule fédérateur des investissements stratégiques des communes de Wallonie. Associées, celles-ci disposent ainsi d'un effet de levier économique plus fort.

Pour nos partenaires communaux, nous prenons des positions dans des domaines essentiels pour l'intérêt des populations.

NOS PRIORITÉS :

Les secteurs de service aux collectivités locales.

Les secteurs qui influencent la qualité de vie de la population.

SOCOFÉ ASSURE UN RENDEMENT FIABLE À SES ACTIONNAIRES

Nous veillons à assurer un rendement adapté à nos actionnaires.

À cette fin, nous gérons les fonds qui nous sont confiés de façon professionnelle. Notre volonté n'est en effet pas de maximiser le rendement sur le court terme, mais de viser un accroissement régulier sur le long terme, qui convient bien aux intérêts communaux.

SOCOFÉ PRIVILÉGIE LES ACTIVITÉS DE RÉSEAU

L'électricité, le gaz naturel et l'eau sont des activités d'intérêt majeur pour les populations.

Dans les marchés libéralisés, les réseaux occupent une place centrale et stratégique pour un fonctionnement équilibré du marché et un développement économique harmonieux.

Régulées, les activités de réseau ont un rendement plus sûr et stable, correspondant bien au type de rentabilité recherché par SOCOFE.

SOCOFÉ MISE SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Nous sommes intervenus très tôt dans le développement des énergies renouvelables. Par essence, celles-ci relèvent de l'intérêt public.

Nous avons investi dans la biométhanisation, les piles à combustible ou le photovoltaïque.

Nous sommes aussi un acteur clé de plusieurs parcs éoliens onshore et offshore, notamment du premier parc offshore belge, C-POWER. Aujourd'hui, grâce à notre participation dans la holding OTARY et dans les parcs RENTEL et SEAMADE, nous assurons une présence wallonne dans l'exploitation énergétique de la Mer du Nord.

NOTRE ACTIONNARIAT

Tout au long de notre développement, nos actionnaires ont affirmé l'esprit de partenariat entre acteurs majoritairement communaux, tel qu'il a prévalu à la création de SOCOFE, ainsi que leur attachement à notre caractère wallon.

LES GRANDES ÉTAPES DE NOTRE ACTIONNARIAT

1992-2000

À sa création, SOCOFE a fédéré des actionnaires de Charleroi et de la Province de Liège pour investir dans le secteur public de l'énergie.
Au moment de prendre la forme de société anonyme en 2000, DEXIA, SRIW, AUXIPAR, ETHIAS et P&V avaient déjà rejoint l'actionnariat de SOCOFE.

2009

Suite aux opérations d'échanges de parts entre actionnaires liées à la prise de contrôle de BeTV par TECTEO/VOO, SOCOFE a acquis certaines de ses propres actions, détenant depuis lors une partie de son propre capital (2,13%). Par la même occasion, SRIW ENVIRONNEMENT, ETHIAS et DEXIA ont accru légèrement leur participation. Cette situation a été mise à profit pour consolider la représentativité de SOCOFE en Wallonie. De nouvelles intercommunales sont entrées dans le capital : SEDIFIN (Brabant wallon), IDEFIN (Namur), IDEA (Hainaut) et FINIMO (Verviers).

2006

L'actionnariat de SOCOFE a connu une évolution notable suite à la réforme des intercommunales initiée par la Région wallonne. Il en est résulté une nouvelle répartition des parts entre un nombre plus réduit d'actionnaires.

2010

Le Conseil d'administration de SOCOFE a décidé de vendre les 9.764 parts en autocontrôle aux autres actionnaires selon des proportions rencontrant les aspirations des associés. Cela a notamment permis aux nouveaux actionnaires d'accroître leur participation jusque-là symbolique.

LIÈGE - HAINAUT - NAMUR - BRABANT WALLON

Les premiers intérêts communaux et intercommunaux fédérés en SOCOFE furent ceux des bassins de Charleroi et de Liège. À l'époque, l'objectif était de créer un axe wallon autour du développement du secteur public de la production d'électricité. Notre philosophie était d'ouvrir notre capital de manière à rassembler et fédérer les acteurs communaux wallons de toutes les provinces, et de dégager

entre eux des convergences dans le secteur énergétique.

Cet objectif s'est réalisé de manière progressive : d'année en année, notre capital s'est ouvert à de nouveaux partenaires de la région de Verviers, du Brabant wallon, de la Province de Namur et du Hainaut occidental.

Au cours des dernières années, des discussions ont également été entamées avec les acteurs de la Province de Luxembourg, seule province wallonne non encore

représentée au sein de SOCOFE. Des propositions concrètes, en ligne avec les conditions d'entrée des derniers actionnaires, ont été formulées à nos interlocuteurs luxembourgeois. Malheureusement, celles-ci n'ont pas abouti à une concrétisation favorable.

À côté de ces partenaires communaux et intercommunaux, des partenaires financiers et institutionnels ont également rejoint notre actionnariat : BELFIUS, SRIW ENVIRONNEMENT, ETHIAS, ou le groupe ARCO-AUXIPAR.

2011

TECTEO (rebaptisé NETHYS en 2013) a absorbé l'ALG. Au terme du processus, la part de TECTEO dans l'actionnariat de SOCOFE est passée à 32,37%. Ensuite, dans le cadre d'une réorganisation du groupe ETHIAS, les 22.513 parts d'ETHIAS S.A. ont été transférées à ETHIAS Droit Commun.

2014

Le groupe NETHYS a adapté sa structure en trois niveaux : PUBLIFIN (holding liégeois), FINANPART (holding à vocation régionale), et NETHYS (société opérationnelle). C'est cette dernière qui détient aujourd'hui les parts en SOCOFE.

2013

L'Assemblée générale de CHF a prononcé la fusion par absorption de CHF par l'IPFH. L'IPFH, qui fédère les intérêts des villes et communes du Hainaut dans le domaine de l'énergie, détient depuis lors 100% des parts de CHF. Ainsi, les parts détenues par CHF en SOCOFE sont devenues la propriété d'IPFH, portant la participation de celle-ci en SOCOFE à 14,18%.

NOTRE CAPITAL

Depuis quelques années, les actionnaires de SOCOFE ont convenu de laisser à la disposition de l'entreprise d'importants moyens d'actions issus de la cession de la participation en DISTRIGAZ réalisée en 2008. Jusqu'en 2014, ils étaient comptabilisés en réserves disponibles.

Dans le but de confirmer leur disponibilité à long terme pour l'entreprise, ces réserves ont été incorporées au capital par l'Assemblée générale de 2014. Ainsi, 165 millions d'euros ont été ajoutés au capital de SOCOFE pour le porter à un montant de 285 millions d'euros.

Sans modifier la valeur de l'entreprise, cette opération a contribué à l'accroissement de l'assise et de la crédibilité de SOCOFE. Ainsi, SOCOFE peut réaffirmer sa volonté de répondre aux différents projets d'investissements en ligne avec ses missions, et qui se présenteront à elle à l'avenir.

SOCIÉTÉS FÉDÉRANT DES
INTÉRÊTS COMMUNAUX
48,94%



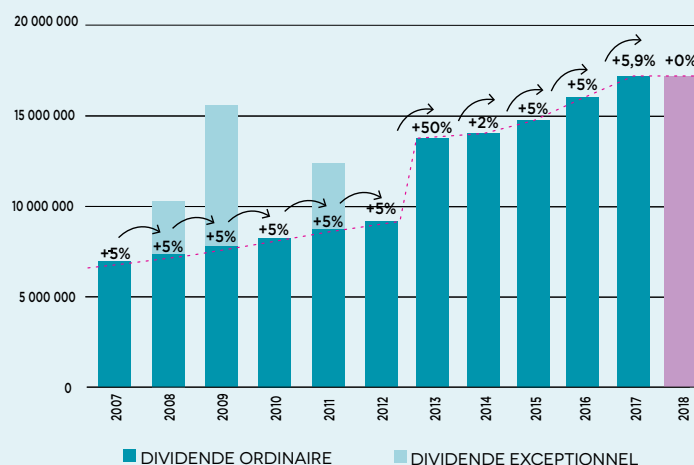
FINANCIERS ET
INSTITUTIONNELS
51,06%

**À L'ISSUE DE L'EXERCICE 2018, VOICI
COMMENT SE RÉPARTIT LE CAPITAL DE
SOCOFE**

ACTIONNAIRES AU 31/12/2018	NOMBRE DE PARTS	CAPITAL SOUSCRIT EN €	% DÉTENU
AIEG	6.000	3.530.236	1,31%
AIESH	2.000	1.176.745	0,44%
FINIMO	201	118.263	0,04%
IDEA	1.553	913.743	0,34%
IDEFIN	397	233.584	0,09%
IPFH	65.055	38.276.589	14,18%
IPFBW	801	471.287	0,17%
NETHYS	148.535	87.393.945	32,37%
AUXIPAR	10.217	6.011.404	2,23%
BELFIUS	22.513	13.246.036	4,91%
ETHIAS Co	22.513	13.246.036	4,91%
MEUSINVEST	13.000	7.648.846	2,83%
P&V	20.435	12.023.397	4,45%
NEB Participations	121.000	71.193.102	26,37%
SRIW	24.592	14.469.262	5,36%
TOTAL	458.812	269.952.475	100%

	BÉNÉFICE DISTRIBUÉ EN €	RENTABILITÉ DU CAPITAL SOUSCRIT
2012	9.176.240	8%
2013	13.764.360	12%
2014	14.039.647	5,2%*
2015	14.796.687	5,5%*
2016	15.599.608	5,77%*
2017	16.517.232	6,12%*
2018	16.517.232	6,12%*

* sur base du capital après incorporation des réserves en 2014.



NOTRE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Etant donnée l'arrivée à échéance en 2018 de tous les mandats des Administrateurs, la composition du Conseil d'administration et des différents Comités a été redessinée. La majorité des Administrateurs ont été nommés lors de l'Assemblée générale ordinaire en continuité, le 29 juin 2018. Les Présidences et les membres des différents comités spécialisés ont quant à eux été désignés par le Conseil d'Administration, le 20 septembre 2018.

Conseil d'administration

Le **Conseil d'administration** de SOCOFE
se réunit en moyenne tous les deux mois.

Président

J. COMPÈRE

Vice-président

D. DONFUT

Administrateurs

O. BOUCHAT
J. CHANTEUX
F. COLLARD (depuis le 20/12/18)
O. DEBROEK
S. DE SIMONE
F. FRANSSSEN (depuis le 22/11/18)
A. FRIPPIAT (jusqu'au 06/11/18)
F. HERRY
C. HOUGARDY
A. JEUNEHOMME
P. LALLEMAND
R. MOENS
S. MOREAU
A. PALMANS
J-P. PARMENTIER
J. PIETTE
P. ROBERT
M. VAN DEN KERKHOVE (depuis le 20/09/18)
O. VANDERIJST

Directeur général

C. GRÉGOIRE

Secrétaire

M. BASECQ

Comité stratégique

Le **Comité stratégique** prépare
pour le Conseil d'administration
les orientations fondamentales de
l'entreprise. Il se réunit en moyenne
tous les deux mois.

Composition :

J. COMPÈRE (Président)
O. BOUCHAT
D. DONFUT
J. PIETTE
O. VANDERIJST

Comité d'audit

Le **Comité d'audit** examine,
préalablement au Conseil
d'administration, la qualité des
comptes et des rapports aux
actionnaires. Il s'assure de la
pertinence et de la permanence des
méthodes comptables adoptées pour
l'établissement des comptes.
Il évalue le respect de l'application des
procédures internes.

Composition :

A. JEUNEHOMME (Président)
J-P PARMENTIER
P. ROBERT

Comité de rémunération

Le **Comité de rémunération**
propose au Conseil d'administration
les rémunérations des mandataires
sociaux et des principaux dirigeants.

Composition :

S. MOREAU (Président)
J. COMPÈRE
O. DEBROEK
M. VAN DEN KERKHOVE





RAPPORT DE GESTION

L'année 2018 s'est clôturée avec un résultat positif de près de 37,9 millions d'euros.

Il est proposé à l'Assemblée générale de distribuer un dividende équivalent à celui de l'an dernier, soit un montant de 36 euros par part pour un total de 16,5 millions d'euros.

Ceci offre une rentabilité de 6,2% sur base du capital après incorporation des réserves en 2014, et de 14% sur base du capital initial de SOCOFE.

Date de rédaction du rapport : 15 mars 2019



FLUXYS

Un partenariat privilégié et de long terme

Par ses activités stratégiques dans le secteur du gaz, FLUXYS est une entreprise d'intérêt public. Partenaire historique du GRT gazier belge, SOCOFE porte et consolide les intérêts wallons dans ce secteur.



FLUXYS en bref

- Entreprise d'infrastructures gazières
- Activités : transport, transit, stockage et terminalling GNL
- Acteur-clé des flux gaziers du Nord-Ouest de l'Europe
- Présence dans 10 pays européens
- 18 points d'interconnexion avec les autres pays
- Indépendance vis-à-vis de tout producteur ou fournisseur de gaz ou d'électricité
- Via les gestionnaires de réseaux de distribution, fournisseur de gaz auprès de 29 millions de ménages et 100.000 PME

NOUVEAUX DÉFIS, NOUVELLES EXIGENCES, NOUVELLES OPPORTUNITÉS

FLUXYS, pilier du paysage
énergétique

En raison de ses nombreux atouts, le gaz naturel est un des piliers du paysage énergétique. FLUXYS, gestionnaire de réseau de transport (GRT) gazier belge indépendant, y occupe une place de premier plan.

Face à un monde du gaz en plein bouleversement, FLUXYS multiplie les initiatives pour construire un marché gazier européen solide et intégré. C'est seulement ainsi que l'entreprise pourra assurer la sécurité d'approvisionnement en Belgique, pays non producteur de gaz.

27%

Le gaz représente 27% de la consommation d'énergie en Belgique contre 19% pour l'électricité.

MISSIONS PRIORITAIRES

- **Garantir un approvisionnement sûr,** efficace et durable en Belgique et en Europe
- **Assurer la compétitivité** de notre réseau par des coûts performants et maîtrisés
- **Fournir des services de qualité** répondant aux attentes du marché
- **Créer de la valeur** à long terme pour ses actionnaires

Relever les défis avec anticipation et agilité

Dans un monde du gaz en perpétuels mouvement et transition, FLUXYS doit se réinventer sans cesse.

+ DE SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT

Pour compenser le déclin de la production gazière en Europe, FLUXYS est attentive aux opportunités d'investissements pertinentes destinées entre autres à diversifier les sources d'approvisionnement en gaz.

> **2018** a été l'occasion de monter en puissance aussi bien dans des capacités de stockage (terminalling GNL) que dans de nouveaux axes de transport. (Lire pages 35-37)

+ DE FLEXIBILITÉ

Sous la pression des traders, le marché de l'acheminement de gaz évolue vers toujours plus de contrats à court terme.

> **En 2018** plus particulièrement, de nombreux contrats à long terme de FLUXYS BELGIUM sont arrivés à échéance. Conséquences pour le GRT : une plus grande volatilité des revenus et la nécessité d'une approche commerciale proactive.

144 TWh

Durant le 1^{er} semestre 2018, le réseau belge de FLUXYS a transporté environ 144 TWh de gaz naturel de frontière à frontière, égalant ainsi le volume déjà élevé de la même période en 2017.



+ D'INNOVATION

FLUXYS est engagée dans la transition énergétique. Le gaz est en effet une option intéressante dans le mix énergétique, tant d'un point de vue économique qu'environnemental. Il présente de plus un potentiel d'innovation important dans lequel FLUXYS s'est engagée depuis longtemps.

> **2018** a vu se concrétiser une série de nouvelles initiatives prometteuses, notamment en matière de gaz vert et de Power-to-Gaz. (Lire page 39)

+ DE CONTRAINTES

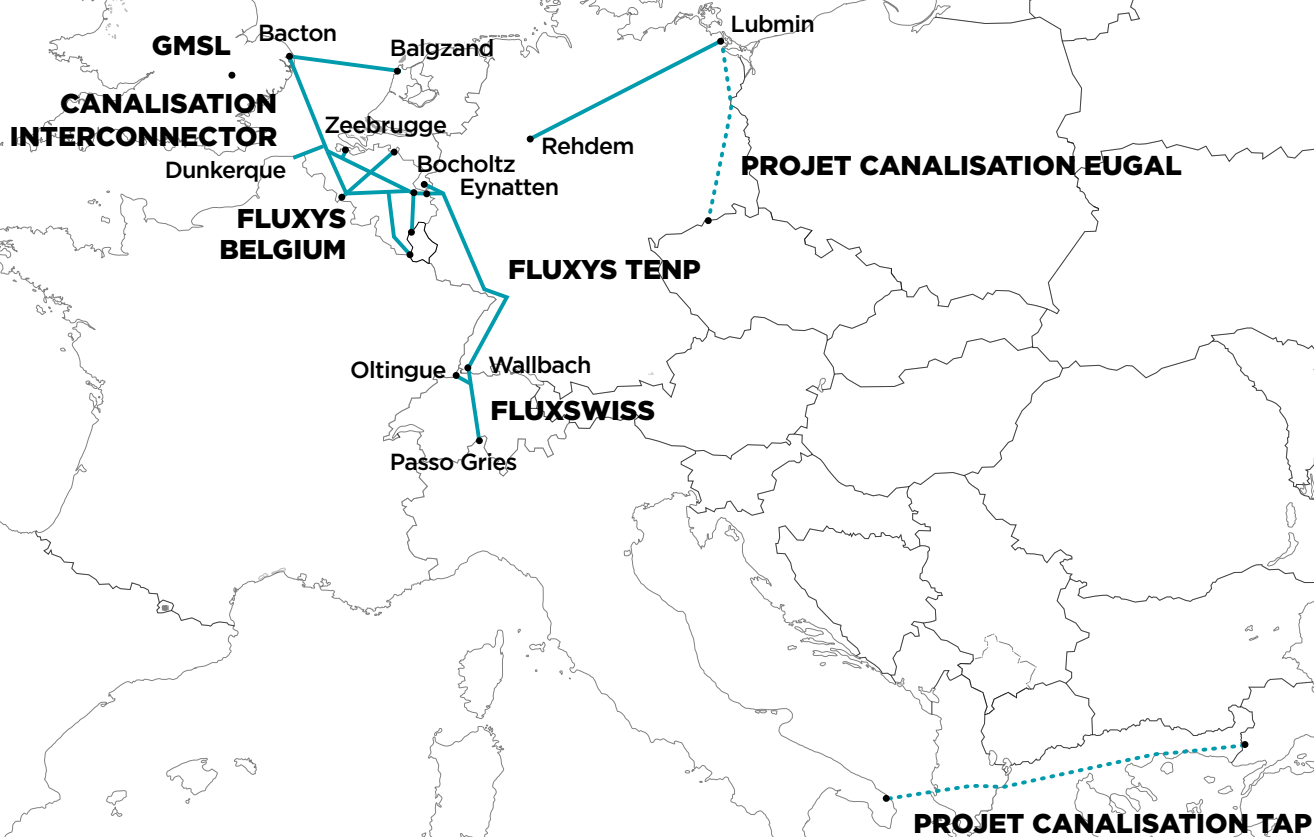
L'évolution du marché fait sans cesse naître de nouvelles exigences. Par exemple, entre 2024 et 2030, les Pays-Bas vont arrêter les exportations de gaz naturel à bas pouvoir calorifique vers la Belgique. FLUXYS va devoir adapter son réseau pour convertir une série de clients (industriels, PME et particuliers) au gaz à haut pouvoir calorifique.

> **En juin 2018**, après divers petits projets, la première conversion à grande échelle a été réalisée avec succès.

DIVERSIFIER LES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT

La Belgique, plaque tournante du gaz en Europe

L'infrastructure de FLUXYS confirme son rôle de carrefour pour le marché du gaz naturel dans le Nord-Ouest de l'Europe, et ce dans l'intérêt des marchés belge et européen.



- Près de 1.500 km de conduites haute pression
- 1 terminal GNL avec 3 réservoirs pour une capacité de stockage de 225.000 m³
- En 2018, DESFA a remporté le marché pour la maintenance de la partie grecque du TAP



Via DESFA, FLUXYS prend une position stratégique dans la diversification des sources d'approvisionnement de l'Europe en gaz naturel.

INTERCONNECTOR : majoritaire

Depuis 2018, FLUXYS et SNAM sont devenus seuls actionnaires d'INTERCONNECTOR UK, avec respectivement 76,32% et 23,68% des parts. INTERCONNECTOR est un des deux raccords physiques (avec BBL) entre le Royaume-Uni et le continent européen (reliant Bacton et Zeebrugge).

TENP Reverse Flow : opérationnel !

Collaboration réussie pour les parties prenantes du projet TENP Reverse Flow: depuis octobre 2018, l'axe de transport entre le Nord/Ouest de l'Europe et l'Italie est entièrement bidirectionnel. Ce projet permet de créer un marché européen du gaz mieux interconnecté et plus flexible.

SWEDEGAS : vendu

En novembre 2018, FLUXYS et ENAGAS ont finalisé la vente conjointe de la

totalité de leurs parts (détenues depuis 2015) dans le GRT de gaz suédois SWEDEGAS. L'acheteur est FS GAS TRANSPORT AB, filiale indirecte à 100% du fonds European Diversified Infrastructure Fund II, géré par First State Investment.

EUGAL : la construction avance

Via sa filiale allemande FLUXYS DEUTSCHLAND, FLUXYS est partie prenante du projet European Gas Pipeline Link (EUGAL). Longue de 485 km, cette nouvelle canalisation partira de la Mer Baltique pour rejoindre le Sud de la Saxe et passer la frontière tchèque. Les travaux de construction progressent comme prévu et l'achèvement est annoncé pour fin 2019.

DESFA : marché remporté

Fin décembre 2018, dans le cadre de la privatisation du GRT de gaz grec

DESFA, le consortium composé de SNAM (60%), ENAGAS (20%) et FLUXYS (20%) a finalisé l'acquisition d'une part de 66% de DESFA. La Grèce est un carrefour important pour l'ouverture de nouveaux axes de gaz naturel en Europe. Elle présente aussi un potentiel de développement en tant que hub dans le Sud-Est de l'Europe.

TAP : financement bouclé

En décembre 2018, le projet Trans Adriatic Pipeline (TAP) a clôturé avec succès le Financial Close pour 3,9 milliards € (le plus important financement accordé à un projet d'infrastructure européen en 2018). Considéré comme un des plus stratégiques en Europe, le projet TAP vise à approvisionner l'Europe en gaz naturel provenant d'Azerbaïdjan. Connecté au Trans Anatolian Pipeline à la frontière greco-turque, il traversera la Grèce, l'Albanie et la Mer Adriatique, et remontera à la surface dans le Sud de l'Italie.

TERMINALLING GNL

Un atout pour la sécurité
d'approvisionnement

Le terminalling GNL constitue l'une des activités principales de FLUXYS, et une porte d'entrée majeure pour l'approvisionnement en gaz de l'Europe du Nord-Ouest. De plus, le marché de détail représente un autre débouché prometteur pour le terminalling en permettant au GNL de s'imposer en tant qu'énergie alternative dans les secteurs du transport et de l'industrie.

ZEEBRUGGE : ACTIVITÉS EN CROISSANCE

C'est à Zeebrugge que se croisent deux axes de transport du gaz fondamentaux : l'axe Est/Ouest reliant la Russie au Royaume-Uni, et l'axe Nord/Sud reliant la Norvège au Sud de l'Europe. Depuis sa construction, le Terminal GNL de Zeebrugge n'a cessé de se développer, aussi bien pour le transbordement à grande échelle qu'à petite échelle.

Camions : Le chargement de camions-citernes y a connu un essor considérable au cours des dernières années. Pour continuer à répondre efficacement à la demande, FLUXYS y a construit, en 2018, une seconde station de chargement.

Navires : 2018 a vu une augmentation du trafic de navires pour le transbordement de grands volumes de GNL. En mai 2018, le Terminal de Zeebrugge a lancé un nouveau service permettant de transborder du GNL directement entre deux navires.

TERMINAL GNL de Dunkerque en bref

- Mise en service en janvier 2017
- 2^{ème} terminal GNL en Europe continentale par sa taille
- Seul terminal européen directement raccordé à deux marchés de consommation (France et Belgique)
- Permet le déchargement/rechargement des plus grands méthaniers (267.000 m³)
- Capacité de stockage parmi les plus importantes d'Europe : 3 réservoirs d'une capacité de stockage de 200.000 m³ de GNL chacun
- Capacité annuelle de regazéification de 13 milliards de m³ de gaz naturel
- Peut couvrir 20% de la demande de gaz française et belge
- Via la Belgique, bénéficie d'une excellente connexion avec le réseau de gaz allemand

DUNKERQUE : FLUXYS DEVIENT ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE

Fin octobre 2018, FLUXYS et ses partenaires du consortium AXA Investment Managers-Real Assets ont finalisé le rachat à EDF et TOTAL de 35,76% des parts de Dunkerque LNG, propriétaire du Terminal GNL de Dunkerque. FLUXYS et ses partenaires de consortium détiennent désormais 60,76% de l'infrastructure. FLUXYS est devenue l'actionnaire de référence (avec 30,39%), renforçant ainsi sa position de plaque tournante du marché gazier dans le Nord-Ouest de l'Europe. Les 39,24% restants ont été vendus à un consortium d'investisseurs coréens emmené par IMP Group en collaboration avec Samsung Asset Management. Pour rappel, l'opérateur du terminal est Gaz-Opale, filiale à 51% de Dunkerque LNG et à 49% de FLUXYS. Pour le Terminal de Dunkerque, 2018 a aussi été marquée par l'arrivée du GNL de Sibérie pour être réexpédié vers d'autres marchés.

ET AILLEURS...

En octobre 2018, FLUXYS et NOVATEK, associés en joint venture, ont signé un bail foncier avec le port de Rostock (Allemagne) visant la construction et l'exploitation d'un terminal de stockage de GNL à moyenne échelle. Ce projet permet à FLUXYS d'asseoir le GNL comme carburant à faibles émissions en Europe septentrionale et centrale, ainsi que dans la zone de la Mer Baltique.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le gaz offre de nouveaux atouts

GRANDE FLEXIBILITÉ

Grâce à leur flexibilité opérationnelle et aux possibilités de stockage offertes par le gaz et les infrastructures gazières, les unités au gaz permettent de compenser les creux inhérents à la production d'électricité verte. Le gaz constituera donc un bon relai dès la sortie du nucléaire.

ATOUS ÉCONOMIQUES

Les centrales au gaz offrent un rendement énergétique supérieur aux centrales au pétrole et charbon, de même que des coûts d'investissement plus bas et des délais de construction plus courts que les infrastructures nucléaires.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL POSITIF ET IMMÉDIAT

Parmi toutes les sources d'énergie fossile, le gaz naturel est le moins polluant, tant en termes d'émissions de gaz à effet de serre (CO₂) que de qualité de l'air (particules fines, NOx et SOx). L'utilisation du gaz naturel pour remplacer les produits pétroliers et le charbon fournit dès lors des résultats immédiats.

Il en va de même pour le gaz vert¹, qui réduit encore plus les émissions de gaz à effet de serre que le gaz naturel.

POTENTIEL D'INNOVATION IMPORTANT

La transition énergétique exige des acteurs de l'énergie qu'ils surmontent une série de défis répondant aux besoins en matière de flexibilité. FLUXYS s'est engagée depuis longtemps dans l'exploration de solutions innovantes contribuant à la flexibilité requise.

43% du mix énergétique

Lors de l'hiver 2018-2019, le gaz a aussi permis de compenser l'indisponibilité nucléaire massive et inédite que la Belgique a connue. En novembre 2018, il pesait pour 43% dans le mix énergétique belge.

¹ Terme générique désignant le biogaz ou le biométhane issu de flux de déchets organiques, mais aussi l'hydrogène vert ou le gaz naturel synthétique provenant de la conversion d'électricité verte (Power-to-Gas).

LES INNOVATIONS DU GAZ GAGNENT DU TERRAIN...

- **Capture de CO₂.** En partenariat avec le Port d'Anvers, FLUXYS a entamé un projet de capture de CO₂. Les partenaires sont convaincus que la capture, la réutilisation et le stockage de CO₂ pour l'industrie constituent un important moyen de lutte contre le réchauffement climatique.
- **Biométhane dans l'infrastructure de gaz naturel.** FLUXYS BELGIUM travaille au sein du secteur gazier belge à des solutions grâce auxquelles les producteurs locaux de biométhane pourront vendre leur gaz vert partout. Objectif : permettre à ceux qui souhaitent acheter du gaz vert de le faire aussi facilement que pour l'électricité verte.
- **Power-to-Gas prometteur.** Face au défi d'intégration des énergies renouvelables, FLUXYS explore depuis plusieurs années la technologie du Power-to-Gas. Celle-ci permet de convertir de l'électricité verte en hydrogène vert pouvant être transporté et stocké dans les infrastructures de gaz naturel existantes. Le Power-to-Gas constitue un lien grâce auquel les systèmes gazier et électrique peuvent se compléter et se renforcer de manière optimale.

POWER-TO-GAS À ÉCHELLE INDUSTRIELLE

Avril 2018

Eoly, filiale de Colruyt Group, Parkwind et FLUXYS ont entamé une coopération pour construire une des premières installations Power-to-Gas à l'échelle industrielle en Belgique.

L'objectif est de construire une installation Power-to-Gas capable de convertir environ 25 MW d'électricité provenant d'éoliennes offshore en hydrogène vert.

Celui-ci peut être proposé sur le marché de deux manières :

- Transporté et stocké dans les infrastructures gazières existantes, il permet de décarboniser le gaz naturel utilisé comme source d'énergie pour le chauffage, dans le transport et dans les processus industriels.
- En tant qu'énergie ou matière première décarbonée, il peut être utilisé dans le transport, la logistique et les processus industriels, par exemple dans le secteur de la chimie.

ÉTUDE PROMETTEUSE

Novembre 2018

Une étude² menée par des chercheurs d'ULiège en partenariat avec FLUXYS conclut que le Power-to-Gas est une piste prometteuse dans la réflexion sur la transition énergétique.

Après avoir exploré différentes configurations du système énergétique belge au-delà de 2025 (après la sortie du nucléaire), les chercheurs ont identifié à la fois le mix énergétique le plus intéressant économiquement et les besoins d'infrastructure gazière et de stockage sous la contrainte de deux objectifs : assurer la sécurité d'approvisionnement et réduire les émissions CO₂.

Une des premières conclusions est que la voie de la technologie Power-to-Gas vaut la peine d'être explorée pour élargir le champ des options de stockage. Selon le Professeur Damien Ernst, membre de cette équipe et spécialiste des réseaux électriques et de l'intelligence artificielle, ce travail va permettre à FLUXYS de mieux comprendre les opportunités économiques et de mieux se positionner par rapport à un business model complexe.

² Centralised Planning of National Integrated Energy System with Power-to-Gas and Gas Storages, novembre 2018 – Institut Montéfiore, département d'électricité, électronique et informatique de la faculté des sciences appliquées de l'Université de Liège.

UNE PARTICIPATION ESSENTIELLE POUR SOCOFE À PLUSIEURS TITRES

01

ACTIVITÉS STRATÉGIQUES

Les activités régulées des réseaux d'énergie occupent une place stratégique sur le marché de l'énergie.

02

SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT

Grâce à une large diversification des sources ainsi qu'un niveau d'interconnexion très élevé avec les autres pays, FLUXYS assure la sécurité d'approvisionnement en gaz de notre pays. Celle-ci est une priorité, tant pour FLUXYS que pour SOCOFE.

03

PLAQUE TOURNANTE DU GAZ

Grâce à sa stratégie d'alliances internationales, FLUXYS se positionne comme véritable plaque tournante des flux gaziers dans le Nord-Ouest de l'Europe.

04

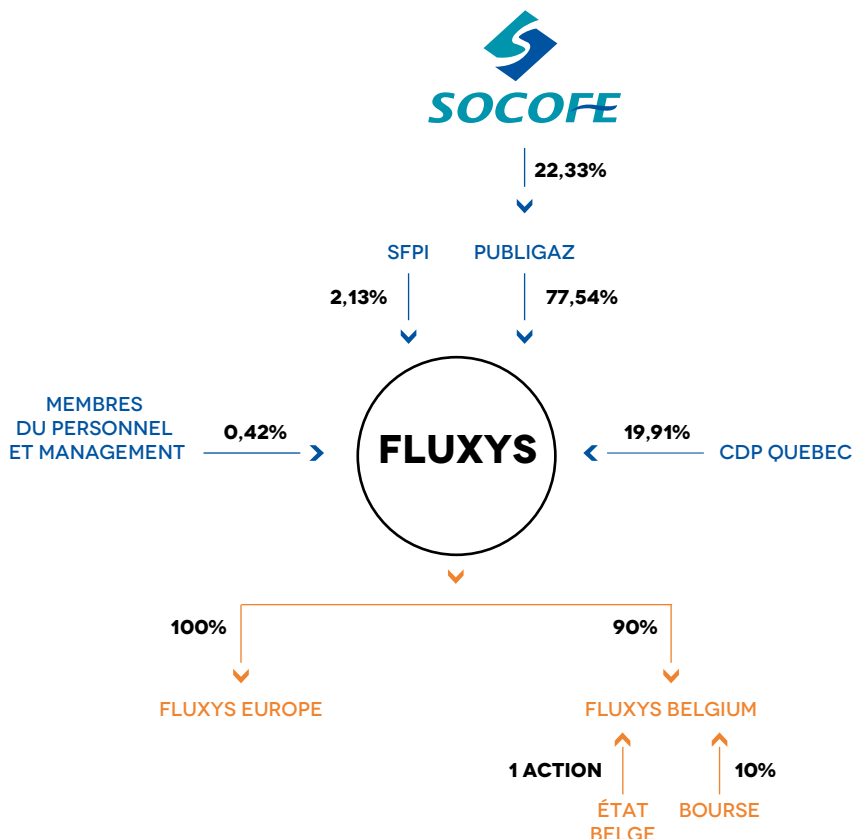
RENDEMENT PLUS STABLE

Le rendement plus sûr et plus stable de FLUXYS correspond bien au type de rentabilité recherché pour les fonds communaux qui nous sont confiés.

NOUVELLES MÉTHODOLOGIES TARIFAIRES POUR 2020-2023

Le 28 juin 2018, la CREG (régulateur fédéral du marché de l'électricité et du gaz naturel belge) a établi de nouvelles méthodologies tarifaires pour le transport de gaz naturel, le stockage de gaz naturel et le terminalling de GNL pour la période régulatoire 2020-2023. Celles-ci visent à améliorer les prestations des GRT, à favoriser l'intégration du marché et la sécurité d'approvisionnement, et à stimuler la recherche et le développement, sur base d'un « juste équilibre entre la qualité des services prestés et les prix supportés par les clients finaux et les utilisateurs du réseau. »

PARTICIPATION EN FLUXYS AU 31/12/2018



UNE POSITION RENFORCÉE POUR SOCOFE ET LES COMMUNES WALLONNES

Réorganisation du paysage énergétique en Wallonie et en Belgique

SOCOFE, outil wallon fédérant les intérêts communaux dans le transport du gaz et de l'électricité, est aux côtés de la société FLUXYS depuis la création de celle-ci en 2008. Le GRT de gaz belge est une participation importante pour la réalisation de nos missions.

Au Sud du pays, SOCOFE est l'actionnaire le plus important de PUBLIGAZ, holding regroupant les participations communales et intercommunales en FLUXYS.

Le rôle de SOCOFE pourrait encore s'accroître dans un futur proche, de même qu'en PUBLI-T, qui gère la participation des pôles communaux en ELIA.

Spécialiser, simplifier, renforcer

En effet, face à la concentration en cours des activités de distribution de

gaz et d'électricité en Flandre au sein de FLUVIUS, et à la concentration déjà acquise de la participation bruxelloise en PUBLI-T et PUBLIGAZ au sein d'INTERFIN, SOCOFE prône l'idée d'une simplification des structures aussi au Sud du pays. L'intérêt premier serait d'avoir un endroit clair où discuter de la stratégie concernant la participation des communes wallonnes dans FLUXYS et ELIA. SOCOFE a ainsi lancé, en 2018, une série d'initiatives destinées à renforcer sa position dans PUBLI-T et PUBLIGAZ.

Rachat des parts de NETHYS

La restructuration du groupe PUBLIFIN-NETHYS a offert une première opportunité stratégique. En effet, NETHYS a accepté de céder à SOCOFE ses 4,06% dans PUBLIGAZ et ses 3,48% dans PUBLI-T, tous les autres actionnaires de PUBLI-T et PUBLIGAZ ayant renoncé à leur droit de préemption. Cette opération, d'un montant de 120 millions €, a été actée par le Conseil

d'administration de SOCOFE en septembre 2018. SOCOFE voit ainsi sa participation indirecte en FLUXYS passer de 14,4% à 17,32%, et sa participation indirecte en ELIA de 7,5% à 9,4%.

Rééquilibrer l'actionnariat

Cette opération n'est cependant qu'une première étape vers une réorganisation du paysage énergétique en Wallonie et en Belgique. Le Conseil d'administration de SOCOFE examine la possibilité de rééditer l'opération avec les participations détenues directement par une série d'intercommunales wallonnes dans les deux holdings. Deux options sont envisagées : cession des parts ou apport des participations en échange d'un renforcement dans l'actionnariat de SOCOFE.

Une telle évolution ne peut que s'inscrire dans la pérennité de la culture d'entreprise de SOCOFE, garante du consensus et de l'équilibre des structures..



ELIA



Acteur clé de la transition énergétique

ELIA est une entreprise stratégique pour la Belgique et son économie. Occupant une place centrale en Europe, le gestionnaire de réseaux de transport d'électricité belge est un acteur majeur de notre sécurité d'approvisionnement.

ELIA en bref

- ELIA transporte l'électricité des producteurs vers les gestionnaires de réseaux de distribution et les grands consommateurs industriels.
- Le GROUPE ELIA est composé de deux GRT d'électricité : ELIA (Belgique) et 50HERTZ TRANSMISSION (Allemagne).
- Dans le top 5 des GRT européens.
- Plus de 8.400 km de lignes et de câbles haute tension en Belgique

SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT

La Belgique a besoin d'un système électrique durable, fiable et abordable.

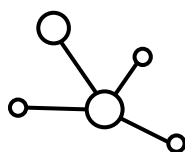
Le système énergétique belge évolue fondamentalement. Il se caractérise entre autres par une croissance de la production décentralisée et variable, ainsi que des flux internationaux. Le développement du réseau de transport doit impérativement anticiper et devancer ces évolutions rapides. ELIA prend une part active dans cette transition, tout en gardant à l'esprit sa mission prioritaire : contribuer à assurer, conjointement avec les autorités publiques, la sécurité d'approvisionnement de la Belgique.

Cette priorité est aussi celle de tous les actionnaires de SOCOFE.

99,999%

Le taux de fiabilité du réseau électrique d'ELIA est aujourd'hui proche de 100%.

POUR ELIA, LA TRANSFORMATION EST SOURCE D'INNOVATIONS

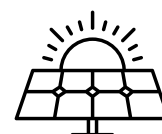


UN « DATAHUB » AU SERVICE DE LA FLEXIBILITÉ

1^{er} trimestre 2018

Un nouveau système informatique favorisant la flexibilité sur le marché a été mis en service. Il est le fruit d'une collaboration entre ELIA et l'ensemble des gestionnaires de réseaux de distribution belges.

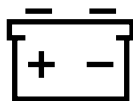
Les producteurs et utilisateurs reliés au réseau électrique de transport ou de distribution (tensions à partir de 5kV) qui sont en mesure de produire de l'électricité ou de réduire temporairement leur consommation ont la possibilité de proposer quotidiennement cette flexibilité à ELIA.



PRÉVOIR LA PRODUCTION SOLAIRE

Juin 2018

Le lauréat 2018 du concours Open Innovation Challenge, organisé par ELIA, est la start-up anglaise PowerMarket. Celle-ci a mis au point une solution destinée à détecter automatiquement les panneaux solaires et à réaliser une cartographie plus précise pour les prévisions d'énergie solaire. ELIA et PowerMarket vont tester son efficacité en matière de prévisions de consommation et de production.

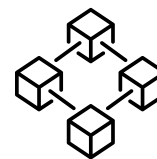


STOCKAGE PAR BATTERIES

1^{er} semestre 2018

Pour la première fois en Belgique, le stockage par batterie a été contracté pour les réserves primaires.

Ainsi, 140 batteries Tesla d'une capacité de 18 MW contribuent à maintenir l'équilibre sur le réseau ELIA.



BLOCKCHAIN

Août 2018

ELIA, en partenariat avec SettleMint et Actility (sociétés technologiques), a lancé un des premiers projets pilotes européens de blockchain dans le secteur énergétique. L'augmentation du nombre d'acteurs dans le système électrique crée une démultiplication du nombre de transactions multipartites. ELIA étudie les opportunités offertes par la technologie blockchain en tant que système de paiement pour des transactions complexes et rapides.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En mars 2018, le Gouvernement fédéral s'est accordé sur une stratégie énergétique. Celle-ci confirme entre autres la sortie du nucléaire en 2025

Les représentants des gouvernements de l'Etat fédéral et des Régions ont adopté le Plan national Energie-Climat en décembre 2018. Début 2019, nombre d'incertitudes devaient encore être évaluées sur les plans social, économique et environnemental. Les défis politiques et industriels des mois à venir sont d'une ampleur sans précédent.

QUATRE DÉFIS DU PACTE ÉNERGÉTIQUE BELGE

1. Améliorer l'efficacité énergétique
2. Accroître les capacités de stockages
3. Augmenter la part des énergies renouvelables (objectif : passer de +/- 9% en 2017 à 18,3% en 2030) et les biocarburants (objectif : passer de 5,5% en 2017 à 14% en 2030)
4. Encourager les investissements verts

2025, C'EST DÉJÀ DEMAIN !

Quel que soit le futur scénario de la transition énergétique, de nouveaux investissements sont nécessaires. L'enjeu est à la fois de maintenir la capacité existante et d'en créer de nouvelles.

Or, les acteurs du secteur de l'énergie tirent la sonnette d'alarme : les signaux de marché actuels sont insuffisants pour les attirer. Il est donc urgent que des mesures soient prises rapidement pour que les investissements puissent être effectués à temps. Certains projets peuvent prendre plus de dix ans pour être réalisés. Sans compter les dizaines de permis et d'autorisations qu'il faut obtenir pour chaque projet... Démarrer aujourd'hui n'est pas un luxe, mais une nécessité.

15% DU MIX ÉNERGÉTIQUE

Situation inédite en octobre 2018 : suite à l'indisponibilité du parc nucléaire, l'énergie nucléaire pesait pour seulement 15% dans le mix énergétique.

 **6**
GW

La sortie du nucléaire implique que 6 GW de capacité de base sortiront du mix énergétique belge.

 **3,6**
GW

Pour ELIA, 3,6 GW de nouvelles capacités pilotables seront nécessaires à l'horizon 2025.

LE NUCLÉAIRE FIABLE ?

Fin septembre 2018, la Belgique a été confrontée à l'indisponibilité soudaine et de longue durée de plusieurs centrales nucléaires

Cet arrêt représente 3.000 MW de capacité nucléaire en moins, soit 25% de la capacité de production gérable totale installée en Belgique. Cette situation a mis à l'épreuve l'équilibre entre l'offre et la demande électrique et ELIA a été un acteur clé pour assurer la sécurité d'approvisionnement de notre pays.

Octobre 2018 76,5%

Novembre 2018 70,8%

Décembre 2018 62,4%

Janvier 2019 35,2%

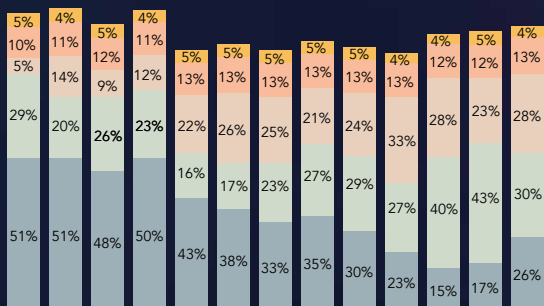
MW nucléaires non disponibles suite à l'arrêt des unités nucléaires belges au cours de l'hiver 2018-2019 (d'après les statistiques d'Engie)

22%

D'IMPORTATIONS

La baisse importante de la production nucléaire a entraîné une hausse des importations, qui ont pesé pour 22% dans le mix énergétique 2018 (contre 8% en 2017).

COMMENT LA BELGIQUE A FAIT FACE À L'INDISPONIBILITÉ DES CENTRALES NUCLÉAIRES



ÉVOLUTION MENSUELLE DU MIX ÉNERGÉTIQUE BELGE 2017-2018 (SOURCE : ELIA)

■ Nucléaire ■ Gaz ■ Importations ■ Éolien + Solaire ■ Autres

RECOMMANDATIONS D'ELIA

Sécuriser... sans accentuer notre dépendance énergétique

Dans un mémorandum publié en 2018 en vue des élections 2019, ELIA souligne le besoin d'une politique énergétique à long terme, étayée et coordonnée.

ELIA appelle les décideurs politiques à jouer un rôle actif.

1.

Il faut accélérer l'intégration européenne du système électrique belge en vue d'offrir aux ménages et industries une électricité durable, compétitive et sûre.

2.

Pour profiter pleinement des bénéfices de la transition, il faut construire dès maintenant l'infrastructure électrique du futur sur terre et en mer.

3.

La participation des consommateurs dans la transition doit être facilitée. Cela passera par la digitalisation et une électrification croissante.

...et de nouveaux mécanismes de marché

ELIA demande en outre de travailler rapidement à la mise en œuvre d'un mécanisme de rémunération de la capacité. En effet, quel que soit le scénario envisagé, la construction de nouvelles centrales thermiques de combustibles fossiles carbonés (gaz, pétrole, charbon) sera nécessaire pour assurer la sécurité d'approvisionnement sans renforcer la dépendance énergétique de la Belgique vis-à-vis des importations. La Fédération belge des Entreprises électriques et gazières estime qu'il est crucial que les premières enchères de capacité aient lieu au plus tard à la fin 2021, ce qui offrirait à peine quatre ans de délais pour construire de nouvelles centrales et les rendre pleinement opérationnelles. Notons que le 11 janvier 2019, le Conseil des Ministres avait approuvé en deuxième lecture l'avant-projet de loi concernant la mise en place d'un tel mécanisme de rémunération des capacités.

90%

Ces deux dernières années, ELIA a effectué près de 90% de ses achats et commandes auprès d'entreprises belges.

637 millions €

En 2018, ELIA a investi 637 millions € en Belgique, principalement pour consolider le réseau électrique et le préparer à l'intégration de l'énergie renouvelable.

Plan de Développement 2020-2030 : trois priorités

En 2018, ELIA a présenté son Plan de Développement fédéral 2020-2030, destiné à préparer le système électrique de la transition énergétique. La construction d'un réseau interne solide de 380 kV, et plus précisément l'extension du réseau entre la côte et l'intérieur du pays, constituent une priorité pour garantir un accès optimal au marché européen, l'intégration maximale du potentiel renouvelable belge et la fiabilité du réseau.

1.

LE RENFORCEMENT ET L'EXTENSION DU RÉSEAU 380 KV INTERNE

pour intégrer la production d'énergie renouvelable nationale, raccorder de nouvelles unités de production et transporter des flux électriques internationaux supplémentaires.

2.

LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU OFFSHORE

pour poursuivre l'intégration de la production d'électricité renouvelable en mer.

3.

LE RENFORCEMENT ET L'EXTENSION DE LA CAPACITÉ D'INTERCONNEXION

pour intégrer l'énergie renouvelable à l'échelle européenne et accéder aux prix les plus compétitifs sur le marché international afin d'obtenir une convergence des prix.

UN RÉSEAU INTERCONNECTÉ

Les chantiers de l'intégration européenne

Si le renforcement de nos capacités de production est vital pour renforcer notre autonomie énergétique, ELIA investit aussi dans différents projets destinés à consolider ou augmenter la capacité d'importation mise à la disposition du marché belge. L'interconnexion du réseau belge d'ELIA avec celui d'autres pays participe ainsi à la sécurité d'approvisionnement de la Belgique, par conséquent au maintien de la compétitivité de nos entreprises.

ALEGrO : travaux démarrés

Suite à l'obtention des permis et autorisations, les travaux de la première interconnexion entre la Belgique et l'Allemagne ont démarrés. En décembre 2018, deux transformateurs de la station de conversion ont été installés. À partir de 2020, la liaison souterraine ALEGrO permettra des échanges d'électricité à haute tension en courant continu (jusqu'à 1.000 MW, soit 10% de la consommation moyenne belge).



BRABO : travaux en cours

Le projet BRABO vise à renforcer l'interconnexion entre la Belgique et les Pays-Bas. Le chantier (prévu jusqu'en 2020) a démarré en 2018 avec les travaux préparatoires, les travaux de fondation et la construction de nouveaux pylônes.

MOG : on avance comme prévu

La construction de la prise électrique en mer suit le planning. Les principaux contrats de construction ont été attribués en 2018, pour un montant conforme aux prévisions (400 millions €). Cette connexion inédite en Belgique présente un intérêt stratégique pour le développement des énergies renouvelables en Mer du Nord. Elle reliera les parcs éoliens offshore RENTEL, SEAMADE et NORTHWESTER 2 avec le réseau d'ELIA en concentrant les différents raccordements sur une même plateforme. Ceux-ci seront intégrés au réseau terrestre via STEVIN. A plus long terme, d'autres pays pourront injecter leur énergie via le MOG, faisant ainsi de la Mer du Nord un véritable carrefour énergétique d'Europe occidentale. Mise en service prévue en 2019.

Boucle du Hainaut et Ventilus : deux nouveaux corridors

ELIA projette la réalisation de deux nouveaux corridors essentiels pour la réussite de la transition énergétique au niveau national. Le projet de la Boucle du Hainaut représente l'un des plus importants projets d'infrastructure du Plan de Développement Fédéral 2020-2030. Il prévoit la construction d'un nouveau corridor 380 kV entre l'Ouest et le Centre du pays. Quant au corridor Stevin-Avelgem (projet Ventilus), il constituera un élément structurel clé pour interconnecter les futurs parcs éoliens offshore situés dans la nouvelle zone définie par l'Etat fédéral en Mer du Nord (Lire aussi page 60) avec le réseau électrique terrestre.

Le plus gros enjeu de ces deux corridors est l'obtention des permis pour le tracé dans les deux régions. Au vu de la sortie du nucléaire en 2025, les acteurs vont entamer une véritable course contre la montre.

Plateforme XBID : vers un marché européen intégré

En juin 2018, ELIA a annoncé le lancement de la Plateforme XBID (Cross-Border-Intra-Day). Il s'agit d'une avancée majeure vers un marché européen intégré infrajournalier. Après cinq ans de développements et de tests, celle-ci permet désormais les échanges transfrontaliers infrajournaliers entre 14 pays européens.

NEMO : inauguré

Le 5 décembre 2018, ELIA et NATIONAL GRID ont inauguré NEMO, la première interconnexion électrique sous-marine (140 km) entre la Belgique et le Royaume-Uni (capacité prévue de 1.000 MW).

Cette étape importante dans l'intégration du système électrique européen est l'aboutissement d'un travail gigantesque et complexe de dix ans, aux nombreux défis techniques, notamment pour respecter le patrimoine marin et historique très important dans cette zone.

UNE GRANDE PREMIÈRE TECHNIQUE ET STRATÉGIQUE

- 1^{ère} interconnexion avec le Royaume-Uni
- 1^{ère} interconnexion sous-marine
- 1^{ère} fois qu'ELIA va utiliser la technologie HVDC (High Voltage Direct Current)
- 1^{er} câble de ce type dans le monde (unique par son niveau de tension 44 kV et le matériel exceptionnel utilisé pour son isolation, le XLPE, cross-linked polyéthylène)

ACTIONNARIAT

PUBLIPART : simplification en vue

Via PUBLI-T et PUBLIPART, SOCOFE représente la participation wallonne la plus importante en ELIA. Cette position correspond à notre engagement fort dans les activités régulées de réseau.

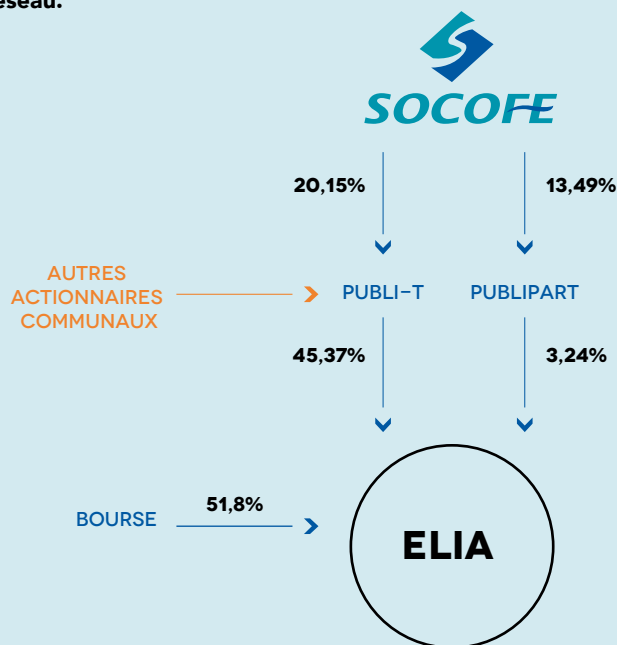
Rappelons qu'en 2017, les questions sur le futur de PUBLIPART ont animé les débats. Dissolution, continuité, transformation, relocalisation des parts... ?

Dans la foulée des mouvements impulsés pour réorganiser l'actionnariat de PUBLI-T et PUBLIGAZ (Lire page 41), SOCOFE a décidé d'interpeler PUBLILEC, VEH et BELFIUS, autres actionnaires de PUBLIPART, pour proposer la liquidation de cette dernière et rapatrier les actions de PUBLIPART en ELIA vers SOCOFE et un partenaire du Nord du pays. L'objectif de cette opération est double : simplifier et spécialiser les structures (lire page 74).

AUGMENTATION DE CAPITAL EN VUE

Le 22 février 2019, ELIA a évoqué son intention d'augmenter son capital en 2019. Cette augmentation, qui se situera entre 350 et 450 millions €, permettra au GRT d'une part de financer la connexion NEMO, d'autre part d'optimiser sa structure bilantaire dans le cadre de la nouvelle période tarifaire 2020-2023 (celle-ci va en effet modifier les règles en matière de ratio dettes-fonds propres).

Afin de répondre aux objections de la CREG en matière d'affectation des moyens financiers suite à l'acquisition d'une part additionnelle de 50HERTZ, ELIA a entamé une réflexion portant sur la structure du groupe.



UNE PARTICIPATION IMPORTANTE POUR LA RÉALISATION DES MISSIONS DE SOCOFE

01

ACTIVITÉS STRATÉGIQUES

Les activités régulées des réseaux d'énergie occupent une place stratégique dans l'économie. En tant que « système sanguin » de notre économie, celles-ci sont d'intérêt majeur, tant pour nos entreprises que pour les citoyens.

02

SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT

La sécurité d'approvisionnement de notre pays reste un des points d'attention essentiels d'ELIA, et une priorité absolue pour SOCOFE et ses actionnaires.

03

ACTEUR-CLÉ EN EUROPE

ELIA a tous les atouts pour saisir les opportunités sur la scène internationale : place centrale en Europe, expertise technique reconnue, expérience de l'indépendance et des coopérations internationales, longueur d'avance dans la mise en place d'un marché efficace et d'outils performants...

04

RENDEMENT PLUS STABLE

ELIA est une entreprise régulée dont nous pouvons attendre des revenus réguliers et plus stables que dans les activités commerciales. Ceux-ci correspondent bien aux missions et valeurs de SOCOFE.

LE GROUPE ELIA

ELIA détient le contrôle total d'EUROGRID

En 2018, ELIA a racheté une participation supplémentaire de 20% dans EUROGRID INTERNATIONAL, société holding de 50HERTZ TRANSMISSION, un des quatre GRT allemands. Grâce à cette opération, ELIA renforce sa position dans le soutien à la transition énergétique en Belgique, en Allemagne, et en Europe.

ELIA est présent dans 50HERTZ TRANSMISSION depuis 2010. Depuis lors, les bénéfices d'exploitation de 50HERTZ TRANSMISSION ont enregistré un taux de croissance annuel moyen de 13% et constituent actuellement la division du Groupe ELIA qui connaît la croissance la plus rapide. Cette croissance est principalement générée par les investissements élevés dans l'infrastructure de réseau dans le cadre de la transition énergétique en Allemagne, qui permet au pays de produire des volumes considérables d'énergie verte.

À l'occasion du rachat des 20% supplémentaires dans EUROGRID, le Groupe ELIA a déclaré rester fortement axé sur la Belgique et l'Allemagne. Il s'est engagé à mettre intégralement en œuvre les plans d'investissements prévus dans l'infrastructure de réseau belge et allemand nécessaires pour soutenir la transition énergétique. Ceux-ci sont estimés à 2,3 milliards € en Belgique et 3,3 milliards € en Allemagne pour les cinq prochaines années.

+38,6%

Suite à l'acquisition de la participation supplémentaire de 20% dans EUROGRID, le Groupe ELIA a annoncé une hausse de 38,6% (142,2 millions €) de son bénéfice net au terme du 1^{er} semestre 2018.

UNE MONTÉE EN 2 TEMPS

ELIA acquiert 20% supplémentaires

Avril 2018

ELIA a décidé d'exercer son droit de préemption pour acquérir une participation supplémentaire de 20% dans EUROGRID INTERNATIONAL, et ce après que le fonds d'infrastructure australien IFM ait annoncé son intention de vendre la moitié de sa participation de 40% dans EUROGRID. ELIA est ainsi passé de 60% à 80% des parts du holding. La transaction a été finalisée pour un montant appréciable de 976,5 millions €.

ELIA rachète les 20% restants et les revend à KfW

Août 2018

Fin mai 2018, IFM a notifié à ELIA son intention de vendre ses 20% restants. En juillet 2018, ELIA a ainsi décidé d'exercer son droit de préemption sur ces 20% et les a ensuite revendus directement à la banque publique allemande KREDITANSTALT FÜR WIEDERAUFBAU (KfW).

ÉOLIEN

Engagement wallon dans le renouvelable

Depuis de nombreuses années, SOCOFE se positionne comme acteur durable dans l'énergie renouvelable. Notre action se déploie aussi bien en mer, avec le développement des parcs éoliens offshore C-POWER, RENTEL et SEAMADE, que sur terre, avec notamment la participation dans la société VENTIS.



EN MER

Une place grandissante dans le mix énergétique

Depuis de nombreuses années, SOCOFE est convaincue que le secteur éolien offshore constitue une réelle opportunité, et que la technologie éolienne et offshore est appelée à prendre une place de plus en plus significative dans le mix énergétique, tant en Belgique qu'à l'international.

Selon la Belgian Offshore Platform, 2018 a été une année historique pour l'éolien en Mer du Nord. La Belgique a franchi la barre des 1.000 MW de capacité de production en mer, ce qui la place dans le top 5 européen de l'éolien offshore.

Aujourd'hui, SOCOFE est présente dans la société POWER@SEA ainsi que dans trois champs éoliens en Mer du Nord : C-POWER, RENDEL, et le futur parc SEAMADE. Ces engagements assoient la présence wallonne dans l'exploitation énergétique de la Mer du Nord et permettent d'accroître l'indépendance énergétique de notre pays. Par la même occasion, ils contribuent à la réalisation des objectifs climatiques de la Belgique.

**EN COMPLÉMENT
DU GAZ, L'ÉOLIEN
APPORTE UNE RÉPONSE
PERTINENTE À LA
SORTIE DU NUCLÉAIRE.**

Dans le cadre de la sortie du nucléaire, sur laquelle la Belgique s'est engagée pour 2025, l'investissement dans une seconde zone éolienne offshore a également pleinement son sens (lire page 60).

Le secteur éolien offshore a en effet démontré sa capacité à aller vite en termes de construction, si les permis sont rapidement mis à disposition dans le cadre du futur mécanisme de tender, et à un coût de plus en plus bas. Le parc RENDEL vient d'être construit en moins de deux ans ! SEAMADE, qui offrira une capacité supplémentaire de 487 MW d'ici 2020, devrait être réalisé dans des délais équivalents.

À titre de comparaison, la construction d'une centrale au gaz nécessite environ cinq ans entre l'introduction des demandes de permis et la disponibilité de la capacité. L'inconvénient du renouvelable réside dans son intermittence. Néanmoins, il répond de manière pertinente, à côté du gaz, aux objectifs du Pacte énergétique belge.

QUELQUES REPÈRES...

Top 4 européen

Selon Wind Europe, la Belgique est le 4^{ème} pays européen en termes de puissance installée. Elle devrait même passer à la 3^{ème} place d'ici 2020 compte tenu des futurs projets dont le financement a été bouclé en 2018.

1 million de familles

Selon la Belgian Offshore Platform, les parcs offshore en place ont produit en 2018 3.408 GWh d'électricité, soit la consommation électrique d'environ 1 million de familles.

2.262 MW en 2020

D'ici 2020, une fois que NORTHER, NORTHWESTER 2 et SEAMADE seront réalisés, les parcs éoliens offshore belges offriront une capacité totale de 2.262 MW. Leur production annuelle est estimée à 8 TWh, soit environ 10% de la demande totale d'électricité en Belgique, ou la moitié de la consommation électrique des ménages.

UN ENGAGEMENT QUI CADRE AVEC NOS VALEURS ET NOS MISSIONS

- SOCOFE est reconnue comme acteur financier dans l'énergie renouvelable.
- La présence wallonne est confortée sur le territoire fédéral de la Mer du Nord, et de manière ciblée dans l'éolien offshore hors Belgique.
- Les actionnaires de SOCOFE bénéficient d'un rendement stable et diversifient les risques.
- Les énergies renouvelables sont source de retombées économiques pour les entreprises wallonnes.
- SOCOFE affirme sa place d'acteur wallon dans la réalisation des objectifs environnementaux.

+18%

Selon ELIA, la production d'énergie renouvelable a progressé de 18% en 2018 par rapport à 2017. Le 28 juillet 2018 à 15h, 46% de la charge totale belge était couverte par la production éolienne et solaire, un taux jamais atteint dans notre pays !



SOCOFÉ EST PRÉSENTE DANS TROIS PARCS EN MER DU NORD

C-POWER : ÇA TOURNE

Le parc C-POWER est le plus grand chantier éolien offshore mené à ce jour en Mer du Nord. Inauguré en 2013, il a été pionnier sur le plan de la construction, mais aussi de la gestion opérationnelle. SOCOFE y est présente de manière indirecte, via C-POWER HOLDCO.

- Capacité totale de 325 MW
- 54 éoliennes de 6,15 MW
- Énergie verte pour environ 300.000 ménages belges
- Non connecté au MOG

RENTEL : PARC ACHEVÉ

Grâce à une accélération significative du processus de construction, la construction de RENTEL est terminée. Après moins de deux ans de chantier, le parc a injecté sa première production électrique sur le réseau belge en juin 2018 et achevé l'installation de toutes les turbines en septembre 2018.

- Capacité totale de 309 MW
- 42 turbines de 7 MW
- Énergie verte pour environ 300.000 ménages
- Sera connecté au MOG

SITUATION AU 31/12/2018

PARC ÉOLIEN INSTALLÉS

- ③ BELWIND (171 MW),
- ④ NOBELWIND (165 MW)
- ⑥ NORTHWIND (216 MW)
- ⑦ RENTEL (309 MW)
- ⑧ C-POWER (325 MW)

PARC ÉOLIEN EN CONSTRUCTION

- ⑨ NORTHER (370 MW)

PARC ÉOLIEN EN DÉVELOPPEMENT

- ① SEAMADE
(ZONE MERMAID 246 MW)
- ② NORTHWESTER II (219 MW)
- ⑤ SEAMADE
(ZONE SEASTAR 241 MW)



SEAMADE : FINANCIAL CLOSE ATTEINT EN 2,5 MOIS SEULEMENT

2018 a été une année déterminante pour les concessions SEASTAR et MERMAID, désormais fusionnées en SEAMADE. Le projet a connu plusieurs étapes importantes pour son futur développement. La construction va ainsi pouvoir commencer en août 2019 et SEAMADE devrait être opérationnel fin 2020.

En mars 2019, SEAMADE a été primé en tant que marché de l'année dans l'éolien offshore européen durant les IJ Global Awards.

1. LA FUSION

Le 20 juillet 2018, SEASTAR et MERMAID ont fusionné par apport de la société momentanée MERMAID dans SEASTAR NV, donnant ainsi naissance à SEAMADE NV. Cette opération vise à permettre un développement conjoint des deux projets afin de dégager des économies d'échelle, d'autant plus nécessaires suite à la révision à la baisse du mécanisme de soutien LCOE par le Gouvernement belge en 2017. L'utilisation par exemple des turbines Siemens offre un confort technologique indéniable et permet de dégager des synergies entre RENTEL et SEAMADE. Cette fusion a aussi donné lieu à la création de la société NORTH SEA WAVE, destinée à loger les éventuels développements en marée motrice, dont les technologies ne sont pas encore matures.

2. LES PERMIS

SEAMADE a obtenu l'ensemble des permis nécessaires à sa construction et son exploitation mais aussi le visa européen en matière d'aides d'État. Ceux-ci sont purgés de tout recours. La construction va donc pouvoir commencer comme prévu en 2019.

3. LE FINANCIAL CLOSE

Grâce au travail et à l'expertise des équipes mobilisées autour du projet SEAMADE, le financial close a pu être clôturé le 3 décembre 2018, soit à peine deux ans après celui de RENTEL.

- Capacité installée de 487 MW
- 58 turbines de 8,4 MW
- Composé de deux concessions offshore : SEASTAR et MERMAID
- Énergie verte pour environ 485.000 ménages belges
- Sera relié au MOG
- Contribuera pour presque 1/4 de la production d'énergie offshore visée par les objectifs climatiques belges
- Permettra une réduction annuelle de 500.000 tonnes de CO₂

PERSPECTIVES

L'éolien est une source d'opportunités et de défis

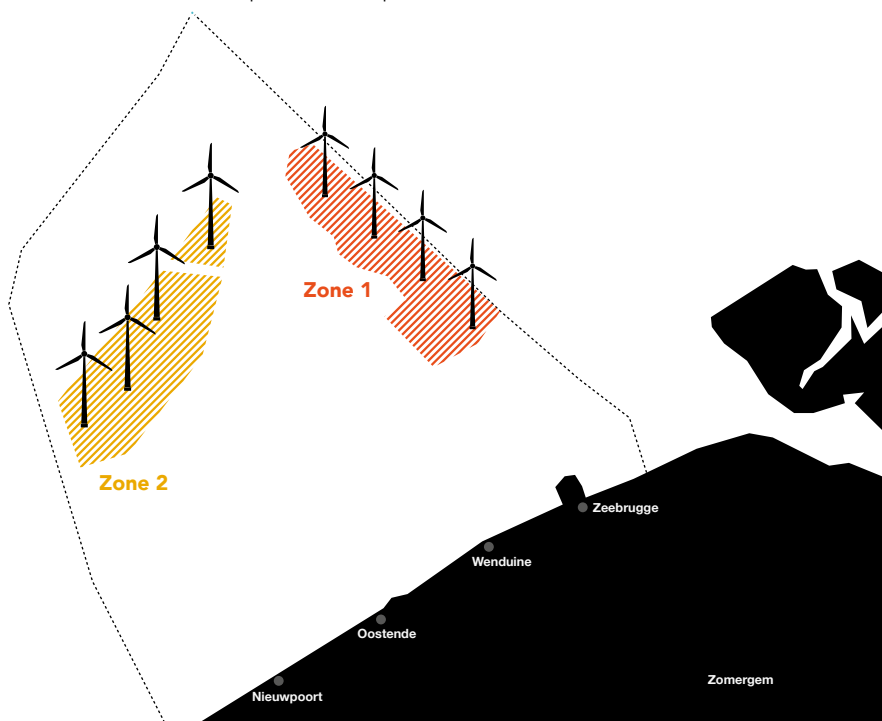
La transition énergétique met notre pays et les acteurs de l'énergie face à des défis d'une ampleur sans précédent. La Mer du Nord offre encore des possibilités d'augmenter notre capacité de produire de l'énergie propre, mais aussi de la stocker.

ILAND : UN ATOLL DE STOCKAGE MULTIFONCTIONNEL

Aujourd'hui, le plus grand défi des acteurs de l'énergie n'est plus la production mais le stockage de l'énergie. L'intermittence des énergies renouvelables implique la nécessité de trouver des solutions pour stocker l'énergie produite. L'une d'elles est étudiée par DEME, partenaire de SOCOFE dans l'éolien offshore : une île artificielle basée sur la technologie du pompage-turbinage inversé. Depuis ses débuts, ce projet a fortement évolué vers un concept multifonctionnel, permettant d'utiliser la surface dédiée à cet atoll de manière efficiente (lire aussi notre rapport annuel 2017). En 2018, ce projet a reçu des marques d'intérêts par différents niveaux de pouvoir. Il a par exemple été reconnu par la Commission européenne comme Projet européen d'Intérêt Commun. Il a également été introduit comme projet prioritaire au sein du Blauwe Cluster par la Région flamande.

ZONE 2 : 1.800 MW VERTS SUPPLÉMENTAIRES

Le 7 décembre 2018, le Gouvernement fédéral a approuvé le Plan d'aménagement de l'espace maritime du Secrétaire d'Etat à la Mer du Nord Philippe De Backer. Ce Plan prévoit l'installation de 200 nouvelles éoliennes dans une deuxième zone offshore belge. D'une superficie initialement prévue de 221 km² (mais qui pourrait être augmentée de 60 km² supplémentaires), celle-ci se situera près de la frontière française et permettra, à partir de 2020, de doubler la puissance offshore belge, pour atteindre au total 4 GW d'énergie verte d'ici 2030 (une puissance équivalente à celle de 4 réacteurs nucléaires). La construction de ces futurs parcs sera soumise à un système d'appels d'offres, probablement sans subsides, ce qui exigera une nouvelle vague d'optimisation des coûts pour les acteurs belges du secteur. Cette nouvelle zone pose aussi le défi de sa connexion au réseau électrique terrestre. Le développement du réseau offshore fait d'ailleurs partie des priorités du Plan de Développement 2020-2030 d'ELIA. L'enjeu sera que la connexion soit prête en temps et en heure.



SRIW ENVIRONNEMENT

Partenaire privilégié du
renouvelable

Energie et environnement sont étroitement liés. En tant que partenaire privilégié de SOCOFE dans l'éolien onshore et offshore, SRIW ENVIRONNEMENT renforce notre action dans ces secteurs, tout en cadrant adéquatement avec notre vocation de base.

Filiale de la SRIW, SRIW ENVIRONNEMENT souhaite contribuer à la transition énergétique et participer au développement d'entreprises wallonnes dans le secteur de l'environnement. Cela passe notamment par l'accompagnement d'entreprises présentant un beau potentiel dans ce secteur. La SRIW ENVIRONNEMENT participe aussi à des projets d'infrastructure aux côtés d'investisseurs privés.

SOCOFE est associée au capital de SRIW ENVIRONNEMENT depuis l'an 2000. Cette participation nous permet de renforcer notre présence dans le développement des énergies renouvelables, secteur à la fois porteur et d'intérêt collectif. Et plus particulièrement dans l'éolien onshore et offshore puisque SOCOFE et SRIW ENVIRONNEMENT sont associés dans des dossiers importants du secteur éolien offshore et onshore comme C-POWER, RENDEL, SEAMADE et VENTIS.

UN PARTENARIAT D'INTÉRÊT CITOYEN

- Renforcement du secteur des énergies renouvelables
- Développement économique wallon
- Création d'emplois
- Mise en avant du savoir-faire wallon chez nous et sur les marchés mondiaux
- Stimulation de l'innovation

C-POWER HOLDCO : ÉQUILIBRE NORD/SUD

C-POWER HOLDCO est le véhicule qui regroupe les actionnaires belges et concentre la participation majoritaire de ceux-ci en C-POWER. Suite à une réorganisation de l'actionariat de C-POWER HOLDCO en 2016-2017, et conformément au souhait de SOCOFE, l'équilibre entre les actionnaires du Nord et du Sud du pays est assurée dans ce parc éolien offshore fédéral. Ainsi, les participations de C-POWER HOLDCO se répartissent aujourd'hui entre un pôle public flamand (Z-KRACHT/VEH pour 45%), un pôle public wallon (SOCOFE/SRIW ENVIRONNEMENT pour 45%) et la société privée DEME CONCESSION WIND (10%).



PÔLE FLAMAND
45%

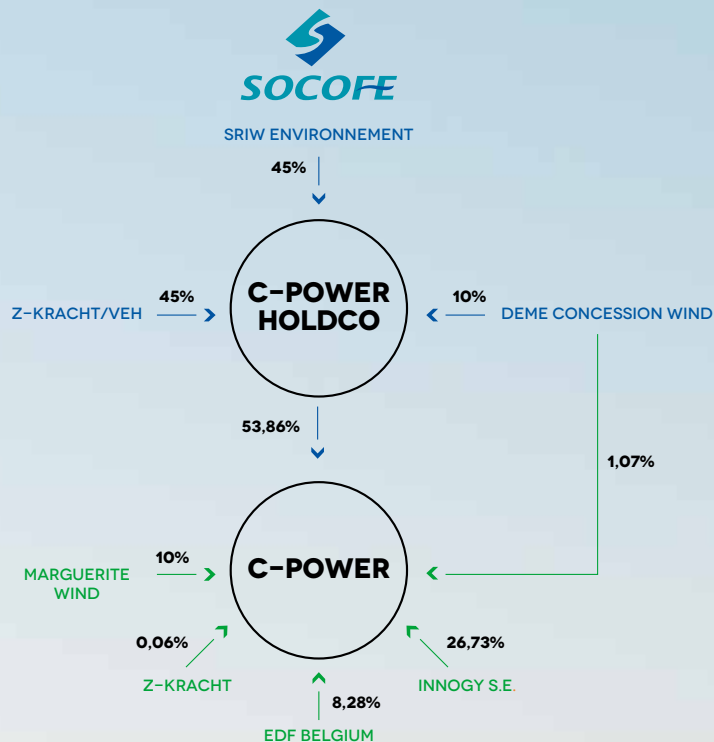


PÔLE WALLON
45%



DEME CONCESSION WIND
10%

PARTICIPATION EN C-POWER HOLDCO ET C-POWER AU 31/12/2018



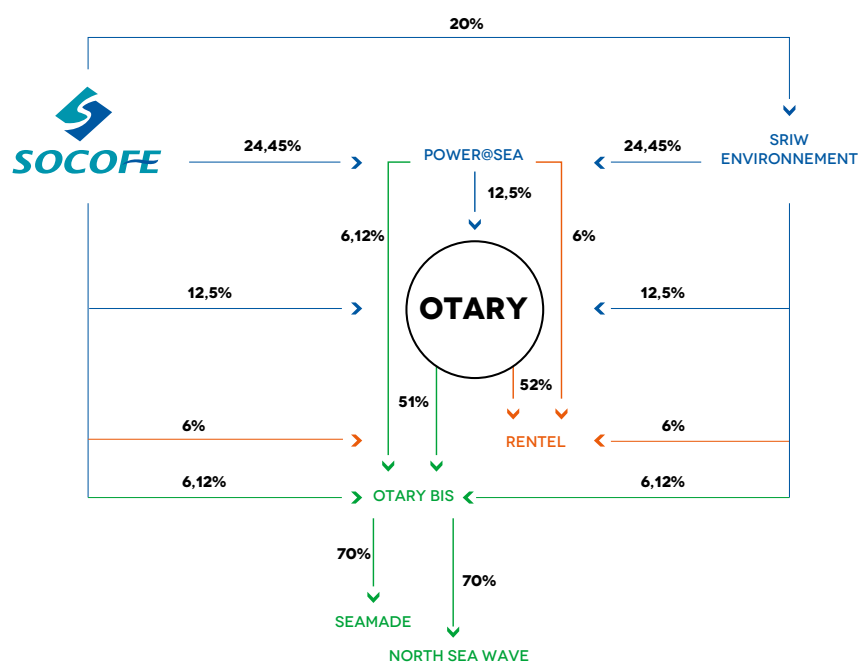
OTARY : VÉRITABLE CENTRE D'EXPERTISE

SOCOFE accompagne OTARY depuis sa constitution en 2011. Véritable centre d'expertise pour l'énergie, le groupe OTARY est actif dans la construction et l'exploitation de parcs éoliens offshore en Belgique. Il est l'actionnaire de référence de RENTEL et SEAMADE. Il regroupe huit acteurs belges de l'éolien offshore, détenant chacun 12,5% : ASPIRAVI, ELICIO, DEME, GREEN OFFSHORE, POWER@SEA, SRIW ENVIRONNEMENT, SOCOFE et Z-KRACHT. En 2017, OTARY a enregistré deux augmentations de capital pour un montant total de 8,7 millions €. Dans le cadre de la fusion de SEASTAR et MERMAID pour créer SEAMADE, une holding intermédiaire a été créée en 2018, OTARY BIS.

POWER@SEA : EXPORTER LE SAVOIR-FAIRE BELGE

Jusqu'en 2013, POWER@SEA était impliquée dans le projet de construction du parc C-POWER. Après sa scission en deux sociétés (en 2013), POWER@SEA a conservé les participations en OTARY et des activités à l'international. Par le biais de POWER@SEA, les partenaires wallons étudient des sites de concessions à l'étranger, particulièrement le long des côtes de la Mer du Nord et de la Mer Baltique, où l'expérience acquise au travers de C-POWER pourrait être exploitée. POWER@SEA était aussi présente en Pologne, où elle avait obtenu les concessions pour la construction de deux parcs éoliens offshore, C-WIND et B-WIND. Mais étant donnée la difficulté à obtenir une capacité de raccordement sur le réseau terrestre, ces deux projets, non aboutis, ont été cédés fin 2018. Pour l'ensemble des projets à l'étranger, SOCOFE et SRIW ENVIRONNEMENT, partenaires de la première heure de POWER@SEA, conçoivent la mission de celle-ci comme celle de développeur éolien offshore, différente de celle de constructeur et d'exploitant.

PARTICIPATION EN OTARY AU 31/12/2018



SUR TERRE

Une solide expertise dans l'éolien onshore

VENTIS conçoit, développe, investit, construit et exploite des parcs éoliens en Wallonie et en France. La présence de SOCOFE depuis 2012 dans cette PME wallonne, aux côtés de SRIW ENVIRONNEMENT, permet de renforcer notre présence dans les champs éoliens onshore.

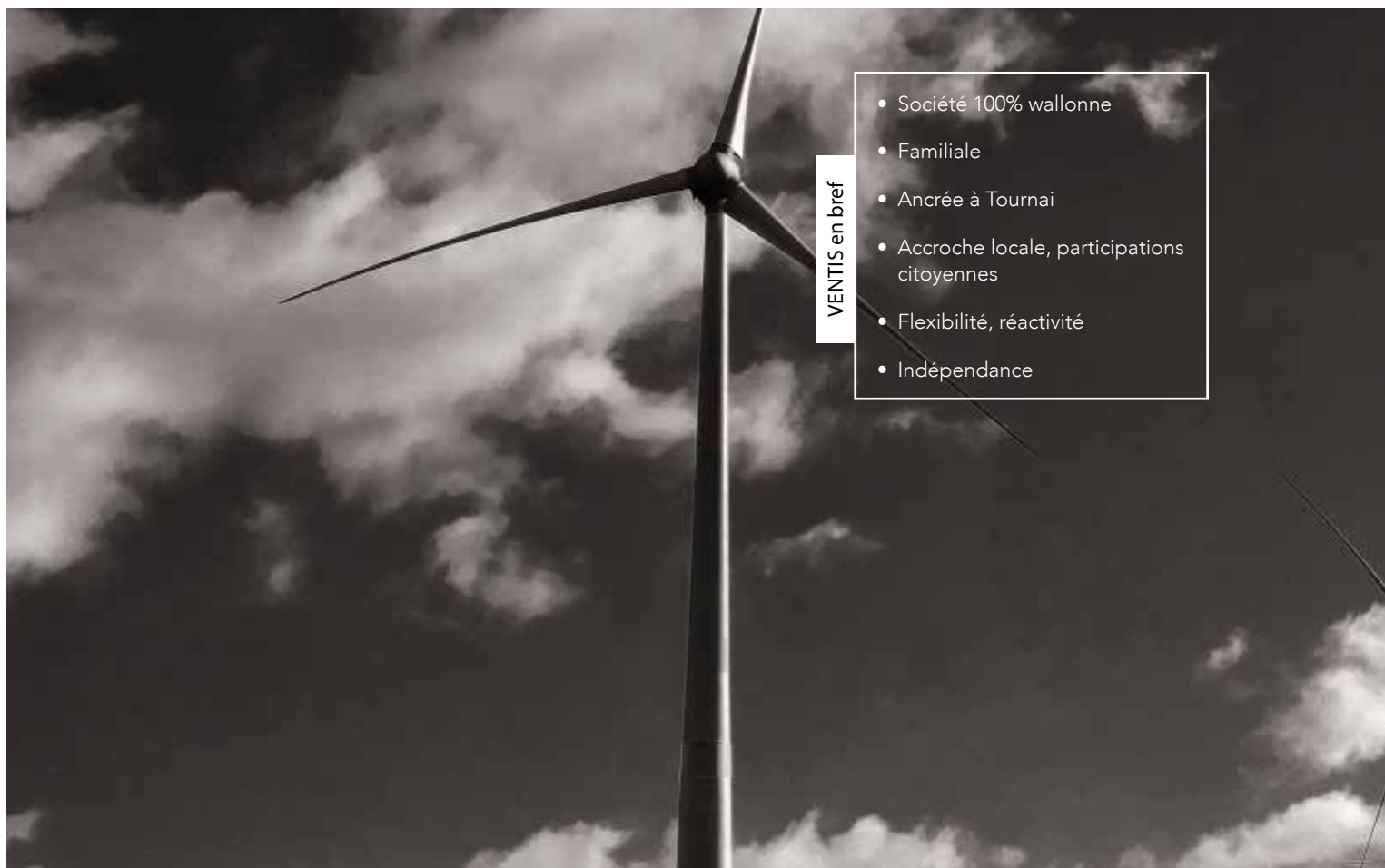
Créé en 2002, VENTIS est un groupe dynamique au potentiel de développement important. Depuis quelques années, ce développeur privé et entièrement wallon s'inscrit dans une structuration volontariste de ses activités.

VENTIS réussit le pari d'une forte croissance en restant attentif à toute opportunité de développement de parc éolien onshore en Belgique et en France, où les perspectives pour le renouvelable sont attrayantes.

Son activité démarre par la recherche de sites adaptés, se poursuit par la réalisation d'études de faisabilité et la demande des permis correspondants. En raison des nombreux recours au Conseil d'Etat, le chemin pour l'obtention de ceux-ci peut être très long... Une fois les permis obtenus, VENTIS agit en maître d'ouvrage dans la réalisation et la construction des éoliennes et en assure l'exploitation.

Expertise dans la participation citoyenne

VENTIS a aussi démontré sa capacité à dégager des consensus et modus operandi constructifs, notamment avec les coopératives citoyennes ou via des participations des communes dans certaines éoliennes de parcs VENTIS. Cela lui confère une expertise intéressante dans les processus de participation publique (citoyenne et communale) souhaités par le Gouvernement wallon.

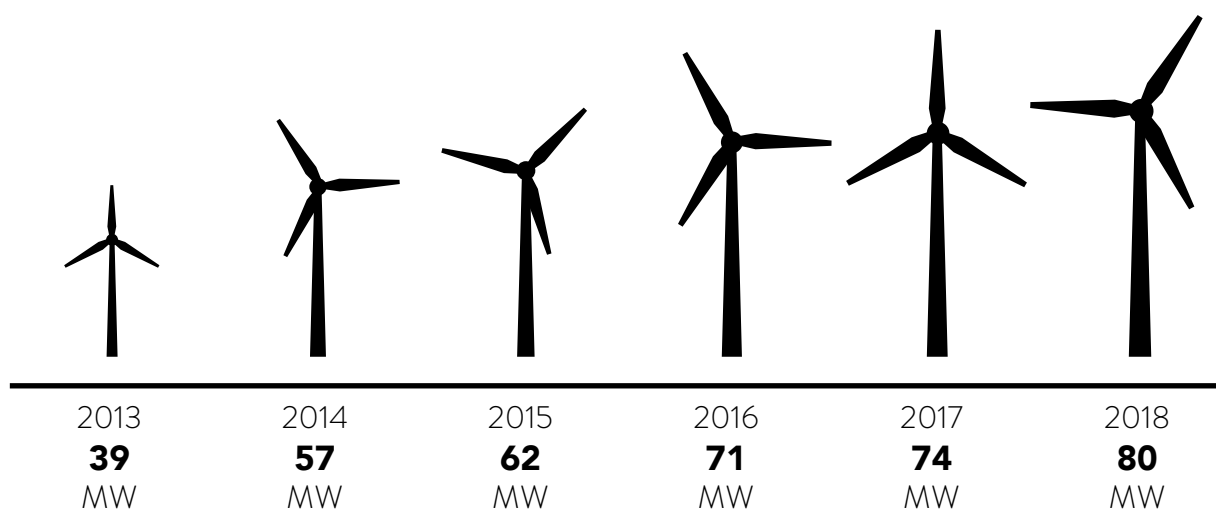


VENTIS en bref

- Société 100% wallonne
- Familiale
- Ancrée à Tournai
- Accroche locale, participations citoyennes
- Flexibilité, réactivité
- Indépendance

PUISSANCE INSTALLÉE DES ÉOLIENNES EN PROPRIÉTÉ DE VENTIS

VENTIS a contribué à la construction de plus de 11% de l'ensemble des installations wallonnes. D'ici 2020-2025, la société projette d'atteindre une puissance en propriété de plus de 200 MW.



+ de 50% en 2050

Fin 2018, la Commission européenne a publié sa feuille de route pour une politique visant la décarbonisation d'ici 2050. Actuellement, les 173 GW installés d'énergie éolienne couvrent 12% de la demande totale en électricité en Europe. Selon la Commission, ce n'est qu'un début. Elle prévoit que dans tous les scénarios futurs, l'énergie éolienne représentera entre 51 et 56% de la production totale d'énergie, ce qui positionne clairement l'éolien comme la technologie dominante du mix énergétique européen à partir de 2050. (source : WindEurope)

2.000 MW

Selon APERe, les parcs éoliens sur terre représentaient en 2018 plus de 2.000 MW répartis entre la Wallonie (872 MW) et la Flandre (1.141 MW).




EAU

Présence stratégique et durable

La participation de SOCOFE dans la SPGE et la SWDE
cadre parfaitement avec notre politique et nos missions.
L'eau est un secteur stratégique et d'intérêt communal.





SWDE en bref

- Missions : production d'eau par la valorisation des nappes aquifères, mais aussi l'exploitation et le traitement d'eaux de surface, distribution par canalisations, protection durable de la ressource, maîtrise de la qualité de l'eau
- Au service de 208 communes wallonnes
- Quelque 2.500.000 clients répartis sur environ 67% du territoire wallon
- Son réseau comprend près de 38.000 km de conduites et canalisations enfouies dans le sol wallon, soit l'équivalent de la circonférence de la terre
- 4 barrages et 3 sites de traitement des eaux de carrière

SPGE en bref

- Société anonyme de droit public
- Mise en place en 1999 par la Région wallonne
- 450 prises d'eau bénéficiant d'une zone de protection délimitée
- Protection accrue pour plus de 130 millions de m³ d'eau potabilisable

SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU

Un enjeu vital pour la Wallonie

Conformément aux objectifs de Développement durable à l'Horizon 2030 de l'ONU, la Belgique s'est engagée à garantir l'accès de tous à l'eau potable et à assurer une gestion durable des ressources en eau par l'assainissement.

Malgré le fait que la Wallonie est privilégiée en termes de réserves aquifères, certaines zones ne sont pas à l'abri de pénuries en eau. Aussi, des sociétés comme la SPGE et la SWDE trouvent-elles pleinement leur place dans le portefeuille de SOCOFE. Nous jouons ainsi pleinement notre rôle de financier dans ce secteur stratégique pour nos populations.

SOCOFÉ ACCOMPAGNE LA SPGE DEPUIS SA CRÉATION

Depuis 1999, la SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau) coordonne et finance, par le biais d'un contrat de service de protection conclu avec les producteurs, la protection des prises d'eaux potabilisables en Wallonie, mais aussi des mesures ou actions plus générales qui s'étendent sur l'ensemble du territoire wallon. La présence de partenaires privés tels que SOCOFE a permis à la SPGE de réaliser d'importants investissements sans que sa dette soit consolidée.

La protection de l'eau ne repose pas que sur l'assainissement des eaux usées, mais aussi sur la recherche d'une efficacité optimale à tous les niveaux, de la protection des captages à la lutte contre les pollutions ponctuelles, en passant par tous les services opérationnels.

LA SPGE EST ENTRE AUTRES EN CHARGE DE :

- La protection de la ressource et des zones protégées
- L'assainissement des eaux usées (de l'égout à la station d'épuration)
- L'optimisation du fonctionnement des ouvrages d'assainissement
- L'encadrement de l'assainissement autonome
- L'amélioration de la qualité de l'eau des captages et la protection contre la pollution causée par certaines substances dangereuses
- La gestion des eaux usées industrielles.

SOCOFÉ EST PRÉSENTE DANS LA SWDE DEPUIS 2012

La mission de la SWDE (Société wallonne des Eaux) consiste à garantir, sur l'ensemble du territoire wallon, un accès à une eau de qualité, et ce à un prix soutenable pour le budget des consommateurs. La SWDE capte, potabilise et distribue l'eau au robinet.

Pour rappel, SOCOFÉ est entrée dans l'actionariat de la SWDE afin de soutenir la réalisation du Schéma Directeur de Production, qui vise à assurer une plus grande sécurité d'approvisionnement en eau sur le territoire wallon, au travers de la construction d'un backbone wallon reliant les différents bassins acquifères. Pour la SWDE, ceci permet entre autres le développement de sources alternatives d'approvisionnement et une meilleure interconnexion des réseaux.

Seule, la SWDE n'avait pas les moyens d'assumer la charge de tous ses investissements. En raison de la situation des marchés financiers et des budgets publics, la BEI, auprès de laquelle la SWDE avait sollicité un nouveau financement, avait marqué son accord pour l'octroi d'un prêt à des conditions plus restrictives. Dans ce contexte, la SWDE devait trouver d'autres sources de financement, c'est pourquoi elle a, en 2012, augmenté son capital en faisant appel aux soutiens conjoints de la Région wallonne, de la SFPI et de SOCOFÉ. Cette opération lui a permis de présenter des ratios de solvabilité requis par la BEI et ainsi, bénéficier de financements au meilleur taux.



154 millions de m³

Chaque année, 154 millions de m³ d'eau captés en Wallonie sont distribués vers Bruxelles et la Flandre.

SPGE – ASSAINISSEMENT DES AGGLOMÉRATIONS

La Commission européenne clôt le dossier wallon sur les eaux usées résiduelles

Après cinq années de contentieux avec la Commission européenne, celle-ci a enfin clos, en janvier 2019, la procédure d’infraction à l’encontre de la Belgique pour non-respect de la directive européenne 91/271/CEE du 21 mars 1991. Celle-ci imposait à tous les Etats membres d’équiper les agglomérations de 2.000 à 10.000 EH en infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées au plus tard pour le 31 décembre 2005. Malgré des efforts énormes consentis par la SPGE, le respect de ce

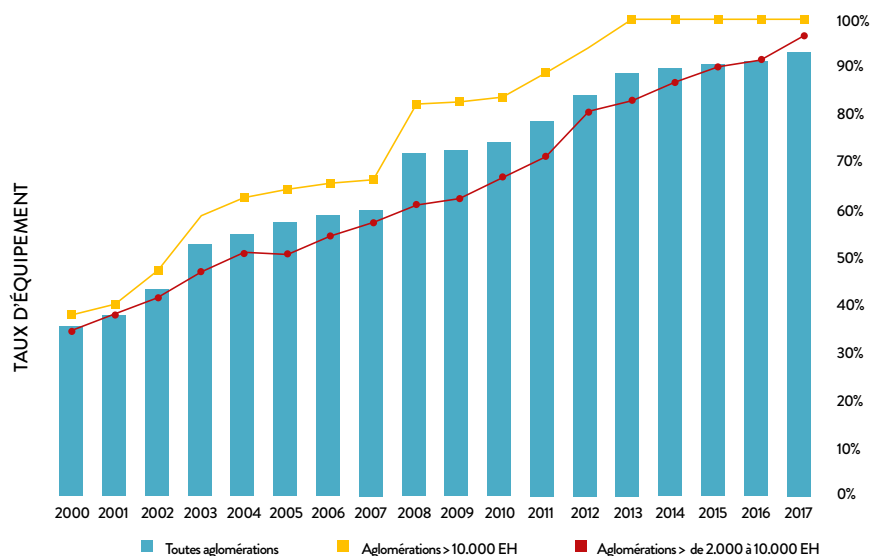
délaï était impossible pour celle-ci et un phasage des travaux a été nécessaire. Cela a conduit l’Europe, au travers d’un arrêt de la Cour de justice, à condamner la Wallonie. Une phase de contentieux a suivi, où la Région wallonne a justifié les raisons de ce retard.

Entretemps, la SPGE a poursuivi ses travaux. Le programme était colossal : depuis 1999, plus de 4 milliards € ont été investis pour permettre à la Wallonie de rejoindre les standards européens en matière d’épuration des eaux.

Avec la dernière station d’épuration de Rotheux-Neuville mise en service en 2018, l’ensemble des infrastructures, égouttages et stations d’épuration sont enfin terminés ou en voie de l’être.

La SPGE compte désormais focaliser ses investissements sur les zones plus rurales de la Wallonie, pour lesquelles il reste encore du travail, sur l’entretien de l’outil existant, ainsi que sur la poursuite de la mise à l’égout et l’assainissement autonome.

TAUX D’ÉQUIPEMENT ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DÉBUT 2019



Source : SPGE

**800
millions €**

Le contrat de gestion 2017-2021 de la SPGE prévoit un important programme d’investissements de 800 millions € jusqu’en 2021.

**280
millions €**

Dans les dix prochaines années, la SWDE va investir quelque 280 millions € dans un programme de sécurisation de l'approvisionnement en eau en Wallonie.

99,71%

Selon la SWDE, le taux de conformité global des eaux qu'elle distribue sur l'ensemble de son réseau est proche de 100%.

SWDE - CONTRAT DE GESTION 2018-2022

Un accès à l'eau de qualité pour tous, à tout moment,
à un prix abordable et inchangé

La fourniture d'eau de qualité pour tous et à un prix abordable est au cœur du 4^{ème} contrat de gestion entre la Région wallonne et la SWDE. Signé fin 2017 et présenté en mars 2018, ce contrat souligne la poursuite du gel du prix de l'eau, l'importance de la garantie de la pérennité du service et des investissements, en finançant le renouvellement des infrastructures.

Un des axes de ce contrat de gestion concerne la sécurisation de l'approvisionnement en eau de la Wallonie.

La SWDE s'engage à mettre en place un programme d'investissements ambitieux. Son objectif est de pouvoir acheminer, par des moyens alternatifs, en tout point du territoire, une quantité d'eau supplémentaire représentant 30% de la consommation normale locale.

La solution consiste à interconnecter les grands réseaux existants et établir une liaison avec les grandes réserves d'eau dont le potentiel n'est pas encore exploité.

RATIONALISER & OPTIMISER

Les principaux défis du secteur de l'eau

SYNERGIES WALLONIE - BRUXELLES

Février 2018

Dans une optique d'amélioration des services et de diminution des coûts, la SWDE et VIVAQUA ont signé une convention de coopération pour 20 ans. Les premiers effets de cette collaboration se traduiront dans le secteur de la protection d'eau. Avec 303 millions de m³ d'eau par an (171 SWDE et 132 VIVAQUA), les deux opérateurs représentent 43,2% de la production d'eau potable en Belgique.

CVD INCHANGÉ

2018

Comme chaque année depuis 2014, la SWDE a pu clôturer l'année 2018 en maintenant le prix du Coût-vérité à la Distribution de l'eau au même niveau. Pour parvenir à réaliser cet engagement, l'entreprise a entre autres mis en oeuvre un plan stratégique visant à réduire ses coûts de fonctionnement sur base annuelle à hauteur de 29 millions € à l'horizon 2022. Elle travaille aussi à la réduction de ses dépenses énergétiques. En 2018, elle a par exemple installé de petites éoliennes sur différents sites.

LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS

Novembre 2018

Dans le cadre de sa mission de protection des prises d'eaux potabilisables, la SPGE a prévu un budget de 2 millions € par an pour mettre en place des solutions innovantes de protection des eaux souterraines. Le 1^{er} novembre 2018, elle a lancé un 1^{er} appel à projets portant principalement sur la lutte contre les pollutions ayant un impact sur les ressources aquifères. L'objectif est de favoriser l'innovation, l'émergence de nouveaux porteurs de projets, ainsi que des modalités originales de gestion.

LUTTE CONTRE LES FUITES

Juillet 2018

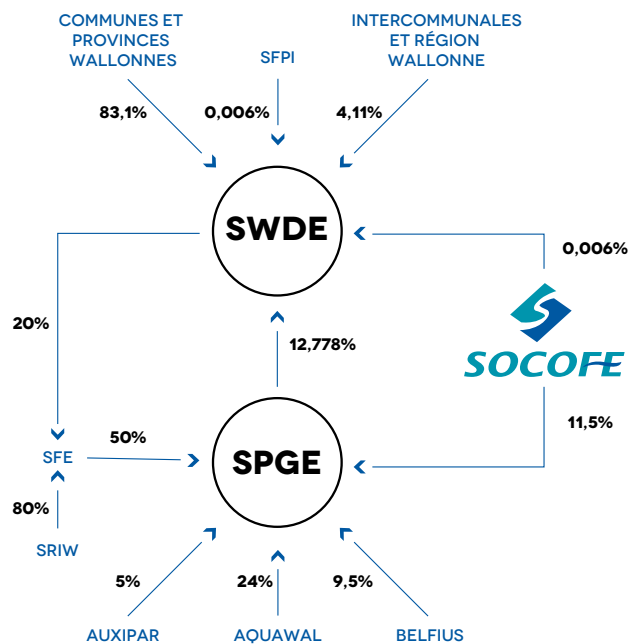
Sur les 160 millions de m³ d'eau produits par la SWDE chaque année, 40 millions ne sont pas enregistrés, dont environ 25 millions de m³ sont dus à des fuites. Depuis 2016, la SWDE déploie une stratégie de lutte contre celles-ci. En deux ans, celle-ci lui a permis de réduire ses pertes d'eau à hauteur de 4 millions de m³ par an. L'objectif visé est de minimum 8 millions de m³. Ces actions font partie des axes stratégiques pour réduire les coûts d'exploitation de la SWDE.

RATIONALISER LE SECTEUR DE L'EAU

Novembre 2018

Dans sa Déclaration de politique régionale du 25 juillet 2017, le Gouvernement wallon a prescrit une simplification des outils publics et administratifs. En ce qui concerne le secteur de l'eau, la rationalisation vise notamment à optimiser l'efficacité des services et à répondre aux défis futurs, tant en matière de renouvellement des infrastructures que de protection et de valorisation des ressources wallonnes.

À cette fin, une étude a été confiée à la SPGE et la SWDE, couvrant l'ensemble des opérateurs du cycle de l'eau. Celle-ci a été menée comme prévu et a débouché sur des propositions de leviers de collaborations présentées au comité de pilotage le 30 novembre 2018.





EDF LUMINUS

Le secteur a intérêt à se spécialiser

Malgré le fait que le secteur de l'électricité connaît un contexte difficile et une forte pression sur les marges, SOCOFE soutient EDF LUMINUS depuis la libéralisation du marché de l'électricité. Aujourd'hui cependant, nous souhaitons réduire cette participation.

Avec 4,7% du capital d'EDF LUMINUS depuis 2015, SOCOFE permet d'assurer une présence wallonne dans cette société qui possède des centrales électriques au gaz, des parcs éoliens et des centrales hydrauliques.

Premier challenger sur le marché belge de l'énergie, EDF LUMINUS doit cependant poursuivre la redéfinition de son modèle opérationnel. En tant qu'acteur wallon, SOCOFE est toujours restée attentive à ce que le plan d'investissement reste cohérent avec les intérêts de la Wallonie.

Aujourd'hui, nous considérons cependant qu'il n'est plus de notre rôle de maintenir des participations dans le secteur concurrentiel, d'autant que le contexte entraîne une forte pression sur les marges. Rappelons entre autres que les problèmes d'indisponibilité nucléaire que notre pays a connus impactent immanquablement les résultats d'EDF LUMINUS, qui dispose de 10% de participations dans les centrales nucléaires de Tihange 2 et 3, ainsi que Doel 3 et 4.

IL FAUT SPÉCIALISER LES OUTILS

Au vu de la réorganisation en cours dans le secteur de l'énergie au Nord du pays, SOCOFE estime qu'il serait judicieux de simplifier les structures du secteur aussi en Wallonie et de spécialiser les outils. Cette spécialisation consisterait à, d'une part, concentrer l'ensemble des participations des actionnaires belges en EDF LUMINUS au sein de PUBLILEC (le deuxième actionnaire le plus important en EDF LUMINUS après EDF). PUBLILEC serait ainsi spécialisé dans la production d'énergie.

D'autre part, SOCOFE (qui concentre aujourd'hui la majeure partie de la participation wallonne dans PUBLI-T) a interpellé PUBLILEC, VEH et BELFIUS, actionnaires de PUBLIPART, afin de proposer la liquidation de PUBLIPART (actionnaire d'ELIA) et de concentrer les parts de celles-ci au sein de SOCOFE et un partenaire du Nord du pays, à savoir VEH. SOCOFE accentuerait ainsi sa spécialisation dans la détention d'actifs dans les réseaux de grand transport.

PUBLISOLAR

Sortie prévue

PUBLISOLAR a offert aux communes des services de tiers-investisseur visant l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux.

LE CONTEXTE A CHANGÉ

Quand SOCOFE est entrée dans l'actionnariat de PUBLISOLAR en 2007, l'activité de celle-ci rejoignait parfaitement une de nos missions : servir l'intérêt des collectivités locales.

PUBLISOLAR offrait une solution complète en matière d'installation et de financement des panneaux photovoltaïques.

Mais aujourd'hui le contexte a changé. Les révisions successives du mécanisme de soutien au photovoltaïque en Wallonie ont remis en cause les perspectives de croissance de cette société wallonne. Si bien que l'activité de PUBLISOLAR se limite aujourd'hui au suivi de l'exploitation des installations existantes.

SORTIE EN COURS

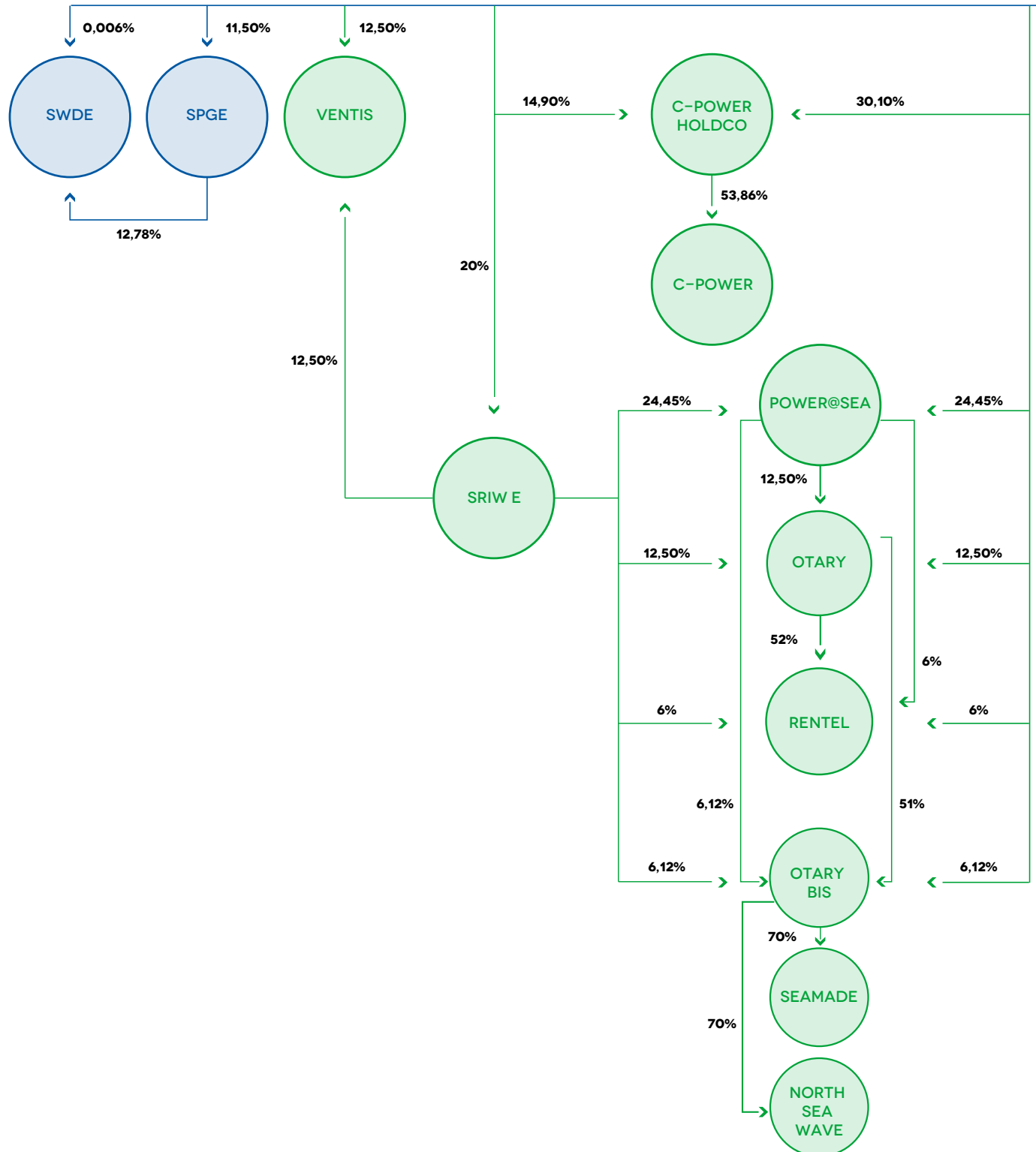
Depuis que les prêts d'actionnaires sont arrivés à échéance fin 2015, SOCOFE, à l'instar des liquidateurs du HOLDING COMMUNAL, a entamé les négociations pour sortir de PUBLISOLAR. Même si le processus prend plus de temps que prévu, cet objectif est toujours d'actualité. Notre volonté est de veiller à ce que les actionnaires restant dans le capital (EBW et CURALIA) assurent la pérennité du service vis-à-vis des communes.

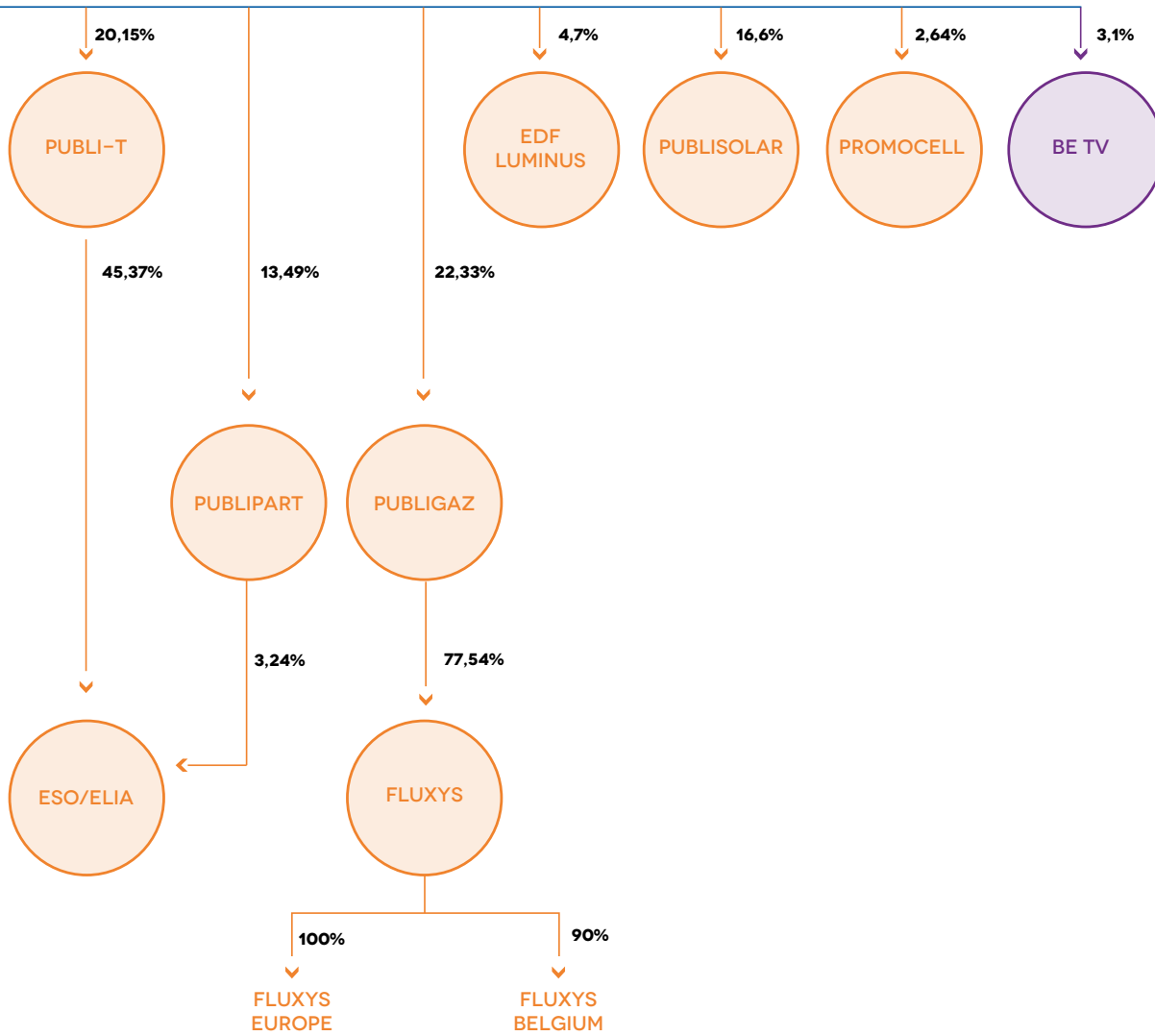
START-UP INVEST : SORTIE

En 2005, SOCOFE avait été sollicitée par MEUSINVEST pour participer, aux côtés d'autres associés privés, à l'actionnariat de START-UP INVEST, société chargée du développement des start-ups.

En 2017, MEUSINVEST a mené une réflexion stratégique relative à l'ensemble du groupe. Une des conclusions a conduit à la fusion des outils chargés du développement des start-ups et des spin-off compte tenu de la similitude de leur portefeuille de participations. Il a ainsi été proposé aux actionnaires privés, dont SOCOFE, de céder leurs actions à MEUSINVEST et de procéder au remboursement de leur prêt. Ces opérations ont été finalisées en 2018.

TABLEAU GÉNÉRAL DES PARTICIPATIONS DE SOCOFE AU 31/12/2018





- LA GESTION DU CYCLE DE L'EAU
- LES ÉNERGIES RENOUVELABLES
- L'ÉNERGIE
- LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION





NOTRE HISTOIRE NOTRE PARTICIPATION

Depuis sa création, SOCOFE poursuit
l'objectif de constituer un portefeuille de
participations cohérent avec ses valeurs et
ses missions.

INVESTIR DANS DES SECTEURS STRATÉGIQUES ET D'INTÉRÊT COLLECTIF

Privilégier les activités de réseau et les énergies renouvelables



ÉLECTRICITÉ MARCHÉ CONCURRENTIEL

La création de l'intercommunale SOCOFE en 1990 avait pour premier objectif de participer à la mobilisation des fonds nécessaires pour la montée en puissance du secteur public dans la production d'électricité. A cette époque, suite à l'adoption d'un plan d'équipement, la Société coopérative de Production d'Électricité (SPE) avait l'opportunité d'augmenter la capacité installée du producteur public jusqu'à atteindre 15% de la production nationale (une disposition prévue par une Pax Electrica de 1981). Ceci nécessitait la mobilisation de fonds importants pour les investissements dans de nouvelles centrales.

La prise de participation de SOCOFE en SPE date de cette époque. Par la suite, l'entreprise de production d'énergie a évolué, notamment en fonction de la libéralisation du marché en Europe et en Belgique. Une étape majeure fut, en 2003, la séparation complète entre SPE et ELECTRABEL.

Toutefois, trop petite pour vivre seule dans un secteur en pleine concentration, SPE devait s'associer à un grand acteur européen. C'est pourquoi en 2005, SPE a englobé

les activités de LUMINUS et d'ALG NÉGOCE. Simultanément, GAZ DE FRANCE et CENTRICA (Grande-Bretagne) ont pris, via une joint venture 50-50, 51% du capital de l'entreprise SPE. Le solde de 49% restait aux mains des actionnaires publics historiques, dont SOCOFE (4,94%). SPE est ainsi devenue active sur l'ensemble du segment concurrentiel du marché : production et fourniture d'électricité et de gaz naturel aux clients finaux.

Dans le cadre de la préparation de la fusion de GDF et SUEZ, la Commission européenne avait posé comme condition le retrait de GDF de l'actionariat de SPE. Plusieurs candidats, dont EDF, avaient signifié leur intérêt. Pourtant, en juillet 2008, CENTRICA a préféré exercer son droit de préemption, reprenant les parts de GDF et devenant ainsi seul actionnaire privé de l'entreprise énergétique.

En mai 2009, CENTRICA et EDF ont annoncé avoir conclu un accord. La société française a repris les 51% détenus par CENTRICA en SPE et en est devenue l'actionnaire principal. L'année 2010 a été l'occasion d'importantes négociations à propos

du solde, à savoir 49% d'actions détenues par les actionnaires publics (dont les 4,94% de SOCOFE). Au terme de ces négociations, les actionnaires belges détenaient encore 36% du capital, et EDF en possédait 64%. En novembre 2011, SPE a été rebaptisée EDF LUMINUS.

En octobre 2015, un avenant à la convention d'actionnaires a été signé. Celui-ci prolonge la convention d'actionnaires jusqu'en 2025 et prévoit une réorganisation actionnariale. Celle-ci a ainsi acté le maintien de quatre actionnaires belges : PUBLILEC (26,4%), SOCOFE (4,7%), ETHIAS (0,2%) et NETHYS (0,1%). PUBLILUM et VEH ont par contre préféré sortir du capital. C'est le GROUPE EDF, via sa filiale à 100% EDF BELGIUM, qui a racheté les parts de ces deux actionnaires du Nord du pays. Cette opération a porté la participation d'EDF dans EDF LUMINUS à 68,63%.

ÉLECTRICITÉ SEGMENT RÉGULÉ

SOCOFE a progressivement pris des positions sur le segment régulé de l'électricité, anticipant ainsi le rôle majeur du transport dans un marché libéralisé de l'énergie. Ainsi, SOCOFE détient aujourd'hui des parts significatives en ELIA via PUBLI-T et PUBLIPART.

À la création de la société ELIA en 2002, et lors de sa désignation comme gestionnaire du réseau de transport belge, indépendant des opérateurs actifs sur les segments concurrentiels, le pôle communal représenté par PUBLI-T a pris une participation de 30% dans ESO, maison-mère d'ELIA. Celle-ci a été portée à 33% en 2007, par achat de 3% du capital à ELECTRABEL. En 2010, 12,5% supplémentaires ont été rachetés à GDF-SUEZ. Le producteur d'énergie souhaitait en effet se retirer du secteur régulé, pas assez attractif pour lui. La participation de PUBLI-T s'élève à présent à 45,37%, ce qui en fait l'actionnaire de référence.

Parmi les actionnaires wallons de PUBLI-T, SOCOFE a toujours été le plus important. En 2010, notre holding possédait 13,35% des parts. Suite à la décision de mise en liquidation du HOLDING COMMUNAL, fin 2011, celui-ci a perdu sa qualité d'associé et les parts de cet actionnaire en PUBLI-T ont été annulées. De ce fait, les actionnaires restants ont vu leur part majorée. En 2018, dans une optique de simplification des structures, SOCOFE a lancé une série d'initiatives destinées à renforcer sa position dans PUBLI-T. Dans le cadre de la restructuration du groupe PUBLIFIN-NETHYS, SOCOFE a racheté, en septembre 2018, les 3,48% de NETHYS en PUBLI-T. Depuis lors, SOCOFE détient 20,15% du capital de PUBLI-T.

La holding PUBLIPART a quant à elle été créée en juin 2005 pour reprendre les 2,55% de parts détenues en ESO/ELIA par SPE. Cette création est intervenue juste avant l'entrée de GAZ DE FRANCE et CENTRICA dans le capital du producteur d'électricité SPE, qui devait trouver des partenaires de taille européenne pour assurer son avenir dans un secteur en pleine mutation. PUBLIPART fut un des vecteurs qui a permis d'asseoir la présence des communes belges dans les grands réseaux de transport d'électricité, d'autant plus que les communes avaient négocié, un peu avant avec ELECTRABEL, les modalités de leur entrée au sein du capital d'ELIA via PUBLI-T.

Depuis lors, les actionnaires historiques de SPE (rebaptisée EDF LUMINUS en 2011) détiennent le capital de PUBLIPART. Jusqu'en septembre 2012, SOCOFE y a détenu une participation de 12,92%. En octobre 2012, SOCOFE a racheté les parts d'ETHIAS en PUBLIPART, portant désormais sa participation à 13,49%. Fin 2017, PUBLILEC, actionnaire de PUBLIPART à 64,94%, a connu une réorganisation de son actionariat du Nord du pays. Au final, les opérations ont permis de conserver les outils spécialisés pour le transport (PUBLIPART) d'une part, et pour le négoce et le trading d'électricité (PUBLILEC/EDF LUMINUS) d'autre part. Aujourd'hui, la participation de PUBLIPART en ESO/ELIA est de 3,24%.



GAZ NATUREL

La présence de SOCOFE dans le secteur du gaz naturel remonte à 1992 et à la création de SOCOGAZ, société en joint venture avec la Société Nationale d'Investissement. Lors de la privatisation de la SNI, SOCOFE est montée en puissance au travers de PUBLIGAZ, créée pour regrouper et gérer les participations des communes et intercommunales en DISTRIGAZ. PUBLIGAZ était un actionnaire d'autant plus significatif qu'il avait exercé son droit de préemption sur les parts détenues par SHELL.

En 2001, dans le cadre de la libéralisation des marchés de l'énergie, DISTRIGAZ a été scindée en deux pour respecter l'exigence du législateur d'une séparation entre activités commerciales et de réseau. Les activités commerciales ont été logées en DISTRIGAZ. Les activités régulées de gestion du réseau de transport (GRT) ont été placées en FLUXYS. Initialement, PUBLIGAZ détenait 31,25% de chacune de ces deux sociétés résultant de la scission de DISTRIGAZ.

Dans le cadre de la fusion entre GDF et SUEZ, et suite aux exigences de la Commission européenne pour éviter les positions dominantes, l'actionnariat des deux sociétés gazières a fortement évolué en 2009. Lors de ces opérations, PUBLIGAZ a cédé sa participation en DISTRIGAZ à l'italien ENI. Celui-ci en est devenu l'actionnaire unique, à l'exception d'une action spécifique de l'État belge. Par contre, en 2010, l'actionnaire PUBLIGAZ est monté en puissance en FLUXYS en deux phases successives, jusqu'à détenir en direct 89,97%.

Afin de donner à FLUXYS les moyens de concrétiser sa stratégie, un premier partenaire financier est entré dans son capital, fin 2011, à hauteur de 10% : CDP QUEBEC (Caisse de Dépôts et de Placements du Québec). Ce partenaire dispose d'une grande expertise en matière d'infrastructures du transport du gaz et vise avant tout le long terme et la stabilité des revenus, partageant ainsi la même philosophie que PUBLIGAZ et SOCOFE.

À l'occasion de l'augmentation du capital de FLUXYS intervenue fin 2011, CDP QUEBEC a porté sa participation à 20%. En 2012, un second partenaire belge, la SFPI, a rejoint CDP QUEBEC dans FLUXYS à hauteur de 2,14%. CDP QUEBEC a alors conservé près de 20%. PUBLIGAZ détient aujourd'hui 77,54%.

Depuis la « loi Magnette » visant à garantir l'indépendance du GRT de gaz vis-à-vis des fournisseurs, FLUXYS a procédé à une séparation nette entre ses activités régulées en Belgique et celles qui ne le sont pas. FLUXYS s'est ainsi structurée autour de deux pôles :

- Le pôle régulé belge, logé dans la société FLUXYS BELGIUM. Celle-ci, cotée en bourse pour environ 10%, couvre les activités de transport et de transit en Belgique, de stockage, ainsi que la gestion du terminal de gaz naturel liquéfié de Zeebrugge (via la filiale FLUXYS LNG).
- Le pôle non régulé comprenant les activités belges non régulées ainsi que les sociétés actives à l'étranger. Il est logé dans FLUXYS EUROPE (actionnaire notamment dans FLUXYS TENP, FLUXYS DEUTSCHLAND, FLUXYSWISS, HUBERATOR, INTERCONNECTOR, BBL...).

En 2018, dans une optique de simplification des structures, SOCOFE a lancé une série d'initiatives destinées à renforcer sa position dans PUBLIGAZ. Dans le cadre de la restructuration du groupe PUBLIFIN-NETHYS, SOCOFE a racheté les 4,06% de NETHYS dans PUBLIGAZ. Avec désormais 22,33% des parts, SOCOFE est l'actionnaire wallon le plus important de PUBLIGAZ.

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2000, SOCOFE est intervenue comme partenaire financier lors de la création d'ECOTECH FINANCE (devenue entretemps SRIW ENVIRONNEMENT), société holding filiale de la Société Régionale d'Investissement de Wallonie (SRIW) spécialisée dans les métiers de l'environnement. Cette participation cadrerait parfaitement avec les activités historiques de SOCOFE. Energie et environnement sont en effet de plus en plus liés.

Depuis lors, le portefeuille de SOCOFE s'est étoffé avec d'autres participations qui associent directement les métiers verts plus récents à celui de l'énergie, et en particulier à la production d'électricité.

SOCOFE a fait ses premiers pas dans l'énergie renouvelable via SPEPCO, une des premières entreprises à avoir investi dans divers parcs d'éoliennes exploités en Belgique. Aujourd'hui, SOCOFE n'est plus actionnaire de cette entreprise, SPE ayant racheté ses parts.

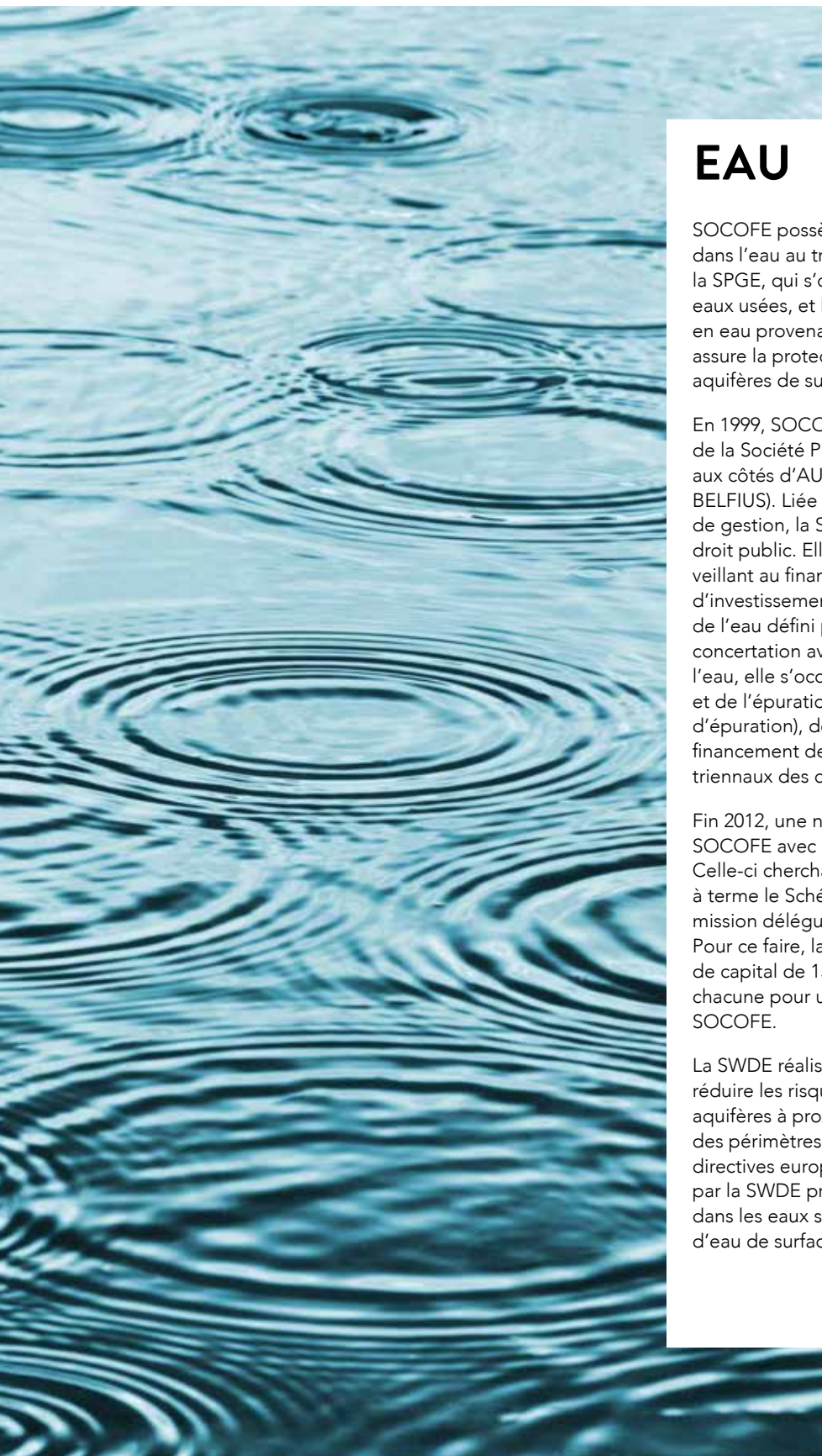
En 2010, conjointement avec SRIW ENVIRONNEMENT, SOCOFE a saisi une nouvelle opportunité d'exploiter ce savoir-faire au sein du groupe VENTIS, PME wallonne qui cherchait les moyens nécessaires au financement de son développement. Depuis janvier 2012, SOCOFE et SRIW ENVIRONNEMENT détiennent conjointement une participation de 25% (12,5% pour chacune des holdings) dans cette société de développement éolien onshore.

Via POWER@SEA, POWER@SEA THORNTON, C-POWER HOLDCO et C-POWER, SOCOFE et SRIW ENVIRONNEMENT sont entrés dans le développement de C-POWER, le parc pionnier du développement de l'éolien offshore belge. Bien que SOCOFE et ECOTECH FINANCE (ex SRIW ENVIRONNEMENT) aient vendu leur participation directe de 20,22% en C-POWER à RWE INNOGY

en 2009, elles y sont restées associées très activement via C-POWER HOLDCO. La même année, la structure de POWER@SEA a été revue. La société a été scindée en deux : POWER@SEA et POWER@SEA THORNTON. La première regroupe les participations en OTARY et à l'international. La seconde a logé les parts détenues en C-POWER via C-POWER HOLDCO jusqu'en 2016. Mais à l'occasion de l'arrivée à échéance des conventions liant les actionnaires de C-POWER HOLDCO et de POWER@SEA THORNTON, celle-ci a été liquidée, en novembre 2016, car elle n'avait plus sa raison d'être. Par ailleurs, en 2016 SOCOFE a racheté 95 parts à DEME CONCESSION WIND en POWER@SEA THORNTON, puis 180 parts de SRIW ENVIRONNEMENT en C-POWER HOLDCO en février 2017, ce qui porte désormais sa participation en C-POWER HOLDCO à 30,1%. Le parc C-POWER a été inauguré en 2013 et fournit, grâce à une capacité de 325 MW, de l'électricité verte équivalente à la consommation de plus de 300.000 ménages belges.

En Belgique, SOCOFE se positionne également dans l'éolien offshore via le pôle OTARY, créé en 2011, au sein duquel sont développés les projets de parcs RENTEL et SEAMADE. Le parc RENTEL a été achevé en 2018 et fournit, grâce à une capacité de 309 MW, de l'électricité verte équivalente à la consommation d'environ 300.000 ménages. Quant à SEAMADE, il est le résultat d'une fusion en 2018 entre deux concessions offshore : SEASTAR et MERMAID. Cette fusion a pour but de permettre un développement conjoint des deux projets et de dégager des économies d'échelle. Cette fusion a donné lieu à la création d'OTARY BIS, holding intermédiaire destinée à accueillir SEAMADE, ainsi que de la société NORTH SEA WAVE, destinée à loger les éventuels développements en marée motrice.

Enfin, entre 2012 et 2017, SOCOFE a été actionnaire de la société PLUG AT SEA. Cette société réunissait onze acteurs de l'éolien offshore. Elle avait été créée à l'initiative d'ELIA pour avancer de façon efficace et coordonnée sur la création d'un réseau commun interconnectant les parcs éoliens offshore belges au réseau électrique terrestre. Etant données les nouvelles orientations du projet (ELIA est désormais en charge du projet Modular Offshore Grid), la société PLUG AT SEA n'avait plus sa raison d'être et a été liquidée en 2017.



EAU

SOCOFE possède actuellement des participations dans l'eau au travers de deux acteurs wallons clés : la SPGE, qui s'occupe principalement d'épuration des eaux usées, et la SWDE, qui alimente la population en eau provenant des captages souterrains dont elle assure la protection, mais également de ressources aquifères de surface.

En 1999, SOCOFE a participé à l'ouverture du capital de la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) aux côtés d'AUXIPAR et de DEXIA (aujourd'hui BELFIUS). Liée à la Région wallonne par un contrat de gestion, la SPGE est une société anonyme de droit public. Elle assure diverses missions, tout en veillant au financement et à l'exécution du programme d'investissements pour l'épuration et la protection de l'eau défini par le Gouvernement wallon. En concertation avec les autres partenaires de la filière de l'eau, elle s'occupe prioritairement de l'assainissement et de l'épuration (collecteurs d'eaux usées et stations d'épuration), de la protection des captages et du financement des travaux d'égouttage prévus aux plans triennaux des communes.

Fin 2012, une nouvelle opportunité s'est présentée à SOCOFE avec la Société Wallonne des Eaux (SWDE). Celle-ci cherchait en effet les moyens de mener à terme le Schéma Directeur de Production, une mission déléguée confiée par la Région wallonne. Pour ce faire, la SWDE a procédé à une augmentation de capital de 150 millions € à laquelle ont souscrit, chacune pour un tiers, la Région wallonne, la SFPI et SOCOFE.

La SWDE réalise des aménagements en vue de réduire les risques de pollution des ressources aquifères à proximité du site de prise d'eau et établit des périmètres de protection conformément aux directives européennes. L'eau produite et distribuée par la SWDE provient essentiellement de captages dans les eaux souterraines, mais également de prises d'eau de surface (lacs, rivières, barrages).

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

En fin d'année 2003, à leur demande, SOCOFE s'est associée en tant que partenaire financier aux intercommunales wallonnes et bruxelloise de câblodistribution pour assurer l'acquisition de CANAL+ BELGIQUE et la création de BeTV, et ainsi accéder à l'expertise technologique indispensable en matière de télévision numérique de même qu'à la commercialisation de bouquets de programmes.

En début d'année 2009, estimant avoir rempli son rôle dans ce secteur d'activités qui ne fait pas partie de ses priorités, SOCOFE a cédé à TECTEO (rebaptisée NETHYS en 2014) une grande partie de ses actions et ne détient plus aujourd'hui que 3,1% de BeTV.





**BILAN
— &
COMPTE
DE RÉSULTATS**

BILAN APRÈS RÉPARTITION
ACTIF

	ANN.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	435.689.511,79	301.043.009,31
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	32.487,93	32.477,35
Mobilier et matériel roulant		24	32.487,93	32.477,35
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	435.657.023,86	301.010.531,96
Entreprises liées	6.15	280/1	56.721.274,68	36.986.984,59
Participations		280	18.572.156,16	13.687.618,86
Créances		281	38.149.118,52	23.299.365,73
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	337.206.107,76	221.715.257,22
Participations		282	331.750.618,27	211.160.623,19
Créances		283	5.455.489,49	10.554.634,03
Autres immobilisations financières		284/8	41.729.641,42	42.308.290,15
Actions et parts		284	41.697.157,84	42.275.806,57
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	32.483,58	32.483,58
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	35.963.299,73	141.049.252,00
Créances à plus d'un an		29	2,00	50.002,00
Autres créances		291	2,00	50.002,00
Créances à un an au plus		40/41	272.611,18	7.129.059,48
Créances commerciales		40	3.420,22	7.377,63
Autres créances		41	269.190,96	7.121.681,85
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	34.078.782,19	114.078.782,19
Autres placements		51/53	34.078.782,19	114.078.782,19
Valeurs disponibles		54/58	646.085,48	18.604.283,28
Comptes de régularisation	6.6	490/1	965.818,88	1.187.125,05
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	471.652.811,52	442.092.261,31

BILAN APRÈS RÉPARTITION
PASSIF

	ANN.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
CAPITAUX PROPRES		10/15	446.588.474,05	425.239.986,85
Capital	6.7.1	10	269.952.475,00	269.952.475,00
Capital souscrit		100	269.952.475,00	269.952.475,00
Réserves		13	51.995.247,50	51.995.247,50
Réserve légale		130	26.995.247,50	26.995.247,50
Réserves disponibles		133	25.000.000,00	25.000.000,00
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	124.640.751,55	103.292.264,35
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	218.345,21	58.696,61
Provisions pour risques et charges		160/5	218.345,21	58.696,61
Charges fiscales		161	218.345,21	
Obligations environnementales		163		58.696,61
Autres risques et charges	6.8	164/5		
DETTES		17/49	24.845.992,26	16.793.577,85
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	24.840.931,22	16.769.136,56
Dettes financières		43	7.500.000,00	
Établissements de crédit		430	7.500.000,00	
Dettes commerciales		44	36.602,17	90.864,59
Fournisseurs		440/4	36.602,17	90.864,59
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	374.829,67	161.039,97
Impôts		450/3	264.768,25	75.106,57
Rémunérations et charges sociales		454/9	110.061,42	85.933,40
Autres dettes		47/48	16.929.499,38	16.517.232,00
Comptes de régularisation	6.9	492/3	5.061,04	24.441,29
TOTAL DU PASSIF		10/49	471.652.811,52	442.092.261,31

COMPTE DE RÉSULTATS

	ANN.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Ventes et prestations		70/76A	143.205,56	195.207,07
Autres produits d'exploitation	6.10	74	143.205,56	195.207,07
Coût des ventes et des prestations		60/66A	1.653.089,95	1.337.776,11
Services et biens divers		61	782.311,67	818.595,17
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	617.209,70	502.594,73
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	14.527,89	11.536,77
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	159.648,60	3.840,00
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	79.392,09	1.106,34
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		103,10
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-1.509.884,39	-1.142.569,04
Produits financiers		75/76B	40.918.872,29	36.982.936,08
Produits financiers récurrents		75	40.915.858,39	36.982.936,08
Produits des immobilisations financières		750	36.888.892,91	35.342.667,63
Produits des actifs circulants		751	4.026.965,48	1.636.283,41
Autres produits financiers	6.11	752/9		3.985,04
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	3.013,90	
Charges financières		65/66B	630.189,59	431.655,40
Charges financières récurrentes	6.11	65	76.541,99	61.593,23
Charges des dettes		650	33.224,72	27.542,41
Autres charges financières		652/9	43.317,27	34.050,82
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	553.647,60	370.062,17
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	38.778.798,31	35.408.711,64
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	913.079,11	552.935,42
Impôts		670/3	913.079,11	552.935,42
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	37.865.719,20	34.855.776,22
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	37.865.719,20	34.855.776,22

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	9906	141.157.983,55	119.809.496,35
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	(9905)	37.865.719,20	34.855.776,22
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P	103.292.264,35	84.953.720,13
Bénéfice (Perte) (+)/(-) reporté(e)	(14)	124.640.751,55	103.292.264,35
Bénéfice à distribuer	694/7	16.517.232,00	16.517.232,00
Rémunération du capital	694	16.517.232,00	16.517.232,00

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	26.308,12
Mutations de l'exercice			
Cessions et désaffectations	8032	20.658,12	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	5.650,00	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	26.308,12
Mutations de l'exercice			
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102	20.658,12	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	5.650,00	

MOBILIER ET MATERIEL ROULANT

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	196.463,62
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	14.538,47	
Cessions et désaffectations	8173	39.415,87	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	171.586,22	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	163.986,27
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	14.527,89	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	39.415,87	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	139.098,29	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	32.487,93	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxxxxx	222.044,43
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	222.044,43	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxxxx	222.044,43
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	222.044,43	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxxx	13.687.618,86
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	5.417.412,30	
Cessions et retraits	8371	532.875,00	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	18.572.156,16	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxx	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	18.572.156,16	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxxxxx	23.299.365,73
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	14.849.752,79	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)	38.149.118,52	

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxxx	217.307.811,86
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	120.589.995,08	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	337.897.806,94	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxxx	4.436.872,09
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	4.436.872,09	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.710.316,58
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552	1.710.316,58	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	331.750.618,27	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	283P	xxxxxxxxxxxxxxxx	10.554.634,03
Mutations de l'exercice			
Additions	8582	1.047.063,92	
Remboursements	8592	6.146.208,46	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)	5.455.489,49	
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	72.825.305,57
Mutations de l'exercice			
Cessions et retraits	8373	25.001,13	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	72.800.304,44	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	549.499,00
Mutations de l'exercice			
Actées	8473	553.647,60	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	1.103.146,60	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	30.000.000,00
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553	30.000.000,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	41.697.157,84	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	32.483,58
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	32.483,58	

RAPPORT
ANNUEL
2018

DÉNOMINATION, ADRESSE COMPLÈTE DU SIEGE ET POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE, MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	DROITS SOCIAUX DÉTENUS			DONNÉES EXTRAITES DES DERNIERS COMPTES ANNUELS DISPONIBLES			
	DIRECTEMENT	PAR LES FILIALES		COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU	CODE DEVISE	CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT NET
	NOMBRE	%	%				
SA RS OTARY							
Slijkenesteeuweg 2 • 8400 Oostende BELGIQUE BE 0833.507.538	6.154	12,50	6,17	31/12/2017	€	61.082.402,00	156.973,00
SA RENTEL							
Slijkenesteeuweg 2 • 8400 Oostende BELGIQUE BE 0842.251.889	5.490	6,00	12,67	31/12/2017	€	94.777.930,00	-375.595,00
OTARY BIS							
Buskruitstraat 3 • 8400 Oostende BELGIQUE BE 0700.246.364	10.106	6,13	0		€	0,00	0,00
SCRL PUBLIGAZ							
Galerie Ravenstein 4, bte 2 • 1000 Bruxelles BELGIQUE BE 0447.845.040	7.673	22,33	0	30/09/2018	€	1.308.473.945,00	105.779.684,00
SA SPGE							
Rue de la Concorde 41 • 4800 Verviers BELGIQUE BE 0420.651.980	11.499	11,50	0	31/12/2017	€	1.659.954.310,00	45.395.093,00
SA SRIW ENVIRONNEMENT							
Avenue Maurice Destenay 13 • 4000 Liège BELGIQUE BE 0426.516.918	60.279	20,00	0	31/12/2017	€	107.024.783,00	1.798.128,00
SCRL PUBLI-T							
Galerie Ravenstein 4, bte 2 • 1000 Bruxelles BELGIQUE BE 0475.048.986	308.139	20,15	0	31/08/2018	€	581.501.363,00	43.512.040,00
SA C-POWER HOLDCO							
Scheldedijk 30 • 2070 Zwijndrecht BELGIQUE BE 0472.967.347	903	30,08	2,98	31/12/2017	€	81.997.630,00	113.751,00

DÉNOMINATION, ADRESSE COMPLÈTE DU SIEGE ET POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE, MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	DROITS SOCIAUX DÉTENUS			DONNÉES EXTRAITES DES DERNIERS COMPTES ANNUELS DISPONIBLES			
	DIRECTEMENT		PAR LES FILIALES	COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU	CODE DEVISE	CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT NET
	NOMBRE	%	%				
SA POWER@SEA							
Schedeldijk 30 • 2070 Zwijndrecht BELGIQUE BE 0468.783.479	1.972	24,45	4,89	31/12/2017	€	17.026.528,00	-211.500,00
SA PUBLIPART							
Rue Royale 55 • 1000 Bruxelles BELGIQUE BE 0875.090.844	176.680	13,49	0	30/09/2018	€	101.006.958,00	3.351.467,00
SA PUBLISOLAR							
Avenue Jean Monnet 2 • 1348 Louvain-la-Neuve BELGIQUE BE 0894.767.491	166	16,60	0	31/12/2017	€	-146.578,00	-53.590,00
SA VENTIS							
Chaussée de Lille 353 • 7500 Tournai BELGIQUE BE 0477.540.896	278	12,50	2,50	31/12/2017	€	41.870.841,00	1.722.211,00
SA PROMOCELL (en liquidation)							
Place du XX août 7 • 4000 Liège BELGIQUE BE 0467.259.589	7.180	2,64	0	31/12/2017	€	32.894,00	-851,00
SA EDF LUMINUS							
Rue du Marquis 1 • 1000 Bruxelles BELGIQUE BE 0471.811.661	96.807	4,69	0	31/12/2017	€	706.656.746,00	-21.525.047,00
SA BeTV							
Chaussée de Louvain 656 • 1030 Schaarbeek BELGIQUE BE 0435.115.967	295.473	3,10	0	31/12/2017	€	17.605.630,00	1.045.652,00
SA SWDE							
Rue de la Concorde 41 • 4800 Verviers BELGIQUE BE 0230.132.005	2.000	0,01	0	31/12/2017	€	1.391.014.558,00	6.744.766,00

**PLACEMENTS DE TRÉORERIE ET
COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS			
Titres à revenu fixe	52	34.078.782,19	44.078.782,19
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		70.000.000,00
			EXERCICE
COMPTES DE REGULARISATON			
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important			
Charges à reporter			27.539,53
Intérêts courus non échus			937.500,00
Produits acquis			779,35

ÉTAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
ÉTAT DU CAPITAL			
Capital social			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	xxxxxxxxxxxxxxxx	269.952.475,00
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	269.952.475,00	
			NOMBRE D' ACTIONS
Modifications au cours de l'exercice			
Représentation du capital			
Catégories d'actions			
Actions SDVN		269.952.475,00	458.812
Actions nominatives	8702	xxxxxxxxxxxxxxxx	458.812
Actions dématérialisées	8703	xxxxxxxxxxxxxxxx	
			MONTANT APPELÉ NON VERSÉ
Capital non libéré			
Capital non appelé	(101)		xxxxxxxxxxxxxxxx
Capital appelé, non versé	8712	xxxxxxxxxxxxxxxx	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

	CODES	EXERCICE
Impôts (rubrique 450/3 du passif)		
Dettes fiscales non échues	9073	145.103,66
Dettes fiscales estimées	450	119.664,59
Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 et 178/9 du passif)		
Autres dettes salariales et sociales	9077	110.061,42

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	4	4
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	3,8	3,8
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	6.255	6.114
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	460.049,28	376.666,12
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	102.949,20	88.963,33
Autres frais de personnel	623	54.211,22	36.965,28
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	4.109,00	3.840,00
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	2.321,75	1.106,34
Autres	641/8	77.070,34	

RÉSULTATS FINANCIERS

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Ventilation des autres produits financiers			
Remise d'amendes TVA		0,00	3.985,04
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Ventilation des autres charges financières			
Divers frais de banque (+)/(-)		43.317,27	34.050,82

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	3.013,90	
Produits financiers non récurrents	(76B)	3.013,90	
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	2.925,90	
Autres produits financiers non récurrents	769	88,00	
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	553.647,60	370.165,27
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		103,10
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		103,10
Charges financières non récurrentes	(66B)	553.647,60	370.062,17
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	553.647,60	354.779,60
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		15.282,57

IMPÔTS ET TAXES

	CODES	EXERCICE
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	913.079,11
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	793.414,52
Suppléments d'impôts estimés	9137	119.664,59
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Provisions taxables (+)(-)		159.648,60
Dépenses non admises (+)(-)		580.901,76
Revenus définitivement taxés (+)(-)		-33.781.030,79
Intérêts notionnels reportés (+)(-)		-2.677.186,29

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A l'entreprise (déductibles)	9145	97.769,53	72.820,74
Par l'entreprise	9146	18.405,06	9.653,02
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	251.645,02	281.166,93
Précompte mobilier	9148	1.341.597,60	1.267.064,40

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	CODES	EXERCICE
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	10.372.093,64
Dont		
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	10.372.093,64

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	CODES	EXERCICE	
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	56.721.274,68	36.986.984,59
Participations	(280)	18.572.156,16	13.687.618,86
Autres créances	9281	38.149.118,52	23.299.365,73
AUTRES ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252	337.206.107,76	221.715.257,22
Participations	9262	331.750.618,27	211.160.623,19
Autres créances	9282	5.455.489,49	10.554.634,03

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

	CODES	EXERCICE
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	222.177,81
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	11.406,00
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95063	1.101,40

BILAN SOCIAL

ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA
OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	CODES	TOTAL	1. HOMMES	2. FEMMES
Au cours de l'exercice				
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	3,0	2,0	1,0
Temps partiel	1002	1,0		1,0
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	3,8	2,0	1,8
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	4.896	3.256	1.640
Temps partiel	1012	1.359		1.359
Total	1013	6.255	3.256	2.999
Frais de personnel				
Temps plein	1021	483.110,90	321.284,54	161.826,36
Temps partiel	1022	134.098,80		134.098,80
Total	1023	617.209,70	321.284,54	295.925,16
	CODES	P. TOTAL	1P. HOMMES	2P. FEMMES
Au cours de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	3,8	2,0	1,8
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	6.114	3.228	2.886
Frais de personnel	1023	502.594,73		

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA
OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	CODES	1. TEMPS PLEIN	2. TEMPS PARTIEL	3. TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	3	1	3,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	3	1	3,8
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	2		2,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	1		1,0
de niveau universitaire	1203	1		1,0
Femmes	121	1	1	1,8
de niveau secondaire	1211		1	0,8
de niveau universitaire	1213	1		1,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1		1,0
Employés	134	2	1	2,8

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS
AU COURS DE L'EXERCICE

	CODES	HOMMES	CODES	FEMMES
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	1
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	51
Coût net pour l'entreprise	5803		5813	4.547,00
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	4.547,00

COMMENTAIRES DES PRINCIPALES RUBRIQUES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTATS ET RAPPORT D'AUDIT

I. RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET AFFECTATION

Le résultat de l'exercice clôturé au 31/12/2018 s'élève à 37.865.719,20 €.

Ce résultat est acquis en tenant compte d'une provision fiscale au 31/12/2018 de 913.079,11 €.

Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent, le bénéfice à affecter s'élève à 141.157.983,55 €.

Il est proposé à l'Assemblée générale d'affecter le bénéfice de la manière suivante :

Dotation à la réserve légale	0,00 €
Rémunération du capital	16.517.232,00 €
Bénéfice à reporter	124.640.751,55 €

Le dividende ordinaire est identique par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 36,00 € par part.

II. COMMENTAIRES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTATS

1. ACTIF

Des immobilisations incorporelles et corporelles apparaissent au bilan à concurrence de 0,03 million €.

Au 31/12/2018, le portefeuille d'immobilisations financières s'élève à 436 millions €, en croissance de 134,6 millions € par rapport à l'an dernier. Ce chiffre est la résultante de quatre développements sur l'exercice 2018, à savoir :

- L'acquisition de 1.395 parts dans PUBLIGAZ et 53.226 parts dans PUBLI-T auprès de NETHYS pour 120 millions €.
- Les augmentations de capital en POWER@SEA, OTARY RS, OTARY BIS et SEAMADE pour financer le développement du nouveau parc SEAMADE.
- L'acquisition de 3.981 parts et l'incorporation des 6.125 parts de SEASTAR dans la constitution d'OTARY BIS.
- La vente des parts de START UP INVEST et du prêt correspondant.

Les créances à un an au plus s'établissent à 0,27 million €. Il s'agit principalement (0,23 million €) d'une créance fiscale de l'année précédente.

La trésorerie s'élève à 34,07 millions €.

2. PASSIF

Au 31/12/2018, le capital de SOCOFE est de 269.952.475 €, entièrement libéré suite à l'augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission et d'une partie de la réserve disponible intervenue en juin 2014.

Compte tenu du bénéfice reporté, les fonds propres (constitués du capital, des primes d'émission, des réserves ainsi que du résultat reporté) s'élèvent à 446,6 millions €.

Les provisions, qui ont été adaptées cette année, s'établissent à 0,22 million €. Elles concernent deux litiges fiscaux qui sont entièrement provisionnés dans les comptes.

Le poste des dettes à moins d'un an s'établit à 24,8 millions € et résulte principalement de la rémunération du capital (16,5 millions €) et d'une avance à terme fixe (7,5 millions €).

3. RÉSULTATS

En 2018, les ventes et prestations s'établissent à 0,14 million €.

Les coûts des ventes et prestations se chiffrent à 1,7 million €, en légère augmentation, notamment suite à l'augmentation des provisions.

Les produits financiers récurrents sont en croissance et s'établissent à 41 millions €, à savoir :

- pour 36,9 millions € de dividendes bruts et intérêts de prêts octroyés à des participations, recueillis au cours de l'exercice;
- pour 4,03 millions € de revenus générés par la gestion de la trésorerie.

Les charges financières sont en croissance à 0,6 million €, sous l'effet de la réduction de valeur de 0,55 million € enregistrée sur la participation BE TV.

4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Dans le cadre du financement des parcs RENTEL et SEAMADE, l'entreprise a donné des garanties pour sûreté de dettes ou engagements de tiers à concurrence de 10,4 millions €.

III. EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

IV. AUCUN DÉVELOPPEMENT SUSCEPTIBLE D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ N'A ÉTÉ PORTÉ À NOTRE CONNAISSANCE DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE.

V. LA SOCIÉTÉ N'A AUCUNE ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT.

VI. IL N'Y A PAS LIEU DE JUSTIFIER DE L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS PAR L'ENTREPRISE CAR CE N'EST PAS PERTINENT POUR L'ÉVALUATION DE L'ACTIF, DU PASSIF, DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES PERTES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE.

VII. IL N'Y A PAS À NOTRE CONNAISSANCE DE RISQUES ET/OU D'INCERTITUDES SUPPLÉMENTAIRES CONNUS HORMIS CEUX INHÉRENTS À L'ACTIVITÉ DE NOTRE SOCIÉTÉ, C'EST-À-DIRE CEUX LIÉS AU SUIVI DES PARTICIPATIONS DÉTENUES ET PRÊTS ACCORDÉS DANS DES ENTREPRISES.

VIII. LA SOCIÉTÉ N'A CRÉÉ AUCUNE SUCCURSALE.

IX. IL N'Y A PAS LIEU DE JUSTIFIER DE L'APPLICATION DES RÈGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ, PUISQUE AUCUNE PERTE REPORTÉE NE FIGURE AU BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTATS N'A PAS FAIT APPARAÎTRE UNE PERTE DE L'EXERCICE PENDANT DEUX EXERCICES SUCCESSIFS.

X. RAPPORT DU COMITE D'AUDIT

Le Comité d'audit a été nommé par le Conseil pour l'assister dans le contrôle de l'intégrité des comptes de la société, du respect par la société des obligations légales et réglementaires, de l'indépendance du Commissaire, de l'exécution des fonctions d'audit interne de la société et des fonctions du Commissaire, et des contrôles internes et de la gestion des risques. Les responsabilités spécifiques du Comité d'audit figurent dans la Charte du Comité d'audit.

Le Comité d'audit doit être composé d'administrateurs non-exécutifs, ces derniers étant indépendants selon le Code belge des sociétés et le Code belge de Gouvernance d'Entreprise.

Enfin, compte tenu de leurs formations et expériences professionnelles antérieures et actuelles, tous les membres du Comité d'audit doivent être considérés comme étant des experts en comptabilité et en audit selon la législation belge.

En septembre 2018, la composition du Comité d'audit a été renouvelée suite à l'installation du nouveau conseil. Le Comité a procédé à l'examen des comptes statutaires, des comptes consolidés, des provisions et des litiges ainsi que des réductions de valeur qui ont été intégrées dans les comptes. Il s'est en outre penché sur le renouvellement du mandat du collège révisoral et sur la gestion des risques.

AUX ACTIONNAIRES DE LA SA SOCOFE

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

(COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société SOCOFE SA (la "Société"), nous vous présentons notre rapport du Collège des commissaires. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'Assemblée générale du 18 mai 2016, conformément à la proposition de l'organe de gestion sur recommandation du Comité d'audit. Notre mandat de commissaire viendra à échéance à la date de l'Assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2018. Le Collège des commissaires a exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société SOCOFE durant trois exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à € 471.652.811,52 et d'un compte de résultats qui se solde par un bénéfice de l'exercice de € 37.865.719,20.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit rendues applicables par l'IAASB aux exercices clos à partir du 31 décembre 2018 non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités du Collège des commissaires relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du Collège des commissaires relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- ▶ nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la Société.

Responsabilités du Collège des commissaires

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion ainsi que les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir : l'évolution de l'actionnariat, la répartition du capital, la présentation du bilan, des comptes de résultats et du bilan social ainsi que les règles d'évaluation comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque Nationale de Belgique conformément à l'article 100, § 1^{er}, 6°/2 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- ▶ Nos cabinets de révision et nos réseaux n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et sont restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- ▶ Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be the initials 'MG'.

Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ La répartition des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Zaventem, le 7 mai 2019

Le Collège des commissaires

PWC REVISEURS D'ENTREPRISES SCRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR



ISABELLE RASMONT
RÉVISEUR D'ENTREPRISES

RSM INTERAUDIT SCRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR



CÉLINE ARNAUD
RÉVISEUR D'ENTREPRISES



THIERRY LE JUSTE
RÉVISEUR D'ENTREPRISE

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION 2018

Depuis 2007, et bien qu'elle n'y soit pas légalement tenue, SOCOFE a adopté une Charte de Gouvernement d'entreprise conforme au Code de Commerce. Cette charte comprend une partie relative aux rémunérations et précise que SOCOFE rend publique la rémunération totale des organes de gestion.

Le rapport annuel remplit cette mission d'information. Depuis l'an dernier, il a été complété pour respecter les nouvelles obligations légales en la matière.

En effet, la loi du 03/09/2017 relative à la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité, par certaines grandes sociétés et certains groupes, modifie l'article 100 du Code des Sociétés.

Cette nouvelle législation impose de publier un rapport de rémunération donnant un aperçu, sur base individuelle, du montant des rémunérations et autres avantages, tant en espèces qu'en nature, accordés directement ou indirectement pendant l'exercice social, aux Administrateurs non exécutifs ainsi qu'aux Administrateurs exécutifs pour ce qui concerne leur mandat en tant que membre du Conseil d'administration de la société ou d'une société qui fait partie du périmètre de consolidation de cette société.

En outre, le Décret du 29 mars 2018, modifiant le code de la Démocratie locale impose en son article 6421-14§1 l'établissement d'un rapport de rémunération et en fixe les modalités.

1. CONSEIL D'ADMINISTRATION: PROCÉDURES, PRINCIPES ET RÉMUNÉRATIONS

Compte tenu du renouvellement du Conseil d'administration intervenu le 29 juin 2018 et de l'adaptation à cette date de la politique de rémunération des organes de gestion suite au décret gouvernance entré en vigueur depuis le 24 mai 2018, nous présentons ce rapport en deux volets : l'un valable pour le premier semestre 2018 correspondant aux anciennes règles de rémunération et l'autre pour le second semestre concrétisant le nouveau régime de rémunération.

1.1. PREMIER SEMESTRE 2018 (ANCIEN RÉGIME)

1.1.1. Politique de rémunération

Depuis juin 2000, sur la base des recommandations formulées par le Comité de rémunération et prenant en considération l'extension des activités de la société, l'Assemblée générale de SOCOFE a décidé à l'unanimité des indemnités attribuées aux Administrateurs exécutifs et non exécutifs du Conseil d'administration et du Comité stratégique.

Ces indemnités, non cumulables, ont été indexées et liquidées semestriellement pour les membres du Conseil d'administration et mensuellement pour les autres, après retenue du précompte.

A. Membres du Conseil d'administration

L'indemnité annuelle pour les Administrateurs a été fixée à 5.825,50 € bruts à l'Assemblée générale du 26 juin 2000. Elle est indexée annuellement et s'élève à 7.985,76 € (*) bruts pour 2018.

L'indemnité pour le Président du Conseil d'administration a été fixée à 34.705,09 € bruts en 2000, soit 47.574,6 € (*) bruts à l'index 2018.

B. Membres du Comité stratégique

L'indemnité annuelle pour les membres du Comité stratégique a été fixée à 17.352,55 € bruts à l'Assemblée générale du 26 juin 2000. Elle est indexée annuellement et s'élève à 23.787,12 € (*) bruts pour 2018.

La Charte précise également que les indemnités ne sont pas cumulables, ce qui implique que l'indemnité des membres du Comité stratégique couvre la participation aux séances du Conseil d'administration.

C. Facturation au travers de la société IDEE de l'expert permanent

L'Expert permanent facture un montant (HTVA) équivalent au montant qu'il aurait perçu comme membre du Comité stratégique et calculé selon les règles décrites au point B.

(*) Soumis à la perception des cotisations INASTI et à l'impôt des personnes physiques.

1.1.2. Rémunérations des Administrateurs non exécutifs au 1^{er} semestre 2018 (conformément à l'article 100 du Code des Sociétés)

NOMS	REMUNERATION 1 ^{er} SEMESTRE 2018 (en €)
GILLES André, Président	23.787,30
DEBOIS Marc, Membre du Comité stratégique	11.893,56
PIRE Georges, Membre du Comité stratégique	11.893,62
BAYENET Maurice, Administrateur non exécutif	3.992,88
COMPERE Julien, Administrateur non exécutif	3.992,88
DECONINCK Marc, Administrateur non exécutif	3.992,88
DRION Dominique, Administrateur non exécutif	3.992,88
FRIPPIAT Arnaud (1), Administrateur non exécutif	3.992,88
JEUNEHOMME Alain, Administrateur non exécutif	3.992,88
MOREAU Stéphane, Administrateur non exécutif	3.992,88
PIETTE Josly (2), Administrateur non exécutif	3.992,88
TELLINGS Claude, Administrateur non exécutif	3.992,88
TODARO Salvatore, Administrateur non exécutif	3.992,88
VANDERIJST Olivier (3), Administrateur non exécutif	3.992,88
TOTAL	87.503,28

- (1) le montant est rétrocedé à BELFIUS
(2) le montant est rétrocedé à AUXIPAR
(3) le montant est rétrocedé à SRIW

1.1.3. Rémunération de l'Administrateur délégué (conformément à l'article 100 du Code des Sociétés) jusqu'au 24 mai 2018

L'indemnité de M. Claude GRÉGOIRE, Administrateur délégué, a été établie par le Comité de rémunération qui fixe celle-ci dans le cadre général d'une enveloppe en prenant en considération les indemnités perçues pour les fonctions exercées au sein du groupe et selon des critères à définir quant à l'appréciation de l'évolution de la société.

Les indemnités pour les différents mandats exercés pour compte de SOCOFE sont versées directement à SOCOFE qui rémunère l'Administrateur délégué à hauteur de l'enveloppe fixée. Pour l'exercice 2018, la rémunération spécifique au titre d'Administrateur délégué s'est élevée à 83.528,27 € (*).

1.1.4. Rémunérations des autres participants aux réunions du Conseil

A. L'Expert permanent

Compte tenu de ses présences, l'Expert permanent a facturé un montant de 10.200 € HTVA au premier semestre 2018, avant qu'il soit mis un terme à ce contrat avec effet au 1^{er} juillet 2018, par consentement mutuel des parties.

B. La Secrétaire du Conseil

La Secrétaire du Conseil perçoit une rémunération fixée par l'Assemblée générale du 26 juin 2000 et indexée annuellement. Celle-ci s'est élevée à 12.567,36 € bruts (*) pour l'année 2018.

C. L'Observateur

Aucune rémunération n'est attachée à ce poste.

1.2. SECOND SEMESTRE 2018 (NOUVEAU RÉGIME)

1.2.1. Politique de rémunération

Le Comité de Nomination et de Rémunération renouvelé s'est penché sur la rémunération des organes de gestion.

Il a proposé au Conseil de mettre la politique de rémunération des organes de gestion en conformité avec le Décret « Gouvernance » du Gouvernement Wallon du 29/03/2018.

Le Conseil a approuvé les recommandations suivantes, qui ont été appliquées au second semestre 2018 :

- Rémunération du Président : 14.283,67 € indexés (soit 23.902,29 € à l'indice 2018).
- Rémunération du Vice-Président : 10.712,75 € indexés (soit 17.926,72 € à l'indice 2018).

Aucune rémunération ou jeton de présence additionnel ne peut leur être versé pour l'exercice de leur fonction au sein de SOCOFE. La rémunération est versée mensuellement à terme échu. Les rémunérations sont réduites en fonction des défauts de présence aux réunions des organes de gestion auxquelles ils sont tenus de participer.

- Rémunération des Administrateurs : jeton de présence fixé à 125 € indexés (soit à 209,75 € à l'indice 2018) – maximum 12 séances du Conseil par an.
- Rémunération du Secrétaire : est supprimée et intégrée à sa rémunération comme salariée à partir du 01/01/2019.
- Rémunération des membres du Comité d'audit, du Comité stratégique et du Comité de Nomination et de Rémunération : perception d'un jeton de présence de 125 € indexés (soit à 209,75 € à l'indice 2018) pour les séances auxquelles ils participent.

Les frais de parcours donnent lieu à intervention conformément à l'article 5 bis, 4° du décret du 12 février 2004 dans les formes et aux conditions fixées par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 18 décembre 2003 portant le Code de la fonction publique wallonne pour autant que la personne ne bénéficie pas d'un véhicule de fonction dès lors que celui-ci n'est pas assimilable à un véhicule personnel.

1.2.1. Rémunération des Administrateurs non exécutifs au 2^{ème} semestre 2018

NOMS	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE 2018 (en €)	INDÉMNITÉS KM	PRÉSENCES AU CA	PRÉSENCES AU CNR
COMPÈRE Julien Administrateur non exécutif Président du Conseil Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	11.951,15		5	2
DONFUT Didier Administrateur non exécutif Vice-Président	8.963,36		5	-
BOUCHAT Olivier Administrateur non exécutif Membre du Comité Stratégique	629,25		3	-
PIETTE Josly Administrateur non exécutif Membre du Comité Stratégique	Renonciation	214,38	4	-
VANDERIJST Olivier (1) Administrateur non exécutif Membre du Comité Stratégique	1.048,75	-	5	-
JEUNEHOMME Alain Administrateur non exécutif Président du Comité d'Audit	629,25	-	3	-
PARMENTIER Jean-Paul (2) Administrateur non exécutif Membre du Comité d'Audit	1.048,75	-	5	-
ROBERT Philippe (3) Administrateur non exécutif Membre du Comité d'Audit	1.048,75	402,68	5	-
MOREAU Stéphane Administrateur non exécutif Président du Comité de Nomination et de Rémunération	839,00	-	2	2
VAN DEN KERKHOVE Michaël Administrateur non exécutif Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	839,00	-	3	1
DEBROEK Olivier Administrateur non exécutif Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	839,00	-	4	0
CHANTEUX Jonathan Administrateur non exécutif	1.048,75	357,30	5	-
COLLARD Fabian (4) Administrateur non exécutif	-	-	-	-
DE SIMONE Stéphanie Administrateur non exécutif	839,00	-	4	-
FRANSSSEN François (5) (6) Administrateur non exécutif	209,75	-	1	-
FRIPPIAT Arnaud (5) (7) Administrateur non exécutif	419,50	-	2	-
HERRY Florence Administrateur non exécutif	419,50	-	2	-
HOUGARDY Carine (8) Administrateur non exécutif	629,50	-	3	-
LALLEMAND Philippe (9) Administrateur non exécutif	839,00	-	4	-
MOENS Renaud (10) Administrateur non exécutif	1.048,75	-	5	-
PALMANS Alain Administrateur non exécutif	839,00	-	4	-
TOTAL	38.981,58	-	5	2

- (1) Rétrocession à la SRIW
- (2) Rétrocession à ETHIAS CO
- (3) Rétrocession à IPFH
- (4) Nomination le 20/12/2018
- (5) Rétrocession à BELFIUS
- (6) Nomination le 22/11/2018
- (7) Démission le 06/11/2018
- (8) Rétrocession à NETHYS
- (9) Rétrocession à ETHIAS
- (10) Rétrocession à IGRETEC

2. MEMBRES DE LA DIRECTION

M. Claude GRÉGOIRE, Directeur Général, occupe la fonction dirigeante locale et d'informateur institutionnel.

Les membres de la direction de SOCOFE, à savoir M. Claude GRÉGOIRE et Mme Marianne BASECQ, bénéficient d'un contrat à durée indéterminée qui relève de la commission paritaire 200 des employés. Il comprend une pension complémentaire (contribution définie équivalente à un mois de salaire brut), une assurance hospitalisation, un véhicule de société, des chèques repas et l'intervention légale dans les frais de télécommunication. Le montant total s'élève à 353.332,93 € brut pour l'exercice 2018 dont 205.612,92 € en 2018 pour M. Claude GRÉGOIRE.

Les émoluments des mandats exercés pour le compte de SOCOFE par les membres du personnel sont rétrocédés à la société.

Pour l'exercice 2018, SOCOFE a perçu les rétrocessions des émoluments pour un montant de 96.725 € pour les mandats exercés par M. Claude GRÉGOIRE et de 14.250 € pour ceux exercés par Mme Marianne BASECQ.

3. RÉMUNÉRATION PERÇUE PAR DES ADMINISTRATEURS EXÉCUTIFS ET NON EXÉCUTIFS DE SOCOFE AUPRÈS D'AUTRES ENTITÉS FAISANT PARTIE DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION (PAR INTÉGRATION GLOBALE OU PROPORTIONNELLE)

Néant.

(*) Soumis à la perception des cotisations INASTI et à l'impôt des personnes physiques.



Annexe 1

QUALIFICATION DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS

Qualification au 31/12/2018

Sur proposition de NETHYS		
DE SIMONE	Stéphanie	Mandat profession
HERRY	Florence	Mandat profession
HOUGARDY	Carine	Mandat profession
CHANTEUX	Jonathan	Mandat dérivé
MOREAU	Stéphane	Mandat profession
PALMANS	Alain	Mandat profession
PIETTE	Josly	Mandat profession
Sur proposition de NEB Participations		
COMPERE	Julien	Mandat profession
JEUNEHOMME	Alain	Mandat dérivé
LALLEMAND	Philippe	Mandat profession
Sur proposition d'IPFH		
BOUCHAT	Olivier	Personne non élue
COLLARD	Fabian	Personne non élue
DEBROECK	Olivier	Mandat dérivé
DONFUT	Didier	Personne non élue
MOENS	Renaud	Personne non élue
ROBERT	Philippe	Mandat dérivé
VAN DEN KERKHOVE	Michaël	Personne non élue
Sur proposition de Belfius		
FRANSSEN	François	Mandat-profession
Sur proposition d'Ethias Co		
PARMENTIER	Jean-Paul	Mandat profession
Sur proposition de SRIW		
VANDERIJST	Olivier	Mandat profession

Annexe 2

LISTE DES MANDATS DIRECTS ET INDIRECTS DE L'INSTITUTION

Mandats directs		
SOCIÉTÉS	CONSEILS D'ADMINISTRATION	
PUBLIGAZ	Claude Grégoire (V-P), Renaud Moens, Josly Piette	Jeton de 205,40 € par séance. Rétrocession pour Claude Grégoire et Josly Piette
PUBLI-T	Claude Grégoire, Josly Piette	Jeton de présence de 150 € brut par séance. Rétrocession de Claude Grégoire et Josly Piette
PUBLIPART		
C-POWER HOLDCO	Marianne Basecq	10.000 € de tantième à SOCOFE
POWER@SEA	Marianne Basecq	Mandat gratuit
OTARY	Marianne Basecq	Mandat gratuit
OTARY BIS	Marianne Basecq	Mandat gratuit
RENTEL	Marianne Basecq	Mandat gratuit
SEAMADE	Marianne Basecq	Mandat gratuit
VENTIS	Marianne Basecq	Jeton de 500 € par séance - Rétrocession à SOCOFE
SPGE	Claude Grégoire	Jeton de 600 € par séance - Rétrocession Claude Grégoire
SRIW ENV	Marianne Basecq et Claude Grégoire	Jeton de 500 € par séance - Rétrocession de Marianne Basecq et de Claude Grégoire
PUBLISOLAR	Marianne Basecq	Mandat gratuit
BOP	Marianne Basecq	Mandat gratuit
NORTH SEA WAVE	Marianne Basecq	Mandat gratuit
Mandats indirects		
C-POWER	Marianne Basecq	Mandat gratuit

RÈGLES D'ÉVALUATION

RÈGLES D'ÉVALUATION

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Les frais d'établissement liés à la constitution et aux augmentations du capital sont comptabilisés à concurrence des frais exposés et amortis suivant la méthode linéaire au taux de 20%.

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis linéairement en fonction de la durée des emprunts.

Toutefois, dans les deux cas ci-dessus, la première annuité d'amortissement doit se faire proportionnellement à la partie de l'exercice comptable au cours duquel l'actif a été acquis ou constitué. L'amortissement débute le premier jour du mois qui suit la date d'acquisition.

Les autres frais d'établissement sont pris en charge dans l'exercice où ils sont exposés.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'origine ou à leur prix de revient.

Celles dont la durée d'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements en fonction de la durée probable d'utilisation. Cette durée sera fixée par le Conseil d'administration. Toutefois, la première annuité d'amortissement doit se faire proportionnellement à la partie de l'exercice comptable au cours duquel l'actif a été acquis ou constitué.

L'amortissement débute le premier jour du mois qui suit la date d'acquisition.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires s'y rapportant.

Les amortissements annuels sont pratiqués suivant la méthode linéaire aux taux de base suivants :

- Bâtiments administratifs : 3%
- Installations et aménagements de biens propres : 10%
- Installations et aménagements de biens loués : 100%
- Mobilier : 10%
- Matériel de bureau et équipements de traitement de l'information administrative : 33%
- Matériel roulant : 20%

Toutefois, la première annuité d'amortissement doit se faire proportionnellement à la partie de l'exercice comptable au cours duquel l'actif a été acquis ou constitué. L'amortissement débute le premier jour du mois qui suit la date d'acquisition.

Les immobilisations détenues en emphytéose, location-financement ou droits similaires sont amorties sur la durée du contrat.

Le Conseil d'administration peut décider de pratiquer des amortissements accélérés, en conformité avec la législation comptable applicable. Mention en sera alors faite dans l'annexe aux comptes annuels.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les participations, actions et parts de sociétés sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport, compte tenu des montants restant éventuellement à libérer, mais à l'exclusion des frais accessoires qui sont eux pris en charge dans l'exercice.

Des réductions de valeur sont pratiquées sur tous les titres pour lesquels, en fonction de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée, une dépréciation durable est constatée.

Une reprise de réduction de valeur exceptionnelle peut être enregistrée lorsqu'une nouvelle évaluation fait apparaître une plus-value sur des titres ayant fait antérieurement l'objet d'une réduction de valeur.

CRÉANCES COMPTABILISÉES EN IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les créances comptabilisées en immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les titres à revenus fixes sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais accessoires.

Si le remboursement à l'échéance de ces créances ou de ces titres apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

STOCKS

Les matières consommables, les fournitures et les marchandises sont enregistrées à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires s'y rapportant.

Les stocks correspondants sont valorisés selon la méthode du prix moyen pondéré.

En cas de dépréciation durable, une réduction de valeur est pratiquée sur les articles concernés.

CRÉANCES À PLUS ET À MOINS D'UN AN

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Si leur remboursement à l'échéance apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais accessoires, ou à leur valeur nominale.

A la clôture de l'exercice, si la valeur de réalisation de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au terme de chaque exercice, le Conseil d'administration arrête les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou les pertes éventuelles, nés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

Les provisions constituées les années antérieures sont régulièrement examinées par le Conseil d'administration.

DETTES

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

OPÉRATIONS, AVOIRS ET ENGAGEMENTS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les opérations en devises étrangères sont comptabilisées au cours de change réellement appliqué au jour de leur réalisation.

Les actifs et passifs non monétaires (frais d'établissement, immobilisations incorporelles et corporelles, immobilisations financières et stocks) restent valorisés aux cours de conversion historiques, y compris pour le calcul des amortissements et réductions de valeur éventuels.

Les différences de change constatées sur la réalisation des actifs et passifs monétaires (créances, dettes et emprunts) sont directement portées en compte de résultats.

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés dans les annexes aux comptes annuels, par catégorie.

Les instruments financiers et produits dérivés, destinés à la couverture de certains risques financiers de change ou de taux d'intérêts, sont valorisés sur base de leur valeur notionnelle.

Les autres droits et engagements sont enregistrés pour la valeur nominale figurant dans le contrat ou, à défaut, pour la valeur estimée.

NOTES

NOTES



Avenue Maurice Destenay, 13
4000 Liège
04 223 80 11
info@socofe.be
www.socofe.be
TVA : BE 0472.085.439